

L'image des jeunes
dans
les médias

Sommaire



Avant-propos ▶ 5

Préface ▶ 7

M. Loïc Hervouet (directeur de l'école supérieure de journalisme de Lille)

Le traitement de la jeunesse dans l'information télévisée française ▶ 9

Étude de Maxime Drouet

- Introduction : une étude pour débattre 10
- La parole des jeunes 12
 - Caractéristiques de la parole des jeunes 13
 - Valeurs de la parole des jeunes 17
- La parole des adultes à propos de la jeunesse 21
 - Une prédominance du regard professionnel 21
 - Les professionnels et l'angle thématique 23
- Les dénominations de la jeunesse 25
 - Lorsque le jeune se confond avec l'enfant 26
 - La jeunesse comme tranche d'âge scolarisée (collégien, lycéen et étudiant) 29
 - Lorsque jeune est assimilé à danger, à délinquance 32
 - Rappel sur la protection de l'identité et particulièrement de la jeunesse 33
 - Une stigmatisation liée à la technique télévisuelle 35
- Conclusion 40
 - La jeunesse dans le contrat d'information télévisée 40
 - La jeunesse, une double exclue de l'information 41





Actions et propositions de la commission ▶ 45

- Des rencontres pour comprendre et sensibiliser 47
 - Audition de deux membres du Conseil national de la jeunesse au Conseil économique et social 47
 - Deux rendez-vous au CSA 49
 - Participation d'une délégation de la commission jeunes et médias à l'université d'été de la communication d'Hourtin 51
 - Rencontre entre le CNJ et des étudiants de l'école supérieure de journalisme de Lille 55
 - Rencontres avec des professionnels 56
- Les propositions 60
 1. Formation des journalistes 60
 2. Éducation aux médias 60
 3. Le rôle des associations : vers une agence de presse associative ? 62
 4. Le CSA et la direction des chaînes 62

Annexes ▶ 65

- Structures ressources pour la lecture critique de l'information et / ou l'éducation aux médias 66
- Les raves de France 2
Les journaux de France 2 et la question des raves :
une étude de Mikaël Garnier-Lavalley (2001) 73
- Les conseils de la jeunesse 81

Avant-propos ▶ ▶ ▶ ▶ ▶

Pour nourrir sa réflexion, la commission jeunes et médias a, depuis sa création en septembre 2000, entrepris une démarche de dialogue et de contact auprès des professionnels des médias et a ainsi assuré le rayonnement de l'ensemble du Conseil national de la jeunesse auprès de nombreuses instances et personnalités.

Elle a réalisé une étude sur les jeunes et les médias sous un angle original. En effet, si un certain nombre d'analyses ou d'études abordent le thème de l'impact des médias sur les jeunes ou de l'éducation aux médias, aucune ne s'est véritablement penchée sur la représentation, l'image des jeunes dans ces médias et particulièrement à la télévision.

Pourquoi les médias ne parlent-ils des jeunes en général qu'en termes négatifs, et caricaturaux ?

C'est ce que la commission a cherché à mieux cerner, dans l'attente d'une recherche universitaire sur la question. L'étude de la commission jeunes et médias permet de lancer le débat sur un sujet très sensible pour les jeunes.

L'image des jeunes dans les médias témoigne de ce travail mené pendant trois ans. Des rencontres et des discussions organisées autour de cette étude aboutissent aujourd'hui à un certain nombre de propositions concrètes.

P réface



Jeunes et médias, même combat

Allons-y, du procès le plus facile : les – vilains – médias (encore eux !) présentent une image déformée (naturellement) de la – belle – jeunesse, par goût atavique du mensonge, par esprit de lucre marchand, sinon par méchanceté ontologique. Tel est l'acte réquisitoire qui aurait pu, explicitement ou non, sous-tendre la démarche du CNJ dans son travail sur « l'image des jeunes dans les médias ». Or tel n'est pas le cas, loin s'en faut. Tous les participants rencontrés dans cette démarche ont su ne pas appliquer aux médias la caricature qu'ils en subissent tout de même parfois. Méritoire et salutaire méthodologie.

Voilà pourquoi je suis donc profondément heureux d'avoir participé à ces travaux et ces échanges, d'avoir contribué à faire reculer le simplisme, la caricature, les préjugés, dont sont en effet victimes, paradoxalement, et les jeunes... et les médias.

La France compte des millions de jeunes, indifférenciés dans cette appellation générique de « jeunesse ». Ils n'ont pas globalement bonne réputation. Le Français moyen peste devant son poste de télévision sur ces images de violence ou de « dépravations » le plus souvent retenues. Les Français connaissent réellement « des » jeunes, qu'ils côtoient dans leur vie quotidienne, et qui sont divers et variés. En fin de compte, le plus souvent, ils les aiment bien.

La France compte trente-six mille journalistes. Les Français les exècrent, globalement, ne leur font pas confiance majoritairement, les critiquent... tout en les regardant. De nombreux Français qui admirent Untel, ou qui connaissent personnellement tel ou tel journaliste les adorent, et recherchent leur compagnie.



Paradoxes...

C'est que la première faute, en tout et toujours, est la généralisation. Il n'y a pas une jeunesse, mais des jeunes. Il n'y a pas un journalisme, mais des journalistes. En directeur d'école de journalisme, je ressens également ce mauvais procès intenté aux jeunes... journalistes, dont le dernier en date est celui du « formatage ». Je connais les quatre-vingt-quatorze jeunes que l'ESJ « livrera » cette année au métier. Pas un n'est le clone de l'autre. Mais je sais qu'on n'acceptera pas si facilement dans les médias, quoi qu'on en dise, leurs différences de points de vue, leur variété de comportement, leur esprit critique, leur façon peut-être plus spécifique de parler des jeunes.

Dès lors, un moment fort de nos rencontres a été cet échange sur la construction de l'image des jeunes à la télévision, entre une promotion de l'ESJ et une délégation du CNJ. On y a analysé les risques de dérapages de l'information, d'exploitation politique, d'amalgame ; dressé l'inventaire des faux remèdes, dont la politique de l'autruche, ou les seuls bons sentiments ; esquissé des pistes de solutions quant à la prise de conscience collective des enjeux, au traitement (pluraliste) de l'actualité « à froid », à la documentation et à la formation sur ces questions.

Ainsi se mettent en place des convictions, des expériences et des méthodes pour éviter la construction de stéréotypes, pour mettre en relation vraie des catégories sociales qui s'ignorent.

Ainsi la démarche du CNJ, profondément juste, parce que concrète, modeste et pragmatique, a rencontré celle qui devrait être la démarche journalistique du « dépréjugeur » (le mot est de Diderot) : pas de lobbying, pas d'imprécations ou de procès d'intention, mais un appel à la lucidité. Une lucidité qui concerne tout à la fois l'attitude des jeunes eux-mêmes, la responsabilité des médias, sinon la déontologie du téléspectateur.

Loïc Hervouet,
directeur de l'école supérieure de journalisme de Lille

Le traitement de la jeunesse *dans l'information télévisée française*

Maxime Drouet

La question de la représentation des jeunes dans les médias mériterait une étude universitaire approfondie. En attendant la mise en œuvre de cette recherche, la commission a ressenti le besoin d'argumenter ses propos. Deux membres de la commission ont donc réalisé deux études en juillet 2001, l'une sur le traitement des raves parties dans les journaux télévisés¹, l'autre sur le traitement de la problématique « jeunes » dans les magazines d'information et d'actualité.

Cette dernière étude, développée par la suite et présentée ici dans une version « allégée », a ainsi pu servir de base de discussion lors des différentes rencontres des membres de la commission avec des professionnels.

1. Cette étude est reproduite en annexe p. 73

Introduction

Une étude pour débattre

L'analyse qui va suivre a été réalisée pour le Conseil national de la jeunesse (CNJ) par un des membres de sa commission jeunes et médias, avec le soutien du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

L'idée était de comprendre et de définir le traitement des questions de jeunesse par l'information télévisée et de dégager alors les problèmes soulevés par ce traitement. Cette étude a consisté en l'analyse d'un corpus défini de 70 reportages² télévisés entre 1998 et 2002 et également du visionnage de quatre mois de journaux télévisés de TF1 et France 2 entre mars et juin 2002.

Nous nous sommes attachés à analyser la manière dont est présentée la **parole des jeunes**. Une autre de nos interrogations portait sur la problématique d'une **stigmatisation d'une partie de la jeunesse**. Dans les visionnages que nous avons effectués s'est rapidement fait sentir le besoin de comprendre le rôle et la place des professionnels de la jeunesse au sens large, c'est-à-dire de tous les adultes en contact avec les jeunes. Enfin, notre travail a débouché sur une **remise en perspective de la place des jeunes dans l'information télévisée française actuelle**.

Voilà maintenant quelques années que le Conseil national de la jeunesse travaille sur la question du rapport entre les médias et les jeunes. Il s'est très tôt intéressé à la place de la télévision puisque, pour de nombreux participants (et de nombreuses personnes en général), les jeunes se trouvent, la plupart du temps, stigmatisés et que seule l'image négative d'une partie de

la jeunesse est médiatisée par la télévision influençant du même coup la société dans l'image qu'elle peut avoir de la jeunesse.

Les analyses des membres du CNJ ont évolué au fur et à mesure des rencontres avec des journalistes et des universitaires permettant d'affiner l'appréhension de la télévision. C'est dans cette continuité que se situe cette étude. Elle ne cherche pas à adopter une posture uniquement critique et revendicative, mais elle s'inscrit dans la démarche voulue par les membres du Conseil national de la jeunesse. Elle doit pouvoir servir de base de discussion sur la représentation, la place et le rôle des jeunes à la télévision aujourd'hui.

L'objectif se situe donc à plusieurs niveaux. Cette étude est tout d'abord un instrument de compréhension de la télévision à la portée de tous et en particulier des jeunes. On espère alors qu'elle pourra être une clé de compréhension, de décryptage pour ceux qui souhaitent et ressentent le besoin de mieux comprendre le premier média, en termes d'audience, qu'est la télévision.

À cet objectif pédagogique vient s'ajouter un deuxième objectif, celui d'impulser une profonde réflexion associant acteurs de la société civile et journalistes sur la place de l'information dans notre pays. Cette étude serait alors un possible rouage d'une méca-

2. Extraits des émissions suivantes : *52 sur la Une* : le magazine du grand reportage ; *Sept à Huit* ; *Droit de savoir* (TF1) ; *Mots croisés* ; *Envoyé spécial* (France 2) ; *Ce qui fait débat* ; *Des racines et des ailes* ; *La marche du siècle* (France 3) ; *Arte reportage* ; *Thema* (Arte) ; *Capital* ; *Zone interdite* ; *Ça me révolte* (M6). À ces émissions récurrentes, il faut ajouter les émissions spéciales et ponctuelles.

nique naissante. Ce deuxième niveau est celui du dialogue à partir d'une expertise sérieuse.

Cette volonté de dialogue ne doit pas être confondue avec une tentative d'ingérence dans la production journalistique. Considérer notre travail comme une base pour « améliorer l'image des jeunes » n'est pas pertinent. Car cela sous-entend de demander aux journalistes de véhiculer notre image des jeunes, c'est-à-dire, en ce qui nous concerne, l'image des jeunes telle que les militants associatifs la souhaiteraient. Or notre démarche n'est pas de remplacer une image existante par l'image rêvée ou la plus satisfaisante d'un groupe social particulier. Ce lobbying serait la porte ouverte à d'autres analyses du même type. Les pompiers demanderaient une meilleure image, les personnes âgées révoltées de l'image des maisons de retraite, etc. Nous ne sommes pas là pour servir de parangons du politiquement correct médiatique. Ce rappel nous paraît nécessaire pour éviter tout malentendu quant aux finalités de cette étude et du travail du CNJ en général.

Mais nous nous accordons avec Michel Mathien lorsqu'il écrit : « En l'état actuel, il appartient à tous les acteurs concernés par le processus général de la communication de réagir et de participer à la réflexion sur l'avenir de l'information médiatisée. Ni le "quatrième pouvoir" (ou contre-pouvoir !), ni le marché des annonceurs ou des publicitaires, ni même la logique commerciale et démagogique de beaucoup d'éditeurs ne sauraient se suffire, pour penser ou repenser son contenu³. »

C'est que l'information est ancrée dans la société de manière non négligeable. Comme le souligne Dominique Wolton, « [elle] dépend de la confiance déléguée à des individus non spécialistes, les journalistes, pour raconter le monde tel qu'ils le voient à des centaines ou des millions de citoyens qui n'ont pas accès à ce théâtre

historique. Le monde tel qu'ils le voient et non pas forcément tel qu'il est, pour des citoyens qui dépendent de toute façon de cette information pour se faire une opinion et s'en servir ensuite dans l'exercice de leur devoir de citoyen. Délégation et confiance sont donc au fondement de l'information qui, en Occident, se trouve à l'interface de l'histoire du monde et de l'action des hommes⁴. »

Il ne faut pas oublier que les travaux du Conseil se situent dans une logique politique, une logique d'action. Notre premier souci est bien de mobiliser les outils critiques dans une perspective de changement, de réforme. Mais le questionnement sur le rapport entre la critique et les possibilités de changement n'a rien de nouveau. C'est ce que Cyril Lemieux⁵ rappelle : « Il y a longtemps que révolutionnaires et réformistes se posent des questions de ce genre : un changement dans l'ordre de la connaissance peut-il entraîner un changement dans l'ordre de la volonté ? »

La perspective proposée par Cyril Lemieux nous semble l'une des plus efficaces, puisque, pour lui, « les journalistes passent du statut "d'adversaires en soi" ou "par nature" à celui de professionnels sous contraintes qu'on peut soutenir, par un effort critique collectif qui les engage eux-mêmes, dans leurs tentatives pour recouvrer un certain sens de la dignité professionnelle et des responsabilités civiques ». Pour reprendre encore une fois des termes de Cyril Lemieux, nous avons la volonté de nous inscrire dans « une critique publique pertinente et non caricaturale du travail journalistique ».

3. Michel MATHIEN, « De la raison d'être du journaliste », *Communications et langages*, n° 98, Éditions Retz, 1993.

4. Dominique WOLTON, « Quels contre-pouvoirs au quatrième pouvoir ? », *Le Débat*, n° 60, mai-août 1990.

5. Cyril LEMIEUX, *Mauvaise Presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Éd. Métailié, mars 2000.

Ainsi nous retenons la leçon de Serge Daney : « Comme la démocratie, l'information n'est pas un dû mais une pratique, pas un rêve mais une passion. Une chose est d'en vouloir à ceux "dont c'est le métier" de mal la faire, une autre est de comprendre que cela dépend aussi de nous⁶. »

L'exercice qui suit prend acte de cette remarque : nous critiquons la fabrication et la diffusion de l'information, mais notre travail se veut suffisamment sérieux pour participer à une déontologie du téléspectateur. C'est que « le journaliste doit faire l'effort de comprendre le mécontentement du lecteur, mais le lecteur, en retour, doit aussi faire l'effort de comprendre les contraintes de travail du journaliste⁷. »

Nous restons dans une posture de téléspectateur. Notre objectif est de faire com-

prendre de manière argumentée les éléments qui amènent des incompréhensions entre la jeunesse et les journalistes.

Nos premiers constats ont déjà commencé à porter leurs fruits. Nous espérons que la voie continuera à se révéler fructueuse. Car, comme le remarque J.-M. Charon : « Le journalisme français n'a pas connu d'âge d'or du point de vue de sa rigueur déontologique, bien au contraire. Sur bien des aspects, il est même possible d'identifier des signes d'amélioration⁸. »

6. D. BOUGNOUX, « Devant la recrudescence des vols de sacs à main », *Sciences de l'information et de la communication*, Larousse, 1993.

7. Cyril LEMIEUX, « Critique du journalisme : comment repolitisier le débat ? », *Mouvements*, n° 15/16, pp. 131-137.

8. Cité par Gérard SPITERI, « De l'indépendance du journaliste », *L'Année sociologique*, n° 2, volume 51, pp. 287-307, 2001.

La parole des jeunes

La difficulté centrale réside déjà dans la définition de la jeunesse, objet sociologique relativement fuyant. Gérard Mauger explique qu'« il faut renoncer à la recherche d'événements frontières qui, en amont, sépareraient la jeunesse de l'enfance (comme la sortie de l'école ou le départ de la famille d'origine) et qui, en aval, marqueraient l'entrée dans l'âge adulte (comme l'entrée dans la vie active ou le mariage). Aux différentes définitions sociales de la jeunesse correspondent en effet des agencements différents des principaux événements scolaires, professionnels et familiaux. (...) Dans cette perspective, on peut considérer que la jeunesse est l'âge de la vie où s'opère le double passa-

ge de l'école à la vie professionnelle et de la famille d'origine à la famille de procréation, la séquence de trajectoire biographique définie par l'insertion sur le marché du travail et sur le marché matrimonial⁹. »

Mais nous sommes aussi confrontés aux définitions de sens commun, reprises par la télévision et l'information télévisuelle qui se font plutôt par rapport à une classe d'âge, les « 15-25 ans ». C'est cette définition que nous avons reprise finalement tout en opérant, si possible, une distinction entre adolescents et jeunes adultes (majeurs et non majeurs).

9. Gérard MAUGER, *Les jeunes en France : état des recherches*, Paris, La Documentation française, 1994.



Caractéristiques de la parole des jeunes

Nous avons d'abord choisi de décrire les principales caractéristiques que nous avons pu relever concernant la parole des jeunes dans l'information télévisée, pour essayer ensuite de comprendre les conséquences de cette mise en image de la parole.

Les lieux

Deux raisons principales rendent pertinente l'interrogation des lieux dans lesquels se déroulent les entretiens. Ceux-ci influent sur l'interview et son déroulement. Le cadre joue un rôle dans l'interaction entre le journaliste et l'interviewé ; le lieu influe sur l'interview et son déroulement et sur la représentation et la valeur que l'on accordera à l'entretien. Il participe à l'énonciation du propos tenu.

À partir de notre corpus, nous avons donc dressé un tableau qui compare les lieux de l'entretien selon l'âge de l'interviewé.

Le fait remarquable ici concerne l'importance de lieux indéfinis dans les interviews de jeunes. Il faut comprendre le lieu indéfini comme indéfini par rapport à l'interviewé, sans rapport premier avec lui, une sorte de non-lieu, comme la rue, le métro par exemple.

La majorité des interviews de jeunes se fait donc sur une topologie floue, mal définie. À l'inverse, les interviews des adultes sont beaucoup plus ancrées dans un lieu reconnaissable.

Le cadre (la scène)

Les reportages qui ont trait à la jeunesse se situent dans des cadres ou scènes facilement repérables : le cadre scolaire, domestique, policier, éducatif, amical ou associatif.

La scène scolaire se définit par tout ce qui concerne les rapports des jeunes à leurs études, à leur scolarité. La scène éducative se différencie par le fait qu'elle se situe hors du champ scolaire. La scène associative se construit autour des actions des associations de jeunes ou d'associations qui s'occupent de jeunes. La scène domestique se construit autour d'acteurs entourant le jeune tels que la famille. La scène amicale correspond aux interventions des amis des personnages centraux des reportages. La scène policière se caractérise par les rapports entre la police et les jeunes.

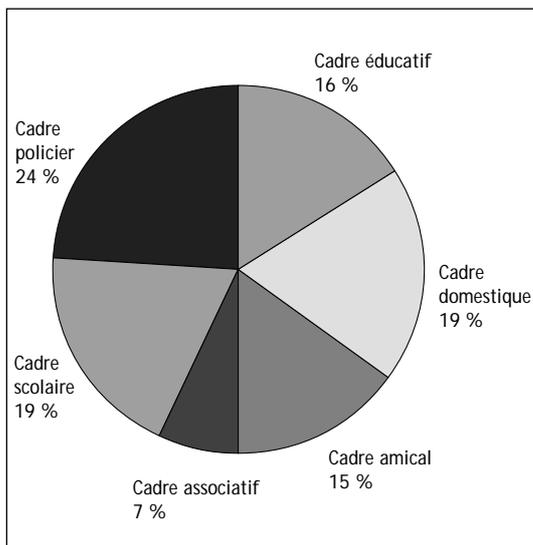
L'exemple du racket à l'école peut nous éclairer sur l'intérêt de différencier ces scènes. Parler du racket à l'école ne sera pas la même chose si l'on se place sur la scène policière (intervention des policiers, procédures, enquêtes avec la BAC¹⁰...), sur

10. BAC : brigade anticriminalité.

Tableau des lieux d'entretiens

	Lieu de vie	Lieu d'études	Lieu de travail	Lieu associatif	Lieu indéfini	Lieu autre
Adolescents	30 %	20 %	0,5 %	5 %	43 %	1,5 %
Jeunes adultes	29 %	6 %	17 %	8 %	39 %	1 %
Adultes	24 %	2 %	45 %	5 %	4 %	20 %

la scène domestique (vision des parents sur le racket, comment protègent-ils leurs enfants ?), sur la scène amicale (interview de jeunes ayant eu des amis s'étant fait racketter) ou sur la scène éducative (travail des éducateurs, etc.)



Les scènes scolaire, policière et éducative sont des scènes « régulées » par des professionnels adultes. Les scènes amicale, domestique et associative seront plus lâches quant à la présence influente d'un adulte. Très majoritairement donc, les reportages se situent dans un cadre où la présence d'un adulte peut être influente.

Les personnes présentes

Encore une fois deux raisons principales nous ont amenés à retenir ce critère : le nombre de personnes présentes pendant un entretien influence les propos de l'interviewé et le regard avec lequel on peut considérer la parole rapportée.

Nous avons distingué quatre cas : l'interviewé est seul, accompagné de deux personnes, accompagné de trois à dix personnes ou accompagné de plus de dix personnes.

	Seul	1-2	3-10	10 et plus
Adolescents et jeunes adultes	40 %	33 %	23 %	4 %
Adultes	80 %	16 %	4 %	0 %

Dans 27 % des interviews (23 % + 4 %), plus de trois personnes accompagnent le jeune interviewé, alors que cette proportion est seulement de 4 % lorsqu'il s'agit d'un adulte, comme si les jeunes étaient difficiles à saisir dans leur individualité...

Nous n'avons pris en compte que les personnes non actives dans l'entretien. Seule leur passivité, c'est-à-dire le simple fait d'être là, nous importait. Mais un autre phénomène tend désormais à se développer : une méthode d'entretien particulière qui fait intervenir un médiateur, un médiateur lié au sujet, c'est-à-dire tout sauf un observateur distant.

Cette apparition d'une tierce personne active dans la conduite de l'interview est gênante à plusieurs niveaux :

- Effet sur les réponses induites : le médiateur, également acteur, peut, par sa présence, influencer les réponses de la personne qu'il interroge pour le compte du journaliste.
- Filtrage des questions : c'est le médiateur, partie prenante dans l'action, qui pose les questions ; cela n'a rien à voir avec les questions d'un observateur plus distant que peut être le journaliste.
- Décentrage du sujet : le médiateur peut, par sa présence, devenir le véritable centre du sujet.

Sexes et minorités visibles

Il nous semblait intéressant également de prendre en compte les variables « sexes et minorités visibles ». La répartition fille-garçon est à peu près stable selon les dif-



férentes classes approximatives d'âge. 63 % des entretiens sont faits avec des garçons contre 37 % avec des filles. Nous avons analysé également la présence des minorités visibles dans les reportages et magazines¹¹.

	Maghrébins	Noirs	Asiatiques
Adolescents	8 %	5 %	0 %
Jeunes adultes	16 %	8 %	0 %

Dans tous ces reportages, aucune interview d'Asiatiques. Et si des Maghrébins ou des Noirs sont interviewés, c'est selon des thématiques particulières. Ainsi, s'il nous paraît critiquable de dénoncer la faible importance des minorités dans l'information (tout dépend du sujet), il est par contre problématique de noter une sorte de ségrégation thématique.

En effet, quand on ventile les résultats pour les jeunes adultes, on remarque que les sujets sur lesquels sont interviewées les minorités sont les suivants : onze émissions sur des violences, une sur le cannabis, deux sur le sexe (dont une émission concernant les viols collectifs) et une sur les études (plus précisément l'échec scolaire).

De fait, les minorités visibles n'apparaissent qu'en situation problématique. Tous les reportages dits de société se font sans eux. Le problème n'est donc pas qu'on ne les montre pas, mais bien plutôt qu'on ne s'interroge pas sur la posture dans laquelle on les interroge. Les reportages sur la première fois dans l'acte sexuel ne comportent aucune minorité visible. Ces dernières seront par contre très nombreuses dans les reportages sur les pratiques déviantes. De même en ce qui concerne les questions de scolarité : presque aucun reportage ne montre des jeunes des minorités visibles qui réussissent via le système scolaire ; en revanche, lorsqu'il s'agit d'illustrer les

échecs du modèle scolaire français, la plupart des élèves pris en exemple sont issus de ces minorités.

Incrustations de l'identité

Même si les incrustations ne sont pas synonymes de non-anonymat comme l'a bien montré Y. Jeanneret, il nous paraissait tout de même intéressant de noter leur présence ou non. En réalité, les incrustations peuvent avoir un rôle sur la question de la dénomination des jeunes interviewés, en particulier dans le processus de personnalisation ou de généralisation de l'information donnée par les journalistes. 56 % des jeunes interviewés n'ont pas d'identité incrustée sur l'image. Cette proportion s'inverse en ce qui concerne les adultes (60 % avec incrustations contre 40 % sans).

Il existe donc bien une différence de traitement si on prend l'hypothèse que l'incrustation d'une identité a une plus forte valeur d'ancrage de l'individu.

La place des jeunes sur les plateaux télévisés

La télévision ne se limite pas bien sûr à des reportages. Les débats sont aussi importants dans l'information télévisée, or les jeunes sur les plateaux sont presque inexistantes. Les seules émissions à leur faire une place sont des émissions comme celle de Jean-Luc Delarue qui ne sont pas à proprement parler des magazines d'information mais plutôt de témoignage.

Les interventions de jeunes dépendent essentiellement des thèmes des débats. Les débats « psychologisants » sur l'adolescence, le suicide, etc., n'hésitent pas à faire

11. Il est important de noter que dans ce calcul ne sont pas pris en compte les témoignages anonymes avec effet sur la voix ou l'apparence. Même si l'on pouvait déterminer la minorité de l'individu, l'analyse ne nous paraissait plus crédible ensuite.

intervenir des jeunes, à la limite parfois de l'indécence.

À l'inverse, les sujets traités à partir d'un angle politique, comme la délinquance, la violence, etc., évitent soigneusement de faire intervenir des jeunes, ou plus précisément les jeunes qui sont les premiers concernés. Ainsi, lors d'une émission de *La marche du siècle* sur l'échec à l'école¹², les jeunes sur le plateau n'ont jamais connu de près ou de loin l'échec scolaire (ils le disent eux-mêmes au cours de l'émission). Cette absence de jeunes en difficulté sur le plateau étonne Daniel Picouly. Jean-Marie Cavada l'explique par l'idée suivante : « Humilier les gens par le silence, c'est terrible. » Il considère donc que les jeunes en difficulté ne peuvent avoir la parole parce qu'ils auraient des difficultés à s'exprimer.

Or, dans une autre émission de *La marche du siècle*, « Adolescents : la force fragile¹³ », lorsque des jeunes sont interrogés, on n'hésite pas à chercher ce silence, comme si le silence était consubstantiel à l'intime.

En réalité, les jeunes ne sont pas égaux devant la télévision. Il existe différents régimes de visibilité qui se construisent selon plusieurs critères.

Le premier critère concerne le type de sujet choisi. On fera plus facilement parler un jeune de sa première expérience sexuelle que de ses échecs scolaires. Le second critère est d'origine sociale et raciale. C'est toujours l'exemple de *La marche du siècle*, émission dite de qualité, qui sur un plateau fait intervenir trois jeunes Blancs venant de lycées qui connaissent peu d'échecs et de difficultés parmi leurs élèves, alors que tous les jeunes présentés comme ayant des problèmes sont issus des minorités visibles et de collèges classés en ZEP.

L'étonnement de Daniel Picouly devant l'absence de jeunes en difficulté sur le plateau de l'émission apparaît intéressant car il laisse entrevoir une télévision, plus attentive à aider les personnes a priori

démunies devant la technique télévisuelle et donc à leur permettre de prendre la parole. Il fait écho au travail qu'a pu mener Sébastien Rouquette sur les débats télévisés en France : « **La conséquence imprévue et pourtant logique de la professionnalisation de l'espace social est de mettre de côté ceux qui ne travaillent pas encore ou ne travaillent plus. (...) Ce qui est vrai des trop vieux l'est aussi des "trop jeunes". On est citoyen politique à 18 ans. On devient citoyen civil tout court et citoyen social télévisé à 25 ans.** L'écart entre les deux périodes, entre celle où l'on devient un électeur mûr et responsable et celle où on se métamorphose réellement en un pourvoyeur d'idées acceptables sur un plateau, correspond au rite de passage aujourd'hui imposé aux jeunes. Dans notre société contemporaine, 25 ans correspond plus ou moins à la fin des études de ceux qui ont la chance d'aller dans le supérieur (ce qui est, proportionnellement, très souvent le cas de ceux qui accèdent aux plateaux), le début de l'indépendance économique avec le premier salaire (au moins dans un statut précaire), la consolidation de la vie de couple. Et légalement et symboliquement, l'âge à partir duquel le RMI peut être versé. Il faut donc commencer à gagner de l'argent pour être écouté (plus exactement pour multiplier par trois ses chances d'être écouté). Contrairement aux imprécations de ceux qui expliquent que la société donne plus de place, adule parfois et envie souvent les jeunes, au point que de plus en plus d'adultes cherchent à garder "un esprit jeune" (à s'habiller décontracté, à continuer à sortir), la vérification concrète de la répartition des ressources économiques, et par voie de conséquence du pouvoir social et symbolique y compris télévisé, montre les limites de ce mouvement : **les gens veulent bien ressembler**

12. « À quoi sert l'école ? », *La marche du siècle*, France 3, 7 janvier 1998.

13. *La marche du siècle*, France 3, 26 avril 2000.

aux jeunes mais pas jusqu'à leur confier plus tôt du pouvoir et des responsabilités (dans l'espace social, la proportion des 15-25 ans n'est passée, en 30 ans, que de 3,4 % du total à 7 %) ¹⁴. »

On comprend alors pourquoi peu de jeunes personnes peuvent participer à des émissions de plateau. Leur parole reste confinée au reportage. Si on veut les entendre, on préfère les contrôler. Une émission de Michel Field ¹⁵ est assez intéressante à ce propos. De nombreux sujets sont abordés, Michel Field nous présente le dernier de la soirée avec conviction. Voilà que l'on va nous montrer une rencontre entre « jeunes d'un quartier » et policiers de la BAC ¹⁶. Ce qui n'est pas dit, c'est qu'en réalité le reportage a été organisé à l'initiative des journalistes de l'émission ¹⁷. C'est donc un fait construit par la télévision, pour la télévision. Ce n'est pas à proprement parler une initiative des acteurs du terrain, d'où le problème de présenter cette rencontre comme quelque chose de spontané.

Michel Field : « Y' a un jeune homme qui est tellement discipliné, il lève la main depuis dix minutes...Vas-y !

Le jeune homme : Je voulais dire qu'après le reportage, non le reportage c'était bien, les jeunes ils ont dialogué avec les flics, c'était bien, mais on n'a pas dit après que, le lendemain, certaines personnes se sont retrouvées en garde-à-vue.

– Pourquoi ?

– Bah c'est des grands du quartier. Ils ont dit des vrais problèmes et ça il y était pas dans le reportage

– Et c'étaient quoi les vrais problèmes ?

– Les vrais problèmes : les policiers, ils étaient venus et ils avaient tiré cinq balles sur un chien et il y a eu des impacts dans le mur et ça on l'a dit au reportage et ça... ç'a pas été dit.

– Bah on les monte, les reportages, donc je crois pas que ce soit de la censure de la part du reporter.

– Certains jeunes qui étaient allés au reportage, le lendemain, se sont retrouvés en garde-à-vue, je comprends pas, c'était un dialogue entre jeunes et la police, pourquoi le lendemain certains jeunes...

– Il s'est peut-être passé quelques trucs entre-temps ?

– Non, non, non. »

Cet extrait du dialogue entre un jeune homme et Michel Field est intéressant puisque au moins un jeune aura parlé sur le plateau et que d'autres auront parlé finalement sur un plateau en différé. Mais la remarque du jeune homme montre également que cette volonté de bien faire s'accompagne d'une peur du dérapage. Le débat est un conflit de paroles. Mais pour qu'il y ait conflit entre ces paroles, cela signifie qu'elles soient reconnues. Le débat télévisé fonctionne comme une instance légitimatrice. Cette réticence à donner la parole aux jeunes s'accompagne d'une parole relativement maltraitée.

Valeurs de la parole des jeunes

Il nous faut essayer de comprendre maintenant quelle portée le discours journalistique cherche à donner à la parole des jeunes.

Il importe en premier lieu de rappeler rapidement les positions du CSA sur cette question : « Le Conseil encourage les chaînes de télévision à donner la parole aux enfants et aux adolescents, à leur permettre de s'exprimer sur leur vie quotidienne, leurs goûts et leurs aspirations. De telles prises de parole renforcent les adolescents,

14. Sébastien ROUQUETTE, *L'Impopulaire Télévision populaire*, L'Harmattan, 2001.

15. « Les nouveaux visages de la police », France 3, *La marche du siècle*, 19 janvier 2000.

16. Brigade anticriminalité.

17. Cette information nous a été donnée par un membre du Conseil national de la jeunesse qui a participé à cette rencontre.

les aident à s'affirmer, à construire leur personnalité et à s'intégrer à l'univers adulte. C'est aussi une possibilité pour eux d'apprendre à se conduire de manière responsable et à s'investir dans la vie collective. En radio, on a vu combien la participation des jeunes à des radios associatives pouvait jouer un rôle dans leur intégration. Il en va autrement lorsque leurs témoignages sont sollicités dans des situations qui tendent à les marginaliser ou à les exclure davantage de la société et de ses règles. Car leur passage à la télévision, même lorsque des adultes y consentent, risque de les enfermer dans le rôle qui leur est prêté. Les enfants ou les adolescents concernés n'ont pas besoin d'une cause supplémentaire de marginalisation, qu'il s'agisse d'enfants malades, d'enfants délinquants ou d'enfants victimes. Toute image qui les enferme dans une de ces catégories peut être lourde de conséquences pour eux, à la fois psychologiquement et socialement¹⁸. »

La parole des jeunes est une parole largement anonyme. Mais dire cela n'est en rien une critique de la télévision. L'information télévisée met en scène de nombreux anonymes. Notre critique ne porte donc pas sur le caractère anonyme de la jeunesse dans l'information télévisée mais bien plutôt sur la puissance de cet anonymat. Pour cela, nous avons tenté dans notre grille de lecture de saisir les différents types d'anonymat à l'œuvre dans ces reportages. Sans entrer dans les détails et dans un débat théorique, il nous semble utile de reprendre les remarques de Sébastien Rouquette sur le sujet : « En fait, l'importance accordée aux uns et aux autres, et derrière eux aux catégories qu'ils illustrent ou représentent, dépend plus directement du "rôle" accordé à chacun dans le reportage et plus globalement encore dans le traitement de l'information. Elle dépend du rapport supposé qu'ils ont avec l'événement (direct ou indirect), du temps de l'information (dernier soubresaut de l'actualité ou fait de société

au long cours), du délai laissé au commentaire (commentaire "indispensable" et quasiment immédiat ou non, temps de la réaction ou de l'analyse et de la réflexion), des questions posées ou encore de la maîtrise qu'ils sont supposés ou non avoir sur les faits traités¹⁹. »

Nous avons donc emprunté une grille de lecture proposée par S. Rouquette dans un de ses récents travaux. Nous avons alors distingué plusieurs catégories de personnages interviewés dans les reportages télévisés : la catégorie « *personnage actif* » (initiateur du mouvement...), « *personnage réactif* », « *personnage strictement illustratif* », « *personnage d'une histoire singulière* ».

Typologie des personnages interrogés

Types de personnages	Actif	Réactif	Histoire singulière	Illustratif
Adolescents et jeunes adultes	6 %	16 %	3 %	75 %
Adultes	15 %	36,5 %	0,5 %	48 %

La valeur des entretiens est donc fortement illustrative en ce qui concerne les jeunes. Peu de place leur est laissée en tant que personnages actifs, voire réactifs. Ils sont rarement les moteurs d'une action sur laquelle enquêterait le journaliste.

Il est intéressant d'analyser les quelques reportages présentant les jeunes comme des personnages avec une histoire singulière. Ce sont de longs portraits où tout est fait pour montrer la différence entre ces jeunes et le reste de la société, et leur décalage par rapport au reste de la jeunesse. Ils

18. Sophie JEHEL, « Protection de l'enfance et de l'adolescence à la télévision », *Les Brochures du CSA*, 1999.

19. Sébastien ROUQUETTE, « Les logiques de "l'anonymat" », *Médiamorphoses*, n° 5, juin 2002, INA-PUF. De manière générale, cette partie doit beaucoup au numéro de *Médiamorphoses* et aux actes du colloque sur l'anonymat.

ne dégagent que des valeurs positives et véhiculent une certaine perception de la jeunesse sur un plan politique qui présente à chaque fois des jeunes qui « ont pris leur place ». Dans ces reportages, les jeunes sont mis en opposition plus ou moins forte avec leur environnement (scolaire, parental, amical...). Ce sont des êtres hors du commun. Mais, en étant hors du commun, ils deviennent comme des êtres à part de cette société. L'impression qui est donnée est que ce n'est pas la société qui leur a permis leur parcours, mais bien que ce sont eux qui ont forcé la société. Or une telle vision de la jeunesse qui réussit est assez douteuse. Peut-être est-ce lié à la vision mythique de la réussite « seul contre tous » ? Mais le discours journalistique n'est pas là pour écrire les nouvelles mythologies.

Dans « Ados et déjà patrons²⁰ », les journalistes s'interrogent sur de jeunes entrepreneurs, futurs Bill Gates. Le reportage les met constamment en opposition avec leur famille, avec leurs amis, avec leurs professeurs. Les adultes sont toujours placés dans une situation d'incompréhension, sauf, bien entendu, les chefs d'entreprises partenaires.

Dans « L'aventure à 20 ans²¹ », le reportage suit plusieurs jeunes dans des parcours différents (une jeune journaliste en Indonésie, uneoureuse des chevaux en Australie, deux jeunes surfeurs en Amérique du Sud). On interviewe seulement la famille d'un des deux surfeurs. On ne la voit que s'inquiéter. Alors qu'ils sont entourés d'adultes pendant leur voyage, on n'en interrogera aucun.

Cette vision d'une jeunesse qui réussit est assez symptomatique de l'image de la réussite dans notre société. Au lieu d'essayer de comprendre également la réussite par les chances que peut donner notre société, les reportages privilégient l'histoire singulière de jeunes de milieux plutôt aisés. Ainsi, on ne peut citer aucun reportage centré sur, par exemple, la réussite scolaire de jeunes issus de quartiers popu-

lares. La jeunesse qui réussit est celle qui prend sa place, jamais celle qui réussit parce qu'on lui a donné sa place.

Environ 75 % des jeunes peuvent être considérés comme illustratifs dans les reportages. Peu d'entre eux sont montrés actifs. Ils sont au mieux des personnages réactifs. Illustrons cette remarque par un reportage d'un journal télévisé de 20 heures qui nous semble symptomatique :

Lancement aujourd'hui du deuxième volet de la campagne télévisée pour le respect à l'école : trois scénarii, écrits par les élèves eux-mêmes, lors d'un concours organisé par Jack Lang, ont été mis en image. F. Schaal et M. Anglade se sont rendus dans un établissement lauréat à Dammarie-lès-Lys.

Le texte est écrit par des lycéens et joué par des lycéens, en l'occurrence ceux du lycée Joliot-Curie de Dammarie-lès-Lys, un lycée comme les autres où l'on ne se respecte pas toujours, mais où l'équipe éducative se bat pour.

Pierre Gautier, professeur d'histoire géographie, lycée Joliot-Curie, Dammarie-lès-Lys : « *On est enseignant, on a un rôle à jouer et ce rôle consiste à répéter, à rabâcher un certain nombre de valeurs, un certain nombre de choses dans lesquelles on croit et moi je crois fondamentalement au respect, donc c'est mon rôle de participer à cela. Ça ne me pose pas un problème de faire quelque chose en plus.* »

Un rôle couronné de succès, le ministère de l'Éducation nationale a récompensé deux des scénarii de ses élèves, dont cette partie de basket.

[Extrait du spot]

« *Ça peut aider les autres à comprendre ce qu'est le respect, ça fait partie des choses essentielles de la vie.* » [Un jeune garçon.]

« *Si on respecte pas les gens, ils pourront pas nous respecter.* » [Une jeune fille.]

« *Moi je pense que cela peut avoir un impact et qu'on a avancé dans quelque chose, on a fait quelque chose contre l'irrespect.* » [Une jeune fille.]

Tant de sagesse et de bonne volonté réchauffent le cœur. Les téléspectateurs peuvent les voir dès ce soir sur les antennes.

20. « Ados et déjà patrons », *Des racines et des ailes*, France 3, 28 mars 2001.

21. « L'aventure à 20 ans », *Zone interdite*, M6, 11 octobre 1998.

Dans ce sujet, la répartition de la parole nous montre que celui qui semble le plus actif est le professeur, alors que ce sont bien les élèves qui ont gagné ce concours, mais ce sont « ses élèves », tant que son rôle est « couronné de succès ». Alors que c'est aux élèves que l'on a demandé de se mobiliser sur la question du respect, c'est « l'équipe éducative qui se bat pour ». Les jeunes ne prononcent à la fin que de brèves remarques, bribes de phrases conclues par un commentaire mi-ironique et surtout très maternel : « Tant de sagesse et de bonne volonté réchauffent le cœur. »

Les jeunes en tant que « personnages actifs » sont très rares. Leur comportement sera au mieux celui d'un personnage réactif, lorsqu'on leur demande d'effectuer un travail de commentaire. On les fera alors réagir aux actes des adultes s'occupant d'eux. La plupart des jeunes interrogés le sont comme des énonciateurs secondaires, c'est-à-dire que le journaliste « s'approprie leur discours en n'en reproduisant que certains éléments intégrés dans une énonciation unique, la sienne ». Autrement dit, il ne cherche pas à « conserver au discours rapporté son authenticité et son intégrité²² ».

Un exemple flagrant qui tend presque à une manipulation de la parole est l'interview de plusieurs jeunes pour l'émission *Mots croisés*²³. La parole rapportée de ces jeunes est en réalité entièrement soumise au discours des présentateurs Arlette Chabot et Alain Duhamel. Les paroles des jeunes ne sont là que pour affirmer le discours d'un journaliste et amener une autre parole, celle d'un policier sur ses pratiques professionnelles. La valeur qui est donnée aux paroles de ces jeunes est : « Quand vous avez affaire à ce genre de jeunes-là qu'on vient de nous montrer, comment vous vous y prenez concrètement ? », exemple caricatural et brûlant qui n'est qu'une partie visible d'une pratique courante.

Les jeunes sont en majorité des énonciateurs secondaires, leur parole est tordue et déformée. Cela est d'autant plus criant que leur discours est encadré par des discours d'adultes qui, eux, s'apparentent plus au cas de l'énonciateur primaire. Les adultes, eux, ont une parole d'expert, qui va expliquer l'attitude de ces jeunes.

Cette manière de traiter la parole des jeunes doit nous interroger sur la valeur que l'information télévisée accorde à la parole des jeunes. Les jeunes, confrontés à la production d'une logique d'expert, ne sont amenés à produire qu'une logique de témoignage.

Ainsi, la parole des jeunes est « maltraitée ». Cette maltraitance se construit d'abord sur un constat générationnel : les jeunes sont moins bien traités que les adultes. Elle est doublée d'une maltraitance intragénérationnelle selon les milieux sociaux dont sont issus les jeunes présents à l'écran.

Enfin, on voit comment parler de la jeunesse, c'est aussi et surtout parler des professionnels de la jeunesse.

22. Guy LOCHARD, « La parole du téléspectateur dans le reportage télévisuel, du témoignage à l'interpellation », *La Télévision et ses téléspectateurs*, sous la direction de Jean-Pierre Esquenazi, L'Harmattan, 1995.

23. « La montée de la délinquance », *Mots croisés*, France 2, 12 février 2001.

La parole des adultes à propos de la jeunesse

Une prédominance du regard professionnel

Parler des jeunes, c'est également parler de ceux qui s'en occupent, des professionnels de la jeunesse. C'est en effet ce que la télévision privilégie : le professionnel face à son sujet. L'approche journalistique peut-elle uniquement se fonder sur un regard professionnel ? N'est-il pas dans son rôle de multiplier les points de vue et d'élargir la perspective ? Or on remarque une confiscation du débat social par les professionnels. Ainsi, les jeunes présentés dans de nombreux reportages ne sont que des objets avant d'être pensés comme des sujets. La télévision en passant par le regard des professionnels réifie la jeunesse. La relation du journaliste et du professionnel conditionne également les termes du débat.

Or les adultes sont au premier plan dans les reportages sur la jeunesse. Cette logique d'un interlocuteur professionnel est devenue très répandue. Sur la question du rapport avec les professionnels, comparons avec une autre affaire, celle de l'information sur la Sécurité sociale. Voilà ce que D. Schnapper²⁴ explique : « Les journalistes, dans l'ensemble, se contentent de suivre au jour le jour les étapes de la réforme de la Sécurité sociale et de publier les communiqués des agences gouvernementales, des syndicats, des associations professionnelles et des groupes politiques. » La remarque de

D. Schnapper vaut également en ce qui concerne les questions de jeunesse : la télévision consacre le règne des professionnels.

72 % des adultes qui interviennent dans les reportages analysés le font à titre professionnel. De manière générale, l'information semble être incapable de sortir de cet angle-là. Cet angle n'est pas critiquable en tant que tel. Ce qui est critiquable, c'est le monopole presque parfait de cette vision.

Prenons l'exemple d'un reportage sur la prostitution :

De leur côté, les services français de lutte contre la prostitution des mineurs sont confrontés à un nouveau phénomène, l'augmentation de petits Roumains. En général, les mineurs qui se prostituent sont aujourd'hui de plus en plus nombreux et de plus en plus jeunes. Regardez ce reportage de V. Laffont, J. Y. Mey, L. Audibert : ils ont suivi deux éducateurs de rue à la rencontre de ces jeunes à Paris.

[Caméra cachée]

Lucia n'a que quinze ans et se retrouve sur le trottoir. De jour comme de nuit, ces éducateurs de rue qui vont à sa rencontre tentent d'apporter un peu de réconfort à ces jeunes, très jeunes prostitués. (...) Pas toujours facile d'établir le contact, la peur est là, le souteneur est là, toujours prêt à sévir.

Jean-Michel Mausolée, responsable de secteur, association Aux captifs la libération : « *Chez les filles, si on parle plus de deux, trois minutes avec des adolescentes, comme par hasard, il y a le téléphone qui sonne et elles coupent net la conversation et puis voilà.* »

24. Dominique SCHNAPPER, « Parler de la Sécurité sociale : un regard critique sur le travail journalistique », *Hermès*, n° 8-9, Paris, CNRS Éditions, 1991.

Une éducatrice : « *Quand t'es parti une semaine, elles disent que c'est des vacances. L'autre fois y' en a une qui m'a dit qu'elle était partie en vacances pendant un mois, elle avait des coquards plein le visage.* »

Filles ou garçons, venus des pays de l'Est ou d'Afrique, ils sont aujourd'hui plusieurs milliers en France à se prostituer et, le plus souvent, ce ne sont que des gamins ; on peut les croiser comme ici dans les parkings.

« *Ce sont des enfants qui jouent, qui s'amusent, mais en même temps, c'est des enfants de la rue donc ils ont aussi toute la dureté que la rue exige pour survivre...* » (Voix de l'éducatrice en off.)

« *Moi j'ai vu un enfant de sept ans, sept ans et demi environ, on peut pas exactement savoir l'âge, pas guère plus vieux, qu'était à la terrasse d'un café avec un homme d'une cinquantaine d'années, il lui offrait un whisky... c'est un des plus jeunes. Il est très courant de rencontrer des jeunes de 10, 12, 13 ans...* » [Jean-Michel Mausolée.]

Des jeunes à qui on a promis un monde meilleur pour les faire venir ici, sans papiers. Projetés dans un pays inconnu ces prostitués n'ont d'autre choix que de subir.

« *Elles sont maltraitées, violées et elles sont prisonnières. La famille au pays, elle est restée surveillée... donc on menace de prendre la petite sœur ou le petit frère.* » [Un éducateur.]

Et, à Paris comme ailleurs, si ces jeunes en sont réduits à vendre leur corps pour une vingtaine d'euros la passe dans une voiture, c'est aussi parce qu'il y a des clients.

« *C'est souvent que l'on voit des voitures s'arrêter, y' a le siège bébé derrière et c'est pas pour ça que ça les empêche de commettre ce genre de délit. Pour eux, ce sont pas des gens de leur famille donc ils sont là, c'est pour une chose précise, c'est pour vendre leur corps, donc personne se pose de questions, on donne son billet et puis on fait même pas attention qu'on est en train de bousiller la vie d'un gosse.* » [Un éducateur.]

Il y a les clients, mais aussi les proxénètes difficiles à mettre hors d'état de nuire pour les services de police, car ces réseaux bien organisés ne connaissent plus de frontières depuis longtemps²⁵.

Dans ce reportage, les éducateurs sont les médiateurs, ceux par qui le journaliste va pouvoir parler de la situation de ces prostitués. Nous n'avons donc pas une vision

directe mais une vision différée, filtrée : la vision du journaliste de la vision de l'éducateur. Aucune interview de prostitué sur sa vie, ses conditions de vie...

Dans certains reportages, les journalistes se contentent d'interviews par la médiation d'un tiers. Ainsi, les remontrances dans le bureau d'un juge, d'un proviseur, du médecin, etc., sont presque des passages obligés dans les reportages sur la jeunesse. Et dans ces situations, c'est toujours l'adulte qui parle et qu'on interroge après. Ainsi, alors que la scène est composée de plusieurs acteurs, elle en privilégie un seul : l'adulte.

En France, les enfants de quartiers dits sensibles sont eux aussi parfois victimes de la précarité et de la peur ; pour compléter l'action de la police et de la justice, des acteurs sociaux interviennent sur le terrain pour mener un certain nombre d'actions de prévention. Voici une expérience pilote engagée à Pierrefitte en Seine-Saint-Denis qu'ont suivie C. Auberger et G. Gouet.

Ancien avocat, réfugié politique iranien, Hibat Tabib dit avoir réussi son intégration en se battant pour celle de ce quartier de Pierrefitte : dix ans de travail ici sur le terrain pour apprendre à vivre ensemble.

Hibat Tabib, directeur de l'AFPAD (Association pour la formation, la prévention et l'accès au droit) : « *Finalelement pendant des années, nous avons essayé de travailler ensemble, de mobiliser tout le monde et notamment la société civile, pour que les parents, pour que chaque habitant accepte sa responsabilité à la reconquête de l'espace public.* »

La mobilisation continue, les problèmes sociaux et économiques sont toujours là. Il y a quelques mois, les commerçants se disaient stressés par les vols et agressions verbales, une médiation avec les jeunes a été engagée, un dialogue qui a permis de soulever quelques malentendus.

[Dialogue entre un commerçant et Hibat Tabib] :

Le commerçant : « *Tout à fait au début, les jeunes croyaient qu'on était riches, tout ce qui est dans le magasin, ils peuvent le prendre puisque nous on gagne de l'argent, mais nous on est à côté et on rend service aux gens.*

25. TF1, JT de 20 h, lundi 20 mai 2002.

Hibat Tabib : *Pourquoi ? Parce que vous êtes nécessaires, vous faites partie de la vie de quartier, il faut pas que vous restiez isolés de cette vie collective.*

– *C'est pour cela que je vous ai dit qu'on a avancé. »*

Du quartier au collège [collège G.-Courbet], Hibat Tabib travaille aujourd'hui au service de la ville. Réunion de formation dans une salle de classe, avec des élus, des travailleurs sociaux et des habitants pour analyser des actes de violence : aujourd'hui, un local pour jeunes qui, à peine ouvert, a été vandalisé dans une cité difficile à reconquérir.

Joëlle Bordet, chercheuse, psychosociologue : *« Un des problèmes qu'on a quand on veut refaire une présence éducative dans les quartiers, eh bien, c'est de retravailler avec l'ensemble de protagonistes possibles de la communauté, en connaissant son histoire pour que, progressivement, cette présence éducative, elle soit reconstruite, appropriée et que donc on s'applique directement sur ce qui a déjà fait mal dans le quartier. »*

Des professionnels mieux formés, des habitants responsabilisés, c'est ainsi que s'organise une résistance face à la violence. Hibat Tabib est convaincu qu'elle est l'affaire de tous, la combattre c'est déjà ne plus la subir²⁶.

Reprenons les explications données par la journaliste pour illustrer le travail d'Hibat Tabib : *« Il y a quelques mois, les commerçants se disaient stressés par les vols et agressions verbales, une médiation avec les jeunes a été engagée, un dialogue qui a permis de soulever quelques malentendus. (...) Aujourd'hui un local pour jeunes qui, à peine ouvert, a été vandalisé dans une cité difficile à reconquérir. »* Le lancement de Patrick Poivre d'Arvor est le suivant : *« Les enfants de quartiers dits sensibles sont eux aussi parfois victimes de la précarité et de la peur. »*

Le reportage se conclut par *« des professionnels mieux formés, des habitants responsabilisés, c'est ainsi que s'organise une résistance face à la violence »*. Ainsi tout le reportage se concentre sur les professionnels et les adultes, en laissant la problématique des jeunes à l'arrière-plan. Pourtant, on ne peut pas imaginer qu'ils ne soient pas acteurs dans cette mobilisation contre la violence.

Cet élément en tête, il reste un autre fait problématique : qui sont ces adultes qui viennent sur les plateaux télévisés parler des jeunes ?

Les professionnels et l'angle thématique

Ce choix des professionnels élimine tous les autres. Il fait des non-professionnels des citoyens de second ordre parce que, autre critère discriminant, ils n'ont pas un poids social, économique, professionnel jugé suffisamment important. Et Sébastien Rouquette note : *« Les effets de cette reconnaissance des savoirs professionnels prennent donc des proportions insoupçonnées. Par volonté minimale de fonctionnement, l'espace social télévisé ne compose pas simplement un espace de discussion de la société sur elle-même. Il introduit un lieu de mise sur pied, de contrôle et d'argumentation des types de réponses que cette société produit pour répondre aux questions qu'elle se pose : comme partout ailleurs, les débats télévisés ne proposent que des problèmes auxquels la collectivité peut répondre. Mais à la différence de beaucoup d'endroits, ces débats-là soumettent régulièrement des propositions de professionnels, y compris lorsque cette question concerne tout le monde. De là, un paradoxe solide, parfaitement résistant à la lame de fond de démocratisation de la vie collective : plus les débats de société prennent les questions de société au sérieux, plus les citoyens sociaux ordinaires se trouvent dépossédés de ces problèmes²⁷. »*

26. TF1, JT de 20 h, samedi 4 mai 2002.

27. Sébastien ROUQUETTE, *L'Impopulaire Télévision populaire*, L'Harmattan, 2001.

Cette question de la professionnalisation est d'autant plus forte que, comme le remarque Dominique Charvet (cf. le rapport du commissariat général du Plan intitulé *Jeunesse, le devoir d'avenir*, la catégorie « jeunes » est elle-même, dans une grande mesure, une construction des politiques publiques. La télévision s'appuie énormément, voire strictement, sur la construction publique des problèmes de jeunesse. La posture journalistique est une posture d'interprète des initiatives existant dans ce domaine. C'est alors pourquoi on peut comprendre qu'une large partie de la population jeune ne soit pas analysée. Cela pose surtout problème pour les initiatives prises de manière non institutionnelle ou non soutenues par des politiques publiques. Celles-ci sont presque passées sous silence.

Il nous faut distinguer plusieurs situations dans la définition des professionnels. Si la distinction que nous allons faire peut se discuter, elle reflète bien le traitement problématique de la jeunesse en deux cas : les jeunes en danger et les jeunes dangereux.

Les jeunes en danger ont pour corrélats des professionnels travaillant dans les secteurs de la médecine, de la psychologie, de la psychiatrie, de la psychanalyse. Le traitement des jeunes en danger est dans la continuité du « phénomène psy » dont la télévision est friande.

Le miroir s'inverse lorsqu'on analyse les intervenants professionnels en ce qui concerne les jeunes dangereux. L'aspect psy tend à disparaître. Il laisse place à un autre type de traitement, judiciaire cette fois-ci. Mais on ne peut arrêter le constat ici. Car les émissions sur les jeunes dangereux sont construites à partir du travail des policiers.

Cette dichotomie valide donc l'impression d'une gestion de l'individu lorsqu'il est en danger et d'une gestion du social lorsqu'il est dangereux. Du côté de la jeunesse en

danger, la télévision laisse la part belle à une « psychologisation du lien social », pour reprendre une expression de Robert Castel. De l'autre versant, la télévision donne une réponse politique.

Il est intéressant à ce propos de voir comment sont présentés les reportages concernant la prise en charge des mineurs délinquants. Ce sujet n'est abordé généralement dans les journaux télévisés qu'après un fait divers. C'est donc bien quelque part la dictature du fait divers qui pose problème. Ainsi, les actes de préventions sont envisagés après des faits divers les concernant. L'affaire Guy-Patrice Bègue²⁸ est exemplaire à ce sujet. Elle a donné lieu à de nombreux reportages sur le racket et ses manières de le prévenir.

Au spectacle du fait divers ou des interventions policières vient finalement répondre une spectacularisation des procédures éducatives.

Avant d'analyser plus particulièrement cette spectacularisation, il nous faut regarder comment sont filmés des jeunes non délinquants pris en charge par un personnel éducatif ou avec suivi psychologique. Ce sont des jeunes aux stigmates visibles : boulimie, anorexie, maladies graves. Il y a donc déjà *quelque chose* à voir. Le travail psychologique, éducatif peut être présenté puisqu'on les voit souffrir, se rétablir, etc. De nombreux reportages, notamment sur les problèmes d'anorexie ou de boulimie, permettent de voir l'action du médecin, du psychologue, etc., mais aussi les efforts et les issues de jeunes malades.

28. « Guy-Patrice Bègue, tué d'un coup de brique le 8 mars, était armé d'un cutter. Son fils n'était pas racketté, mais impliqué dans des bagarres entre jeunes. À en juger par son impact dans la campagne électorale, ce fut plus qu'un simple fait divers. La mort de Guy-Patrice Bègue, tué d'un coup de brique près de la gare routière d'Évreux (Eure), vendredi 8 mars, devint un symbole de l'insécurité tant décriée. Les événements semblaient alors limpides : un père de famille était tombé, victime de jeunes, en défendant son fils racketté la veille. » *Le Monde*, 7 juin 2002.



Il n'en est pas de même pour la pratique éducative concernant les mineurs délinquants. Ainsi nous n'avons jamais vu un reportage sur les jeunes qui, une fois suivis par le juge, pris en charge par des éducateurs, ne repassent jamais devant un juge. Et quand une médiatisation de la pratique éducative existe, elle montre les exceptions éducatives : techniques du cirque utilisées dans un Centre éducatif renforcé, voyages dans des pays étrangers...

On note alors une sorte de retournement : les interventions policières en force, qu'on pourrait croire exceptionnelles, sont banalisées et le travail éducatif, qui est un travail banal, invisible pour l'œil nu de la caméra, se médiatise par de l'exceptionnel.

Ainsi la jeunesse est parlée, et par des professionnels de la jeunesse. Or les règles de construction de l'information télévisée amènent à une prédominance de ceux qui peuvent se prévaloir d'actions spectaculaires, les policiers. Dès lors, toutes les autres professions, si elles veulent être entendues, sont amenées à se définir à partir de cette norme du spectaculaire, alors que l'un des principaux aspects de leur travail est de justement ne pas faire dans le spectaculaire. Cette facilité à professionnaliser des débats considérés comme sérieux conduit à une vision qui ne privilégie qu'une perspective unique de la jeunesse et de ses problèmes. Ce regard prédominant est problématique dans l'appréhension de la jeunesse française par l'information télévisée.

Les dénominations *de la jeunesse*

La jeunesse est parlée plus qu'elle ne parle. Mais on ne peut s'arrêter à ce constat. Ces éléments sur la prise de parole, les régimes de visibilité, étudiés, il nous faut insister maintenant sur **la manière dont est parlée la jeunesse**. Car les mots employés ne sont pas anodins.

Nous avons donc cherché de manière plus générale comment on « étiquetait » la jeunesse. L'hypothèse que nous posons est que les différentes dénominations sont autant de justifications de son état et que chacune de ces justifications amène le téléspectateur sur des terrains référentiels différents. Remis en contexte, il y a une différence entre les vocables « jeune », « adoles-

cent », « enfant », « étudiant », « lycéen », « collégien », « 15-25 ans », « mineur », etc.

Ces diverses expressions correspondent à différents prismes de la jeunesse, si l'on garde en tête la définition de Gérard Mauger²⁹ : « La jeunesse est moins l'appartenance à une classe d'âge qu'une situation de transition ou d'indétermination entre une position sociale initiale et l'accès plus ou moins facile, rapide et réussi, au marché du travail et au marché matrimonial. »

29. Gérard MAUGER, *L'Âge des classements, sociologie de la jeunesse*, rapport disponible au service de documentation de l'IRESCO, 1998.

Cette question de la définition des problèmes et des acteurs nous paraît importante. En effet, les médias jouent un rôle important aujourd'hui dans le jeu politique même. C'est ce qu'a pu analyser Monique Dagnaud : « Les médias secouent l'activité du gouvernement, bousculent des agendas, forcent des réajustements. Surtout, un fait médiatique appelle une action de communication de la part des pouvoirs publics. Si la télévision ne peut être tenue comme un quatrième pouvoir (...), elle opère comme un aiguillon et comme un instrument d'alerte sur certains faits sociaux. Les hommes politiques le reconnaissent volontiers. Parmi les éléments qui poussent à une prise de conscience de la gravité d'une question sociale, Michel Rocard cite d'abord la voie administrative mais aussitôt après, les médias, bien avant l'opinion des élus politiques ou syndicaux, des élites économiques ou culturelles et, loin devant les sondages³⁰. »

Ainsi la définition des termes et des situations par la télévision peut avoir un effet. Gérard Mauger nous rappelle que « produire une représentation de la jeunesse, c'est aussi contribuer à inculquer une représentation de l'avenir du monde social³¹ ». C'est que « nommer et narrer, c'est déjà agir, entrer dans une logique de désignation et de description du problème en vue de le résoudre, (...) les problèmes publics n'existent et ne s'imposent comme tels, qu'en tant qu'ils sont des enjeux de définition et de maîtrise de situation problématiques, et donc des enjeux de controverses et d'affrontements entre acteurs collectifs dans des arènes publiques³². »

Chaque mot influe sur le sens à donner au reportage que l'on peut voir. On comprendra aisément que qualifier « d'enfant » un mineur délinquant de 16 ans n'a pas la même signification que de l'appeler « jeune », ou de le définir comme « ayant agi avec une bande de jeunes ».

La jeunesse n'est donc bien qu'un mot (médiatiquement parlant), et selon les différents maux de la jeunesse, différents mots lui seront attribués. La division n'est pas seulement intergénérationnelle. Elle est également intragénérationnelle. Des rapports de force, de différenciation se construisent à partir des mots.

Lorsque le jeune se confond avec l'enfant

Plusieurs reportages privilégient l'appellation « enfant » à celle de « jeune », alors que les personnes en présence ne sont manifestement pas des enfants. Nous n'avons bien sûr pas pris en compte les reportages qui parlaient d'« enfants » depuis le monde domestique. En effet, si le reportage se construit selon une dynamique familiale, le mot « enfant » s'entend dans la relation avec l'adulte, avec le parent. Nous n'avons pas analysé ce type de reportage. D'autres, en revanche, posent problème puisqu'ils parlent d'enfants, hors de la dynamique du monde domestique. Les exemples d'une utilisation de mots, d'expressions se rapportant à l'enfance sont multiples alors même que les protagonistes des reportages ne sont pas à proprement parler des enfants. Cela pose le problème d'une confusion, d'un flou entretenu. Pour illustrer cette confusion, on peut prendre l'exemple d'un reportage de Marine Jacquemin sur TF1.

Ce premier reportage enquête sur les conditions de vie de jeunes errants clandestins. Un seul est interrogé, il a 16 ans.

30. Monique DAGNAUD, « Gouverner sous le feu des médias », *Le Débat*, n° 66, septembre-octobre 1991.

31. Gérard MAUGER, *Les jeunes en France : état des recherches*, La Documentation française, 1994.

32. Daniel CEFAL, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, n° 75, 1996.

Pourtant Patrick Poivre d'Arvor parle « d'enfants errants », et le journaliste « d'enfants isolés ».

Et puis toujours sur ces problèmes d'immigration, en Afrique du Nord, il existe un territoire espagnol Melilla, qui fait rêver les habitants de pays plus pauvres. Ils sont nombreux à affronter tous les dangers pour améliorer leur sort, **parmi eux les enfants** : là-bas, on les appelle les indésirables. Reportage de M. Jacquemin et G. Ramirez.

En ce soir de carnaval à Melilla, les enfants sont rois. Leurs yeux écarquillés regardent les étoiles qui sur ce coin de terre ne brillent pas pour tous de la même lumière. Au milieu des rires et des couleurs, Marco, clandestin, sans papiers, **enfant des rues**, depuis qu'à l'âge de deux ans il a fui la pauvreté de son Maroc natal.

« Tous les soirs, je traîne dans les rues avec mes potes, ça fait douze ans que je vis comme ça. Les Espagnols m'ont viré cinq fois vers le Maroc, mais je reviens toujours la nuit à travers les barbelés. »

Comme Marco, ils sont des centaines à Melilla qui traînent leur désespérance lorsque la nuit se referme sur la ville et ses trafics jusqu'au petit matin.

Melilla, une attraction irrésistible pour ces **enfants sans futur**. Ce grain d'Espagne de douze kilomètres carrés planté en terre marocaine a dû verrouiller son pourtour d'un mur de barbelés de quatre mètres de haut. Un moyen d'endiguer toute la misère du Maghreb et de l'Afrique qui se presse à sa porte chaque jour par milliers pour glaner quelques miettes de l'eldorado européen. **Dans ce délire humain, les plus jeunes se faufilent** comme des anguilles vers la ville où commence alors la galère.

« Je suis perdu depuis mon enfance, je sais que je suis perdu. Qu'est-ce que tu veux que je reste là-bas ? Crever de faim ? Ici on dort dans la rue, il fait froid, mais au moins je peux ramasser un peu d'argent pour envoyer là-bas. »

Mustafa, éducateur : *« Ils n'ont pas reçu le traitement normal que doivent avoir les enfants de cet âge, ils sont donc marginalisés très tôt. On peut même dire qu'ils ont un avenir lamentablement incertain. C'est ce qu'ils pensent changer en venant ici. »*

Pour comprendre l'une des racines du mal, il faut visiter cette maternité improvisée dans le centre d'assistance sociale. Ici de **jeunes Marocaines désespérées viennent accoucher** et repartent aussi vite en abandonnant leur bébé pour ce qu'elles pensent être une vie meilleure.

Le centre, comme quatre autres dans la ville, accueille aussi des adolescents qui, protégés de la rue, se mettent à rêver.

« Moi, je veux aller en Espagne, travailler, gagner de l'argent, avoir une famille des enfants, comme vous. »
[Un jeune garçon.]

Obtenir des papiers, c'est leur désir le plus cher, mais les chiffres ne sont pas optimistes : seuls 10 % peuvent espérer à leur majorité recevoir l'identité européenne, pour les autres déjà fragilisés psychologiquement, leur parcours risque toujours d'être semé d'embûches. Refoulés d'un côté, battus de l'autre, ces indésirables ont pourtant à Melilla un défenseur qui se bat pour le respect de leur droit.

José Estran, association Prodein : *« Ce gosse a été expulsé il y a quelques jours. Ça a été très dur pour lui. Il est resté sans manger, sans boire, dans le froid, il est très marqué. Chacun se renvoie le problème et le constat, c'est que les droits de l'enfant sont bafoués ici et que nous ne devons pas fermer les yeux. »*

Dans la nuit déjà très avancée, la police locale contrôle et patrouille. De leur point de vue, les **jeunes clandestins** ne représentent qu'une petite délinquance, quelques trafics et autres vols de Mobyettes.

« Ils n'ont pas d'armes à feu, seulement des couteaux, des armes blanches. » [Un policier dans une voiture de service.]

Dans le même temps, José Estran continue sa tournée. La dernière découverte de la nuit : un **enfant frigorifié** sous les roues d'un camion. Un de plus, venu allonger la longue liste des naufragés de Melilla³³.

Lorsque Marine Jacquemin termine son reportage, c'est le premier « véritable » enfant que l'on voit, les autres sont des adolescents. Lorsqu'elle présente Marco, en l'assimilant quelque peu à un enfant, les quelques phrases qu'il prononce montrent qu'il n'est plus à proprement parler un enfant : « Tous les soirs, je traîne dans les rues avec mes potes, ça fait douze ans que je vis comme ça. Les Espagnols m'ont viré cinq fois vers le Maroc, mais je reviens toujours la nuit à travers les barbelés. »

33. TF1, JT de 20 h, lundi 11 mars 2002.

Mais le fait d'avoir parlé d'enfants semble nous faire partager leur souffrance d'adolescents errants.

Prenons un autre exemple : un reportage sur une structure d'accueil, Les pressoirs du Roy.

Voilà, parlons encore des enfants avec un coup de projecteur sur l'association Les pressoirs du Roy, qui accueille 70 garçons et filles en grande difficulté dans leur famille. C'est un reportage de F. Medouni, E. Boucher, près de Fontainebleau.

Ils ont 6 ans pour les plus petits, 21 ans pour les plus grands, la plupart vivent ici en fratrie, privés momentanément du milieu familial, sur décision du juge ou par choix, si l'on peut appeler ça un choix quand on a 10 ans à peine.

Patricia, 18 ans : « C'est surtout pour ma petite sœur que je suis partie en fait, je voulais pas qu'elle connaisse la même chose. Nos journées, elles étaient, je sais pas comment vous expliquer, invivables, c'était terrorisant et on avait pas de calme, enfin, tout ce qu'un enfant peut connaître dans son enfance... On n'avait pas de repères du tout quoi. »

Arrivés au centre, les jeunes sont pris en charge par des éducateurs et une maîtresse de maison. La priorité : les rassurer, faire disparaître en eux le sentiment de culpabilité.

Samantha, 18 ans : « J'habitais avec ma maman et en fait elle était, elle avait des problèmes d'alcool et ça allait plus du tout, donc, avec mon frère, on a demandé à notre éducatrice d'être placés... [coupe visible] On se sent coupables d'être partis, de l'avoir laissée seule, des petits trucs comme ça, mais bon, à force, on s'y habitue. »

Les plus âgés disposent d'un studio indépendant, tous les enfants sont scolarisés et pratiquent diverses activités, ce cocon familial leur permet également d'établir une nouvelle relation avec leur père ou leur mère.

Jacqueline Vialatte, directrice institution Michel-Cognacq, Les pressoirs du Roy :

« Nous rencontrons les familles quand cela est possible et surtout nous aidons les enfants à reprendre contact avec leurs parents et leur famille, si par exemple le contact a été supprimé ou distendu. »

Morgan, 18 ans : « Je rentre chez moi le week-end et ça se passe le mieux du monde, ça fait plaisir de les voir, donc ils sont contents de me voir et, à courte durée, ça se passe très, très bien. »

En offrant des lieux d'accueil comme Les pressoirs du Roy, les éducateurs veulent éviter à ces enfants en difficulté une rupture définitive avec ceux qui restent avant tout leurs parents³⁴.

Il est étonnant que ce reportage parle d'abord d'enfants, quand les personnes qui sont interviewées sont toutes majeures. Cela s'explique sûrement par la présence d'enfants dans cette structure, bien que ceux-ci ne soient pas présents dans le reportage.

On peut remettre cette confusion en perspective avec la Loi française et l'ordonnance de 1945. Ceux qui connaissent bien le sujet ne s'étonneront pas des remarques qui vont suivre mais il convient de faire un rappel général.

Deux mots sont utilisés pour désigner les individus concernés par cette ordonnance : *enfant (enfance)* et *mineur*. Le mot jeune ou jeunesse n'est jamais utilisé (l'apparition des politiques de jeunesse vient plus tard, mais il n'est pas de notre ressort ni de notre compétence de discuter sur ce sujet). Le mot adolescent n'est cité qu'une seule fois lors d'un rappel à la loi de 1912. Peut-on dire sérieusement aujourd'hui que la question de *l'enfance coupable* véhicule les mêmes références que la question des *jeunes mineurs délinquants*, comme aiment à le dire les présentateurs du journal télévisé (et d'autres ailleurs également) ?

Le juge en charge de ces problèmes n'est pas un juge des jeunes, ni un juge des délinquants, ou un juge des mineurs, il est un *juge des enfants*³⁵. Ce jeu sur les mots affecte pourtant le débat politique. Dès lors, la remise en cause de la philosophie de l'ordonnance est incompréhensible d'un point de vue médiatique.

34. TF1, JT de 20 h, mercredi 10 avril 2002.

35. Ni d'ailleurs, comme on le dit parfois à tort, un *juge pour enfants*.



On ne parle plus de la même chose. On ne désigne plus la même chose. Par le vocabulaire employé, l'information télévisuelle « décontextualise » l'ordonnance de 1945. Comment rediscuter une loi alors qu'on ne parle plus de la même chose ?

Un détour par le cinéma peut ici être utile pour éclairer nos propos. François Truffaut a à plusieurs reprises filmé des enfants et voici ce qu'il écrit : « Il ne faut jamais oublier que l'enfant est un élément pathétique auquel le public sera d'avance sensibilisé. Il est donc très difficile d'éviter la mièvrerie et la complaisance. (...) Pour le spectateur adulte, l'idée d'enfance est liée à l'idée de pureté et surtout d'innocence ; en riant et pleurant devant le spectacle de l'enfance, l'adulte, en réalité, s'attendrit sur lui-même, sur son "innocence" perdue. C'est pourquoi, plus qu'en tout autre domaine il importe ici d'être réaliste, et qu'est-ce que le réalisme sinon le refus de pessimisme et d'optimisme, en sorte que l'esprit du spectateur puisse prendre parti librement, sans "coup de pouce" du réalisateur³⁶ ? »

Ce problème de dénomination se retrouve dans les reportages que nous avons analysés. Dans « Des enfants au feu sacré³⁷ », la personne interrogée la plus jeune a environ 13 ans. Les premiers élèves pompiers interviewés ont environ 20 ans. Aucun n'a l'air d'un enfant.

Marcel Trillat vient filmer les tensions entre les quartiers des Tarterets et des Pyramides et, plus généralement, la vie dans un quartier populaire. Il intitule son reportage « Les enfants de la dalle³⁸ ». La dalle fait référence à l'endroit où a été tué Sinan... 18 ans. Les jeunes interviewés sont tous au moins des adolescents. Il est remarquable de noter que le seul reportage non manichéen sur les banlieues parle d'enfants et pas de jeunes.

Arte a également intitulé un de ses reportages « L'île des enfants perdus³⁹ », alors

qu'il concerne des délinquants âgés d'au moins 16 ans. En appelant un reportage sur une prison sur une île « L'île des enfants », on voit tout de suite l'allusion, l'imaginaire que nous offre ce titre, avec la référence à Peter Pan.

La jeunesse comme tranche d'âge scolarisée (collégien, lycéen et étudiant)

De nombreux reportages concernent le milieu scolaire. C'est que, finalement, le statut d'élève est la seule manière d'« étiqueter » les jeunes sans gros problème de compréhension. On ne parle pas de jeune, d'enfant et on évite toute différence sociale, le terme « élève » s'appliquant à tous.

Parfois pourtant certains reportages préfèrent utiliser le mot « jeune », même dans un contexte scolaire.

On le voit, l'insécurité n'est pas absente des établissements scolaires. Pour protéger les abords des collèges, une mission de prévention est actuellement menée à Marseille, des médiateurs sociaux patrouillent autour des établissements sensibles de la ville. C. Auffret, G. Gouet les ont suivis⁴⁰.

16 h 00 : le signal du départ, les jeunes sont impatients de sortir, la fin des cours est pour eux synonyme de retour à la liberté. Ils vont échapper au regard des adultes, le collège les rend à la rue et à ses dangers.

Michel Donchier, principal du collège Elsa-Triolet : « Dès que le coin de la rue était tourné, on ne pouvait

36. « Réflexions sur les enfants et le cinéma », *Le Plaisir des yeux*, F. TRUFFAUT, Petite bibliothèque des Cahiers du cinéma, 2000.

37. *Reportages*, TF1, 31 octobre 1998.

38. « Marcel Trillat et Les enfants de la dalle », *Envoyé spécial*, France 2, 1^{er} octobre 1998.

39. *Arte reportage*, Arte, 12 janvier 1999.

40. TF1, JT de 20 h, vendredi 8 mars 2002.

plus intervenir. Effectivement, il y a possibilité certainement de trafic, de dangers, sans compter de risques qui sont forcément menaces, racket, tout ce que l'on trouve à l'heure actuelle dans pratiquement tous les collèges. »

Et si le principal parle au passé c'est que, depuis le début de la semaine, deux médiateurs sociaux ont pris leurs quartiers aux heures de sortie. Des jeunes formés par l'État et le conseil général pour en sécuriser les abords comme ce terrain de boules isolé, idéal pour les bagarres et autres transactions discrètes. Ni policier ni surveillant, les médiateurs ont su **gagner la confiance des jeunes.**

« On communique bien avec eux, parce qu'ils ont vécu dans un quartier comme nous, on leur parle comme si on les connaissait depuis longtemps. » [Une jeune fille.]

« Au moins on attendait la fin des heures du cours pour sortir, pour se battre, maintenant depuis qu'il y a les médiateurs. C'est ça..., ben voilà, ça va mieux. » [Un jeune garçon.]

Frédéric Rascot, médiateur social : *« Je pense qu'on est très utile pour eux, parce qu'ils peuvent pas se confier à l'intérieur du collège, ils ont pas très confiance, ils aiment leur prof, je pense. Alors quand ils voient que c'est des jeunes à l'extérieur, ils font confiance aux jeunes. »*

Car le but de ce dispositif est aussi de faire remonter les informations pour pouvoir alerter le collège et la police, si les confidences se font graves.

Alors que l'on se situe dans ou aux abords d'un établissement scolaire, un collège, le mot élève, collégien, n'est jamais utilisé. On parle de jeunes. Cela vraisemblablement pour insister sur la « parenté », le lien entre les médiateurs sociaux (*des jeunes*) et les collégiens.

L'épisode électoral du 21 avril

L'épisode électoral du 21 avril est aussi très intéressant. Il montre comment on réserve un sens précis à certaines dénominations. Par l'éclairage médiatique important sur les jeunes, on pouvait espérer une nouvelle manière d'appréhender les jeunes. Mais en étudiant les reportages des journaux télévisés de cette période, on remarque que les jeunes des manifestations sont des

« lycéens » ou des « étudiants », ce que ne sont jamais pour les journalistes les « jeunes » qui commettent des actes délicieux ou qui en sont soupçonnés.

Ça devient une habitude depuis dimanche soir, **des dizaines de milliers de personnes, lycéens ou étudiants pour la plupart** se sont retrouvés dans la rue pour manifester contre le leader du front national. A. Mikoczy, A. Molinier ⁴¹.

La mobilisation **des jeunes lycéens et étudiants** ne faiblit pas ; pour la deuxième journée consécutive des cortèges se sont formés à Paris, par exemple 1 000 ont battu le pavé dans une ambiance qui restait tranquille. Beaucoup de lycéens qui accomplissent leur première démarche politique...

« Nous, la jeunesse française, on défend des valeurs démocratiques, on croit à la liberté, on est contre la xénophobie et en conséquence on a bien envie de montrer à l'Europe et au monde que la jeunesse, c'est certainement pas les résultats du premier tour. »

Aujourd'hui la rue était **aux lycéens et aux collégiens**, les étudiants plus organisés prévoient de se retrouver demain en assemblée générale.

Tour de France des cortèges par A. Gardet, I. Delion ⁴².

Des banderoles plus que des porte-voix car le silence pour eux est plus fort que les mots, 6 000 lycéens se sont d'abord rassemblés calmement sur la place centrale de Toulouse avant de défiler.

« On veut montrer que l'on est dans une démocratie et que l'important c'est pas forcément de manifester, de montrer de la haine, c'est d'aller voter et de faire son devoir de citoyen. »

Ailleurs on s'époumone, grandes villes, petites villes, la jeunesse s'égaille partout même là où on ne l'attend pas, à Carcassonne par exemple :

« On n'est pas là pour foutre le bordel, on est juste là parce qu'on veut pas de fascisme en France. »

« On a voulu représenter tous les peuples qui vivent en France et qui veulent y rester. »

Mais c'est dans le grand Ouest que la mobilisation est la plus forte aujourd'hui.

À Nantes, **15 000 lycéens et étudiants** ont battu le pavé contre le leader du front national. Du jamais vu !

41. France 2, JT de 20 h, mardi 23 avril 2002.

42. France 2, JT de 20 h, jeudi 25 avril 2002.

Il semble que le mouvement se structure jour après jour, comme à Strasbourg où les lycéens ont créé un service d'ordre dans leurs propres rangs.

« *On met les bouchées doubles justement pour qu'y ait pas de débordements, pour que les idées de monsieur Le Pen, il s'en sert constamment à chaque fois qu'il y a des débordements, donc ça il va s'en servir.* »

Et ça marche : ils étaient 5 000 à faire l'école buissonnière comme un pied de nez aux résultats de J.-M. Le Pen car ici, en Alsace, il est arrivé en tête partout.

Un dernier exemple nous semble intéressant à analyser : comment dans un même journal ⁴³, sur un même sujet, deux représentations de la jeunesse peuvent coexister de façon presque antinomique.

Depuis hier soir 21 heures, les manifestations contre J.-M. Le Pen se sont multipliées. En ce moment à Paris, plusieurs milliers de personnes se rassemblent place de la République où nous retrouvons tout de suite Valéry Nataf.

Les valeurs de la République en slogan anti-Le Pen et pour dire leur indignation, des milliers de personnes se sont rassemblées en fin d'après-midi, toujours atterrées par le score réalisé par l'extrême droite lors du scrutin d'hier.

« *Moi j'en tremble, quoi, y' a 20 % de gens là qui contestent ma citoyenneté, pour 20 % de gens je ne suis pas français, moi je le vois comme ça, je trouve ça dégueulasse.* » [Un jeune garçon.]

Le service d'ordre du parti communiste a été mis à contribution pour garder un caractère pacifique au rassemblement, mission réussie... et pour les manifestants – beaucoup âgés de moins de vingt-cinq ans – le choix est fait pour le deuxième tour.

« *Qu'on soit pour Chirac ou pas, on doit voter Chirac pour justement faire quelque chose contre J.-M. Le Pen.* »

La jeunesse s'est sentie stigmatisée pendant la campagne électorale, elle a souvent boudé les urnes et parfois douté de la politique, mais la présence de J.-M. Le Pen au second tour a agi comme un électrochoc.

« *Je suis né en France, j'aime mon pays et c'est parce que j'aime mon pays qu'aujourd'hui je suis dans la rue et parce que mon pays est livré aux fascistes.* » [Une jeune fille.]

Quelques minutes plus tard, TF1 consacre un reportage sur Sevrans, ville PCF qui a voté Front national au premier tour. Interview d'un boucher, d'une dame qui dit s'être fait cambrioler et voler sa voiture, et du maire Stéphane Catignon (reportage de G. Bellec, J.-Y. Mey). Après les interviews en centre ville, nous retranscrivons la seconde partie du reportage.

Les quartiers qui font peur, les voici, le Pont blanc, les Bottes, où les voitures brûlent régulièrement, des quartiers très jeunes : ici, beaucoup ne sont pas allés voter.

« *Moi je suis parti voter mais je sais qu'y en a plein qui sont pas partis voter parce qu'ils ont pas de carte d'électeur, ils ont pas eu le temps... Y' en a, ils savaient pas que Le Pen, il allait passer, c'est pour ça.* » (Un jeune garçon.)

« *J'ai pas voté parce que, en fait, ma carte électorale, je l'ai pas fait, mais là je regrette, je regrette maintenant, mais, au deuxième tour, j'espère que je vais pouvoir voter.* » [Un jeune garçon.]

« *Ceux qui votent pas, faut pas qui viennent se plaindre devant moi, ouais, si vous voulez pas voter, c'est de votre faute, faut pas qui viennent se plaindre.* »

Des jeunes qui aujourd'hui se sentent concernés face au score du Front national.

« *Pour eux, c'est une victoire mais bon, ils ont gagné une bataille comme on dit, la guerre ça sera dimanche 5 mai, on va voter Chirac.* » [Un jeune garçon.]

Ici la plupart des jeunes sont décidés à aller voter, en tout cas ceux qui ont leur carte d'électeur.

Ici la différence est flagrante. Concernant les manifestations, on parle de *personnes* et de *La jeunesse*. De l'autre pour expliquer le vote FN, et interroger la jeunesse qui n'a pas voté, on parlera de *quartiers très jeunes, des jeunes, de la plupart des jeunes*.

43. TF1, JT de 20 h, lundi, 22 avril 2002.

En réalité, avec le 21 avril, les journalistes ont changé leur vision d'une jeunesse, celle scolarisée dans des cursus généraux et valorisée socialement. La vision problématique des quartiers populaires n'a pas été changée. La Jeunesse contre les jeunes. Les jeunes-citoyens contre les jeunes-qui-ont-rien.

La jeunesse, si elle n'est qu'un mot, est aussi une abstraction, qui ne représente personne mais véhicule véritablement des valeurs. Ainsi la jeunesse incarne le sursaut civique et les jeunes uniquement la paresse démocratique.

Pour reprendre une expression de Gérard Mauger ⁴⁴ à propos des discours sociaux sur la jeunesse, « la jeunesse appartient au discours prophétique, les jeunes appartiennent au discours de combat ».

Lorsque jeune est assimilé à danger, à délinquance

Alors que « la jeunesse » est la plupart du temps utilisée avec une connotation très positive, l'emploi du mot « jeune » est beaucoup plus problématique.

D'abord, la dénomination « jeune », « les jeunes »..., nous paraît être utilisée ex nihilo, sans s'inscrire dans un fait prouvé. Lorsqu'on explique que ce sont des jeunes cagoulés qui détruisent un commissariat, etc., et que personne n'est arrêté, qu'une instruction judiciaire est en cours, il paraît difficile de pouvoir identifier si ce sont des jeunes ou des adultes, surtout s'ils ont entre 25 et 35 ans. C'est donc l'a priori qui l'emporte sur la prudence.

Prenons l'exemple du compte rendu par France 2 de la visite de M. Sarkozy ⁴⁵, dans

un commissariat où des policiers ont été victimes d'un guet-apens aux Tarterets.

Surpris par l'état du véhicule, le ministre s'est fait raconter l'embuscade, c'était il y a 24 heures. Des jeunes cagoulés ont attaqué à coups de pierre une patrouille de police de proximité.

Dehors, après le départ du ministre, l'annonce du renforcement policier dans la cité des Tarterets est accueillie sans enthousiasme

Ameur, jeune de quartier : « Ça va empirer les choses, les flics dans leur quartier y vont... voilà, c'est un truc de fierté, c'est provoc. »

On trouve ainsi un adolescent interviewé avec l'incrustation suivante : « jeune de quartier ». Il existe donc une nouvelle catégorie celle de « jeune de quartier ». D'autres exemples pourraient montrer comment le vocable « les jeunes » peut devenir omniprésent, dans un discours parsemé d'expressions du type « une trentaine de jeunes », « ce jeune du quartier », « des jeunes », « plusieurs jeunes du quartier », « plusieurs jeunes voyous », « un groupe de jeunes », « jeune majeur »...

On ne fait plus l'effort, comme dans d'autres sujets, de varier les dénominations, comme si le mot jeune était désormais réservé à la cité. En tout cas, les autres dénominations en sont bannies. Prenons l'exemple d'un reportage sur les vacances ⁴⁶.

Les vacances de février se terminent. Depuis quelques saisons, la montagne n'est plus préservée des incidents, voire des violences provoquées par certains jeunes des banlieues difficiles qui ont décidé aussi de profiter des joies du ski. Mais cette image négative, d'autres jeunes issus des banlieues veulent la gommer. Ils ont travaillé auparavant sur un chantier pour se payer ces vacances. L. de La Mornais, V. Travert.

44. Gérard MAUGER, « Formes et fonctions des discours sociaux sur la jeunesse », *Les Jeunes et les Autres*. Contributions des sciences de l'homme à la question des jeunes, coordonnées par François Proust, présenté par Michelle Perrot, CRIV, 1986.

45. France 2, JT de 20 h, jeudi 16 mars.

46. France 2, JT de 20 h, vendredi 1^{er} mars.



« On part tous les jours au ski, donc on fait ce travail-là pour y aller entre amis. »

Du blanc des pinceaux au blanc de la neige, c'est un travail dans un chantier de Cergy qui a fait glisser « tout shuss » ces jeunes vers les pistes. Un groupe de jeunes de banlieue, dit-on souvent par facilité. Ici, eux n'ont qu'un seul but : passer des vacances à la neige comme tout le monde.

Sothure : « On vient ici, on fait du ski, ça nous prend du temps au lieu de rester dans le quartier à faire n'importe quoi, faire des conneries tout ça, ouais, c'est mieux, en plus, on découvre des lieux qu'on a jamais vus. »

La banlieue a mauvaise réputation. Ce gîte a accepté de les accueillir sans a priori. Les jeunes participent à la cuisine ou à la vaisselle à tour de rôle, mais la plupart du temps il est difficile pour ces groupes de trouver un hébergement.

Benoît Betourne, éducateur : « Un groupe de jeunes ont dit qu'ils viennent de Cergy ; c'est où Cergy ? C'est en banlieue parisienne. On sent une hésitation soit avant, soit après, mais y' a toujours ce temps d'hésitation. »

Saïd et Jérôme : « Les gens, ils nous voient tous pareils : c'est des jeunes, des jeunes, ils vont foutre la merde. Ils voient tout ça. »

« C'est un peu à cause de la télé aussi, il faut le dire, parce que la télé, elle fait passer certains messages et ils écoutent plus la télé que les gens. » [Un jeune homme.]

Ce séjour, les jeunes le doivent en partie à une association de guides de haute montagne, des passionnés pour qui le ski peut être un formidable révélateur pour les jeunes.

Patrick Gabarrou, guide de haute montagne : « Simplement peut-être parce qu'ils ne connaissent pas ce qu'il y a de très beau dans la vie et, si un jour ils sont ici, ils vont avoir le flash, y' en a un sur dix qui va avoir le flash et qui va dire : "Moi maintenant dans ma vie j'ai envie d'être en montagne." »

Quelques heures de travail leur ont offert ces vacances, c'est donnant, donnant ; comme en montagne, après la montée, la descente.

Dans cet exemple, le mot jeune s'utilise comme quelque chose qui n'est plus à démontrer. Il est du registre de la vérité auto-démontrée analysée par Pierre Legendre⁴⁷. Cette manière de réserver une dénomination, les jeunes, à une catégorie

particulière de la jeunesse française nous montre comment on peut recréer une différenciation stigmatisant des groupes sociaux particuliers.

À cette question de la dénomination vient s'ajouter la question d'une stigmatisation par l'image.

La question de la stigmatisation revient comme un leitmotiv chez beaucoup de nos interlocuteurs préoccupés par l'image de la jeunesse à la télévision. La question de la stigmatisation des jeunes de quartiers populaires et des banlieues en général n'est pas nouvelle. De nombreux travaux ont déjà abordé ce sujet. Il nous semble pourtant qu'un aspect a été peu exploré qui est de comprendre si un stigmate peut être uniquement télévisuel. Sans préciser plus pour l'instant, il semblerait qu'à travers la question de la protection de la personne, de son anonymat, un type particulier de stigmate devienne présent à l'écran sans qu'on puisse en mesurer les effets.

Rappel sur la protection de l'identité et particulièrement de la jeunesse

Il nous semble d'abord important d'expliquer dans quel contexte a lieu cette question de l'anonymat dans la presse, et ici, en ce qui nous concerne, à la télévision. L'article 9 du Code civil indique que « chacun a droit au respect de sa vie privée ». Le

47. Une vérité qui, contrairement au système contradictoire mis en scène par l'institution judiciaire, « n'a pas à se démontrer. Elle doit être seulement énoncée, déclarée, rattachée et célébrée par les moyens qui sont les siens dans le domaine des systèmes d'organisation... » Pierre LEGENDRE, *L'Empire de la vérité. Introduction aux espaces dogmatiques industriels*, Paris, Fayard, 1983, cité par Sébastien ROUQUETTE.

non-respect de cet article ouvre dès lors à des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi. Est réprimé par plusieurs articles du Code pénal le fait de porter volontairement atteinte « à l'intimité de la vie privée d'autrui : en captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ; en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé ; conserver, porter ou laisser porter à la connaissance du public ou d'un tiers ou d'utiliser de quelque manière que ce soit tout enregistrement ou document obtenu ».

Les textes spécifiques aux mineurs sont l'article 14 de l'ordonnance du 2 février 1945 et l'article 39 *bis* de la loi du 29 juillet 1881, modifié par la loi du 15 juin 2000, « renforçant la protection de la présomption d'innocence et des droits des victimes ». Il convient de rappeler que l'ordonnance de 1945, « tout en respectant l'esprit de notre droit pénal, accentue en faveur de l'enfance délinquante le régime de protection qui inspire par tradition la législation française ».

Pour le CSA, « le principe retenu est clair : il faut protéger l'anonymat des mineurs qui témoignent lorsqu'ils sont en situation difficile, qu'il s'agisse d'une situation familiale, sociale, médicale ou judiciaire. (...) Pour l'essentiel, ces recommandations ont été intégrées aux nouvelles conventions de TF1 et de M6 dans les termes suivants : "La chaîne s'abstient de solliciter le témoignage des mineurs placés dans des situations difficiles dans leur vie privée, à moins d'assurer une protection totale de leur identité par un procédé technique approprié et de recueillir l'assentiment du mineur ainsi que le consentement d'au moins l'une des personnes exerçant l'autorité parentale ⁴⁸" ».

On en retrouve la traduction dans la charte d'antenne de France 2 : « S'agissant des

mineurs en situation difficile dans leur vie privée, c'est-à-dire les enfants en situation psychologique ou physique complexe ou délicate pour lesquels la diffusion de leur témoignage est susceptible de provoquer des problèmes avec l'entourage (enfants interrogés sur le divorce de leurs parents...), France Télévisions "s'abstient de solliciter (leur) témoignage (...) à moins d'assurer une protection totale de leur identité par un procédé technique approprié" – ce qui implique un "floutage" efficace du mineur mais également la modification de la voix et la non-mention de son nom – "et de recueillir l'assentiment du mineur (...) ainsi que le consentement d'au moins l'une des personnes exerçant l'autorité parentale". Ne peuvent en aucun cas être dévoilées ni l'identité ni la personnalité d'un mineur délinquant, même avec l'autorisation des parents (...), des précautions particulières doivent être prises pour les mineurs placés en situation psychologique ou physique difficile. »

Cet anonymat est indispensable. Comme le remarque J.-M. Charon, un « floutage » partiel ou mal conçu et « il y aura des répercussions (...) plaçant certains dans des positions délicates, exaspérant les positions des acteurs sur le terrain ⁴⁹ ». Notre propos n'est en aucun cas de remettre en cause cette protection nécessaire et saine pour la vie publique.

D'après nous, le malaise peut résider ailleurs. Il s'agit de questionner les manières de mettre en forme, de mettre en image, cet anonymat.

48. Sophie JEHEL, « Protection de l'enfance et de l'adolescence à la télévision », *Les Brochures du CSA*, 1999.

49. J.-M. CHARON, « Les médias en première ligne », *Les Idées en mouvement*, hors série n° 2 « Autorité, éducation, sécurité ».

Une stigmatisation liée à la technique télévisuelle

Au visionnage de nombreux reportages où l'anonymat est nécessaire apparaît un nouveau type de stigmatisme.

Comme le rappelle Erving Goffman⁵⁰, « le mot stigmatisme servira donc à désigner un attribut qui jette un discrédit profond, mais il faut bien voir qu'en réalité c'est en termes de relations et non d'attribution qu'il convient de parler ».

Le stigmatisme que nous avons été amenés à dégager est ce qu'on pourrait appeler un *stigmatisme social virtuel*. Cette dénomination mérite explication. Stigmatisme, car certains types de « floutage » ressemblent à « des marques corporelles destinées à exposer ce qu'avait d'inhabituel et de détestable le statut moral de la personne ainsi signalée ». Si l'on cache un individu, c'est finalement qu'il a quelque chose à cacher. *Stigmatisme virtuel*, parce que ce stigmatisme se distingue du stigmatisme habituel dans le sens où il ne se déploie qu'à travers une médiation, la télévision. Lorsque le journaliste filme un jeune, celui-ci n'est pas masqué. C'est à travers une opération technique (cadrage, floutage...) que l'anonymat va être rendu. Ce type de stigmatisme est un effet du système de représentation qu'est la télévision. Or notre hypothèse est de dire qu'il existe différentes manières de préserver cet anonymat. Ces différentes manières ne sont pas équivalentes et certaines peuvent être stigmatisantes. *Social*, enfin, parce que si le floutage est une protection de l'individualité, il n'est pas le stigmatisme d'un individu particulier. Le floutage dans certaines circonstances (que nous allons expliciter) amène à effacer toute singularité, tout trait particulier qui désigne l'individu comme unique. Cette perte de l'individualité fait que le floutage résonne

socialement. Ce *stigmatisme social virtuel* se distingue donc évidemment des trois principaux stigmatismes que Goffman met au jour (monstruosité du corps, tares du caractère, stigmatismes tribaux).

Un stigmatisme se construit par rapport à quelque chose, dans une dynamique à une norme. Nous voulons montrer qu'il existe différentes manières de protéger l'anonymat d'un mineur, comme d'un autre individu, et que ces différents procédés ne se valent pas. Les différences sont sociales, dépendent du contexte de l'interview et également du statut de la personne à protéger.

On peut prendre l'exemple d'un reportage de France 2 sur les viols collectifs. Le reportage est constitué de deux terrains d'enquête, deux lieux où des viols collectifs ont été recensés : une cité de banlieue et la ville de Luchon dans les Pyrénées. Si l'on s'attache à analyser les interviews de violeurs présumés ou potentiels, on constate que le traitement de l'anonymat n'est pas le même. Ceux qui appartiennent aux quartiers populaires sont interviewés dans la rue et le masquage vient après coup, lors du montage. En revanche, lorsque le reportage se déplace à Luchon, l'interview d'un violeur présumé est esthétisée. Il est totalement plongé dans le noir. On distingue à peine sa silhouette. La seule source de lumière est un vitrail en arrière-plan. On est loin d'une interview devant un McDonald's, d'un groupe de jeunes « floutés ». Il est intéressant de noter que (et cela d'après l'excellent reportage des journalistes d'*Envoyé spécial*) les violeurs présumés de Luchon sont issus des milieux bourgeois de Luchon... Ainsi, concernant un même sujet (viol collectif), dans un même rôle (violeur présumé), une différenciation est effectuée dans l'interview des jeunes... avec une attention plus particulière pour le jeune issu d'un milieu aisé.

50. Erving GOFFMAN, *Stigmatisme*, Minuit, 1975.

Il nous faut également comparer le traitement de l'anonymat entre les victimes et les délinquants, criminels. Lorsqu'une victime (racket, viol...) est présentée, il est très rare que le journaliste ne rappelle pas de différentes manières (voix off du journaliste pendant le reportage, incrustation à l'écran, rappel du présentateur en plateau avant ou après le reportage) que si la victime est filmée de manière anonyme, c'est qu'elle risque pour sa sécurité. Il en est de même pour les policiers. Lorsque les policiers sont masqués, il est expliqué que c'est pour préserver leur sécurité et celle de leurs proches. Cet effet virtuel de mise en image est justifié ; il ne reste pas sans explication.

À l'inverse, on ne retrouve pas cette constance en ce qui concerne les mineurs délinquants, ou ce qu'on appelle les jeunes délinquants, les jeunes majeurs délinquants...

Nous avons pu recueillir peu de cas d'explication d'une préservation de l'anonymat. Seulement deux dans notre corpus :

« Adolescents et hors-la-loi », *Zone interdite*, M 6, 22 février 1998.

(...) Tous les jours ils côtoient ces jeunes. Certains d'entre eux commettent des actes de délinquance. **Vous ne verrez pas leur visage, vous n'entendrez pas leur voix, ce sont des précautions afin de protéger les mineurs.** « Des flics et des gamins », c'est un reportage...

« La souricière à 13 ans », *Arte reportage*, Arte, 18 novembre 1998.

La souricière, dans le jargon des policiers et des délinquants, c'est le dépôt du tribunal, l'endroit où les mineurs arrêtés en flagrant délit font connaissance avec la justice. À Bobigny, en région parisienne, le dépôt du plus grand tribunal pour enfants de France en accueille une bonne dizaine par jour. **Le monde dans lequel nous pénétrons est un monde sans visage et la préservation de l'anonymat des jeunes est obligatoire.**

L'idée d'un stigmatisme d'un type particulier est renforcée par des stratégies de type

télévisuel (et cela plus ou moins inconsciemment) qui se déploient autour de ce stigmatisme. C'est que la rencontre avec le journaliste est une interaction où certains comportements se modifient en connaissance de l'enjeu que représente le fait de passer à la télévision. Pour illustrer notre propos, nous avons choisi un extrait d'une des premières scènes « Des enfants de la dalle », un reportage de M. Trillat pour *Envoyé spécial* :

Aux Pyramides, la visite commence par les anciens parkings aujourd'hui désaffectés : le royaume sans partage des gamins du quartier. [Marcel Trillat, voix off.]

[Un garçon lui montre une entrée d'immeuble.]

« Là, il faut filmer, monsieur ! Là, c'est une voiture qu'est éclatée ; là, ils ont voulu bloquer le mur, vous voyez.... On a cassé le mur... parce que ça casse le business. Ici, c'est la caverne d'Ali Baba, c'est là qu'on cache des trucs. »

[Un jeune s'avance devant la caméra.]

« Non mais je veux dire j'espère que ça va cacher nos têtes ?

– Comme vous voulez, oui... [Marcel Trillat, hors champ.]

– Faut pas que mon frère me voie à la télé, y va me tuer s'il me voit à la télé. »

[Les autres jeunes continuent de faire la « visite » à M.Trillat.]

« La police, elle rentre pas dedans, même la police.

– Qu'est-ce qui se passe ici, alors ? [Marcel Trillat.]

– Des combats de chiens !

– On vend des voitures volées ici, et y en a qui veulent apprendre à conduire, ils viennent ici, par exemple.

– Ici, c'est l'auto-école gratuite !

– Ouais voilà, l'auto-école gratuite...

– Et là, ils ont su ça et ils ont mis le mur, mais on a cassé.

– Qu'est-ce qui se passe d'autre ? [Marcel Trillat.]

– Ici on s'entraîne à tirer, tester les nouveaux fusils bah, normalement il y a des impacts... mais voilà quoi !

– Attends monsieur, on va vous montrer des impacts.

– Mais non ! Mais les impacts...

– Vous avez des armes ? [Marcel Trillat.]

– Bien sûr qu'on a des armes ! n'importe, je vais le dire à la caméra, n'importe qui qui vient ici, il est mort (rires), il est mort.

– Il saute !

– N'importe qui de Corbeil, Grigny... »

On voit bien l'interaction qui peut se jouer dans l'anonymat. On a encore en tête les nombreux dérapages, les reportages bidons qui se construisent sur le principe de l'anonymat. Dans cet exemple, un jeune explique qu'il teste les nouveaux fusils alors qu'il n'y a aucun impact de balle. Lorsqu'un des jeunes veut montrer des impacts, son ardeur est refrénée par un autre jeune qui ne termine pas sa phrase. Il est intéressant également de voir qu'ils sont rapidement « morts de rire ». Or l'une des premières choses dont ils se sont assurés est le fait d'être protégés par un masque ensuite. Et cette responsabilité est partagée. Marcel Trillat est directement interpellé et fait une réponse. Ainsi la responsabilité de ces mensonges n'incombe pas uniquement aux jeunes suivis par les journalistes. Les journalistes ont eu aussi la possibilité de modifier l'interaction à ce moment précis. Ils peuvent ne pas diffuser la scène. À ce propos, Marcel Trillat nous a expliqué qu'il s'est longtemps demandé s'il devait diffuser cette scène, qui pour lui n'avait aucune véracité (si ce n'est celle de montrer que certains jeunes savent couvrir le terrain des cités et montrer ou dire ce que certains journalistes viennent chercher). Une autre possibilité est de réagir en voix off. En ce qui concerne « Les enfants de la dalle », lorsque Marcel Trillat diffuse cette séquence il y répond dans l'interview qui suit la diffusion de son reportage sur le plateau d'*Envoyé Spécial* :

Bernard Benyamin. – « J'ai dit tout à l'heure que vous aviez passé quatre mois avec ces gosses de banlieue parce qu'il nous a semblé que le temps

était un élément indispensable pour réussir ce type de reportage...

Marcel Trillat. – Vous savez, Bernard, pour les jeunes de banlieue, tout journaliste qui rôde dans le secteur est animé à leur égard, pensent-ils, des pires intentions... Il va leur promettre monts et merveilles, mais c'est pour mieux les piéger, pour alimenter les caricatures, les lieux communs qui font d'eux une bande de petits voyous irrécupérables... Alors il y a ceux qui refusent tout contact, ceux qui vous jettent des cailloux et puis ceux qui en rajoutent par provocation, comme par exemple dans la séquence des parkings souterrains, et qui font du cinéma comme s'ils n'avaient rien trouvé de mieux que la violence au moins verbale pour exister, pour s'affirmer... Et si l'on passe en coup de vent en banlieue, dans les cités, on peut très bien ne voir que ça, car ce sont eux qui occupent le terrain... Alors, mais comme d'habitude, pour échapper aux apparences, il faut prendre son temps, et puis comme dans toute société civilisée, il faut être présenté, se soumettre à tout un processus codé, subir des épreuves, des tests, discuter des heures et des heures et les convaincre peu à peu qu'on les respecte et puis aussi qu'on a bien l'intention de se faire respecter...

– Oui, mais ça ne les empêche pas de vous crever les pneus de la voiture pendant que vous les interviewez.

– Oui, ou de vous arracher votre téléphone portable et de partir en courant pour le revendre 300 francs... Et ce sont les mêmes qui la veille rigolaient gentiment avec vous... Les accords, il faut sans cesse les renégocier, rien n'est jamais acquis et ceci pour une raison très simple : c'est que certains d'entre eux oscillent en permanence entre ce qu'ils sont réellement à titre personnel (...), c'est-à-dire des gosses adorables, fragiles, sensibles, pleins de désir de vivre, et ce que le groupe de la rue attend d'eux, qu'ils jouent les durs qu'ils se fassent valoir dans les petits trafics, dans les embrouilles entre les banlieues, ou dans le rejet de tout ce qui vient de l'extérieur, jusqu'à ce qu'ils se rendent compte que, comme le dit un jeune des Tarterets, tout ça n'intéresse que les bouffons et que la vie est ailleurs... »

On voit bien par cet exemple que ce stigmatisme s'accompagne également de ce que Goffman appelle des « petits profits ». Les enquêtes de Sanchez-Jankowski⁵¹ sur les

51. Martin SANCHEZ-JANKOWSKI, « Les gangs et la presse », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°s 101-103, pp 101-117, 1994.

gangs américains le montrent bien : « Les gangs eux-mêmes ne sont guère impressionnés par les médias et la perspective de faire l'objet d'un article ou d'une interview ne les enthousiasme pas au point de livrer sans réserve les informations que les journalistes cherchent à obtenir d'eux. Ils sont prêts à renseigner mais seulement à leurs conditions. » Et Loïc Wacquant de noter cette réflexion d'un jeune Américain : « Quand on donne une interview à un journaliste, on fait les dingos et on se comporte de manière aussi agressive que possible, comme ça ils font passer le message à tous ceux qui pourraient vouloir venir dans notre quartier ⁵². »

Se pose alors la question de ce que Goffman appelle les « contacts mixtes » entre des jeunes discréditables et qui se pensent discrédités (au vu des reportages existants) et les journalistes représentant la norme : « C'est alors que l'individu affligé d'un stigmaté peut s'apercevoir qu'il ne sait pas exactement comment nous, les normaux, allons l'identifier et l'accueillir. (...) Cette incertitude ne provient pas simplement de ce que l'individu stigmatisé ignore dans quelle catégorie on le placera, mais aussi, à supposer que le placement lui soit favorable, de ce qu'il sait qu'au fond d'eux-mêmes les autres peuvent continuer à le définir en fonction de son stigmaté ⁵³. »

Cette question du « contact mixte » est à compléter par une autre remarque d'E. Goffman : « L'individu affligé d'un stigmaté a tendance à se sentir "en représentation", obligé de surveiller et de contrôler l'impression qu'il produit, avec une intensité et une étendue qui, supposé-t-il, ne s'imposent pas aux autres. »

Certaines personnes s'étonnent parfois de la facilité que peuvent avoir les jeunes des banlieues à parler devant une caméra. Cette facilité de représentation s'explique en partie par la relation qu'ils entretiennent avec des images où leurs visages ne

sont pas montrés. L'anonymat dans sa version stigmatisante s'accompagne d'un jeu dans la véracité de l'information recueillie par le journaliste. Ce jeu peut aller jusqu'à la « bouffonnisation » : des jeunes qui racontent un gros mensonge pour faire plaisir au journaliste et tout le monde rit autour.

Là, en réalité, se déploie le piège du stigmaté social virtuel. Décrire ce que le journaliste est venu chercher (interview dans un local, qui est une « cave » où les jeunes filles sont violées), sous couvert de l'anonymat, fonctionne comme un stigmaté social, c'est-à-dire qu'il annule toute individualité au témoignage ou à l'agresseur. Ainsi tout jeune de banlieue est, en puissance, du type de jeune décrit dans le reportage, puisque personne ne peut faire la différence.

Ce type de reportage nous interroge sur le « certainement faux » du reportage mais « le *peut-être* vrai » de la situation. Le fait de masquer un mineur le met en position presque non seulement de délinquant potentiel, mais aussi de délinquant en puissance. L'idée du floutage, comme symbole du rapport consubstantiel entre la faute d'un mineur et ce mineur, si elle se révélait vérifiée, soulève un problème d'ordre politique. Comment traiter des questions de délinquance à la télévision si ce média par ces techniques et les habitudes journalistiques n'arrive pas à différencier l'individu de sa faute ? Un jeune délinquant ne se résume pas à son délit.

De cette manière, c'est « le jeune de banlieue qui fait quelque chose de répréhensible par la loi » qui vient neutraliser les autres représentations de la jeunesse dans ces quartiers. Il y a une réelle contamination par l'image sur le reste de la jeunesse des quartiers.

52. Loïc WACQUANT, « Le gang comme prédateur collectif », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°s 101-103, pp 88-100, 1994.

53. Erving GOFFMAN, *Stigmaté*, Minit, 1975.

Un stigmate se construit à partir d'une dynamique de comparaison. Pour continuer notre démonstration, il faut aussi analyser la manière dont sont effectués les reportages sur les délinquants pris en charge par le pôle éducatif.

Alors que les reportages sur les comportements sexuels déviants, sur la délinquance, ont une valeur généralisable par le discours qui est tenu et par une image qui dépersonnalise le mineur, cette fois-ci, l'indifférenciation n'est plus de mise. On privilégie les parcours personnels, les épreuves que chacun passe. Il existe un mouvement de balancier entre les deux situations qui concernent a priori les mêmes délinquants : on passe d'un processus de dépersonnalisation des faits à un processus de personnalisation des situations vécues.

Le traitement de la délinquance des mineurs est réellement différent selon les contextes. Lorsque les mineurs sont placés dans un centre, les reportages sont personnalisés. Cela nous amène à comprendre un des mécanismes possibles qui expliqueraient que les jeunes fassent « figure » de bouc émissaire. En effet, aujourd'hui, bon nombre d'observateurs (hommes politiques, journalistes, sociologues) s'accordent à dire que la jeunesse est stigmatisée, et qu'on ne veut pourtant pas la stigmatiser. Ces paroles sont à discuter. Une des voies de la discussion, celle que nous privilégions ici, est de dire que cette stigmatisation, même si tout le monde préférerait la rejeter, passe par un filtre technique qui peut se révéler nuisible ; ce filtre fait naître une problématique particulière dans l'interaction entre le journaliste et le mineur. Ce phénomène n'est pas sans conséquence. Car quelque part ce masquage perpétuel du mineur lui fait perdre une humanisation qui est pourtant à ne pas oublier dans le débat politique et social auquel la télévision prend part.

Cette humanisation impossible ou dimi-

nuée prend sa source dans la présence avec les jeunes de banlieue d'un autre type d'acteurs : les policiers. Ceux-ci sont particulièrement humanisés. Aux jeunes le masquage au montage, aux policiers le micro HF pendant le reportage... C'est ainsi qu'une arrestation prend vie. Le jeune est muet ou inaudible (sans micro), masqué (donc impossible de voir précisément sa réaction). Le policier est lui à visage découvert, avec le micro HF placé à proximité du visage et l'on entend ainsi jusqu'au simple souffle du policier en mission. L'humanisation passe aussi par la présentation des policiers, comme celle qui va suivre :

« Le brigadier major Joël Portois, surnommé "major jojo le grand costaud"⁵⁴. »

Les policiers sont présentés comme étant proches des téléspectateurs. Cela est d'autant plus évident que la plupart des reportages sur la banlieue se font précisément à partir du cadre policier. C'est donc toujours le point de vue de la police qui prédomine. Voici ce que nous avons relevé dans un reportage⁵⁵ de M6, au moment où des policiers de la BAC arrêtent un jeune pour trafic de blouson :

Journaliste. - « Alors, vous les appelez tous par leur nom, vous les connaissez tous ?

Policier. - Bah, à force d'avoir affaire à eux, je dirais pas qu'on sympathise, mais, bon, on est forcé de les connaître. Quand on va chez son boulanger, son boucher, bah, on le connaît, quand on travaille avec ces personnes, parce qu'il faut dire qu'on travaille avec elles, eh bien, à force, on les connaît. »

Ou encore lorsqu'un commissaire commente le reportage :

« Et même ce reportage m'a ému un petit peu parce que les situations, les couteaux, la violence, le désespoir de la mère, la misère morale et matérielle sont des choses dans lesquelles on baigne constamment : nous sommes au centre des choses et c'est assez émouvant. »

54. « Des flics dans la ville », *Le droit de savoir*, Charles Villeneuve, TF1, 16 décembre 1998.

55. « Adolescents et hors-la-loi », *Zone interdite*, M6, 22 février 1998.

Il existe sans contexte une dissymétrie dans le traitement de cette jeunesse. Traitement qui se répercute sur l'ensemble des jeunes des quartiers, sans raison.

Nous avons essayé de montrer rapidement que l'anonymat des victimes ou des policiers n'avait pas le même poids que celui de mineurs délinquants qui restent pour-

tant à protéger selon l'ordonnance de 1945. Si l'anonymat peut être une rhétorique de la victimisation, il peut être également, dans d'autres contextes, une rhétorique de la culpabilisation, du bouc émissaire, vecteur d'une nouvelle stigmatisation. Se pose alors la question du traitement serein et équilibré qui devrait être inhérent à la construction de l'information.

Conclusion

La jeunesse dans le contrat d'information télévisée

Une grande partie de notre travail a été un travail descriptif. Nous avons multiplié les exemples dans des versions plus longues de cette étude pour que chacun puisse s'appropriier ces exemples et également par respect du travail des journalistes.

Plusieurs conclusions sont à tirer. La parole de la jeunesse est une parole très souvent de seconde zone, subordonnée à un discours d'adultes ou de professionnels (selon les cas). Une analyse des valeurs de cette parole montre qu'elle est considérée comme peu importante. La jeunesse est donc plus parlée qu'elle ne parle. On accorde une plus grande place au discours des professionnels. Ce monopole de la parole

n'est pas sans risque dans la qualité et l'objectivité de l'information. La spectaculisation de l'information entraîne tous les professionnels à suivre la tendance initiée par les professionnels de la police. Source importante de l'information actuelle, ce qui n'est pas sans poser de questions, les policiers sont une profession télégénique, contrairement au travail éducatif. À cette dissymétrie s'en ajoutent d'autres. Le discours journalistique cloisonne son vocabulaire sur la jeunesse selon les situations. Désormais, le groupe nominal *les jeunes* fait presque le plus souvent directement référence à la délinquance juvénile encore en action (contrairement à la population qui occupe déjà les foyers). À cette dérive de la sémantique journalistique s'ajoute l'effet de l'image et d'un nouveau type de stigmatisation passant uniquement par la technique qui entoure l'information télévisée (avec le floutage et les problèmes qu'il pose).



Nous en venons donc à nous interroger sur la place de la jeunesse, en tant que thème et en tant que récepteur, dans le discours d'information médiatique. Celui-ci se définit par une double visée de crédibilité et de captation : « La visée de crédibilité s'inscrit dans une logique symbolique, celle de la démocratie. Dans cette logique, les médias contribuent à faire en sorte que le public soit informé, c'est-à-dire qu'il ait une opinion pour pouvoir jouer son rôle de citoyen dans le gouvernement de la cité, mandatent ses représentants et leur demandent des comptes. Cette visée consiste à faire croire (c'est-à-dire faire savoir et faire partager) que ce qui est dit, décrit, raconté, montré est vrai. (...) La visée de captation s'inscrit plutôt dans une logique marchande, celle qui exige que, dans une économie de marché, l'organe d'information puisse vivre (financièrement parlant) et donc attire le plus grand nombre de consommateurs (lecteurs, éditeurs, téléspectateurs). Cette visée consiste à intéresser le plus grand nombre ⁵⁶. »

La question de la jeunesse tourne autour de deux axes principaux dans le contrat d'information télévisée :

- Les thématiques liées à la jeunesse se construisent plus à partir des acteurs autour de la jeunesse que de la jeunesse elle-même.
- Cette tendance générale s'inscrit dans les rapports des journalistes de télévision avec la jeunesse. La mise en image de la parole des jeunes est ainsi dévalorisée.

On peut faire l'hypothèse que les reportages sur la jeunesse viennent alimenter en creux une représentation de l'âge adulte. En effet, on a remarqué que la télévision entretient une différenciation très forte en classe d'âges : l'opposition jeunes/adultes, le fossé des générations sont des grilles de lectures fréquentes pour rendre compte de phénomènes particuliers tout en réalisant une visée captatrice. L'information nous

fournit un marquage des territoires de compétences définies socialement. Les informations sur la jeunesse viennent ainsi renforcer un acte d'identification entre les journalistes et les téléspectateurs. C'est ainsi qu'on peut en partie expliquer le succès du 6 minutes de M6 : les dispositifs de ce rapide journal télévisé amènent d'après nous à mettre en avant dans le contrat d'information une neutralité, qui se rapproche de la devise *rien que les faits* du journalisme américain. Ce type de contrat est moins impliquant pour le téléspectateur. Ainsi, sans pour autant être de meilleure qualité, il rejette de manière moins franche les plus jeunes téléspectateurs.

Il paraît plus compliqué d'affirmer que la jeunesse peut venir proposer du sens dans le contrat d'information médiatique. Aujourd'hui plus que jamais, le contenu compte mais la façon de le dire aussi, pour ce qui est d'établir une relation particulière avec le téléspectateur. Et c'est dans cette manière de dire, aussi bien que dans la façon de construire le contenu, que la jeunesse (plus ou moins selon les catégories et trajectoires sociales) est exclue.

La jeunesse, une double exclue de l'information

On peut donc considérer la jeunesse comme une double exclue de l'information. Un tel constat n'est pas sans poser de réels problèmes. La télévision par sa place dans notre société est qu'on le veuille ou non un vecteur parmi d'autres de valeurs sociales. Elle possède une fonction de socialisation, notamment par le fait qu'elle véhicule un certain nombre de discours sociaux sur des sujets précis.

56. Patrick CHARAUDEAU, *Le Discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, Nathan-INA, 1997.

L'analyse que nous avons pu faire nous amène à conclure que non seulement la télévision stigmatise par l'image et par le discours une partie de la jeunesse, mais encore qu'elle ne s'adresse pas à elle. Ces deux phénomènes mélangés ont finalement un résultat explosif.

Il semble nécessaire de comprendre le contrat d'information dans un contexte plus général. Cette notion est à relayer avec la question de l'espace public et de la manière dont la parole de tout un chacun circule. La question de la jeunesse dans l'espace public n'est pas à négliger également. Elle nous conduit à participer à un modèle de représentation collective. Il est intéressant de comprendre que le média de masse principal, qui donc occupe une place non négligeable dans l'espace public, vient exclure (via l'information) un groupe social particulier : la jeunesse. Et dans cette jeunesse, ce sont les catégories les plus fragiles qui sont les plus stigmatisées.

Ce double constat indique selon nous que la jeunesse est une thématique sacrifiée par les journalistes pour recouvrer leur crédibilité. Dans un article de 1995, Guy Lochard indiquait que le journalisme télévisuel s'engageait dans une nouvelle étape pour conserver sa crédibilité. Il devrait s'affirmer comme l'allié du téléspectateur, ses reportages intervenant dans le dispositif global comme des lieux prioritaires d'affirmation d'une posture d'écoute et d'attention à ses difficultés. « Affichée jusqu'à présent dans certaines occasions dramatiques (catastrophes naturelles où la télévision intervient pour mobiliser l'opinion), cette attitude devrait donc être rappelée sur un mode plus quotidien à travers ces messages informatifs qui constitueraient autant de marques de réitération d'un "contrat de solidarité" liant dorénavant les journalistes de télévision et les téléspectateurs⁵⁷. » À partir de différents procédés que nous espérons avoir rendu plus explicites, les thématiques sur la jeunesse sont une

manière pour l'information d'actualiser ce « contrat de solidarité ». Mais cette solidarité est en partie unidirectionnelle, elle laisse de côté les jeunes. Lorsque les journalistes remplissent avec leurs téléspectateurs ce contrat implicite, ils privilégient alors une pensée sociale égocentrique. Ce type de pensée maintient « l'individu dans ces représentations initiales, elle induit ou renforce une attitude de centration sociocognitive qui constitue, selon une analyse convergente de Jean-Pierre Meunier, "une réponse négative au nouveau"⁵⁸ ».

Ce double mouvement démontre à notre avis la différence qu'il faut faire entre le jeunisme et la prise en compte de la jeunesse. L'information télévisée ne fait aucun jeunisme quand elle parle des jeunes en général. Le jeunisme est plutôt une confiscation de la jeunesse qu'autre chose. Adopter les valeurs des jeunes générations, ce n'est pas forcément leur rendre service. Ainsi, on le voit, tout le discours sur les valeurs de la jeunesse ces dernières années cache (en tout cas en ce qui concerne l'information télévisée) un mépris total pour la parole des plus fragiles. Un mouvement apparemment contradictoire est en place : starisation des stéréotypes des cités et en même temps « floutage » d'une jeunesse dont on aurait honte. Le jeunisme est un avatar des valeurs marchandes qui se construisent sur une captation facile du client. De l'autre, l'information dans un même souci de captation du public développe une image plus noire et plus effrayante. En tout cas, elle se soucie peu (à part quelques exceptions) des individus qu'elle interroge.

Répétons encore une fois, la question n'est pas de parler de la jeunesse positivement.

57. Guy LOCHARD, « La parole du téléspectateur dans le reportage télévisuel, du témoignage à l'interpellation », *La Télévision et ses téléspectateurs*, Jean-Pierre ESQUENAZI, L'Harmattan, 1995.

58. Henri BOYER et Guy LOCHARD, *Scènes de télévision en banlieues*, INA-L'Harmattan, 1998.



Nous ne nous situons pas dans une telle démarche. Le problème n'est pas uniquement de trouver une sorte d'équilibre informatif du type : « J'ai parlé de trois viols collectifs impliquant des mineurs ce mois-ci, alors je vais médiatiser le prochain match de foot entre les policiers et les jeunes. » Il faut plutôt tâcher d'aborder, de réfléchir sur le fond : Comment a-t-on parlé des trois viols et comment a-t-on parlé du match ? Quels acteurs a-t-on fait intervenir ? Comment a été distribuée la parole ? Etc.

La question est donc : comment la télévision peut-elle transmettre le respect de l'autre ? Ce respect de l'autre à transmettre n'est pas à effectuer dans une diffusion de valeurs particulières. Nous n'entendons pas cette transmission sur un plan moraliste, mais sur un plan pratique. L'action même d'informer se déploie à partir d'un double respect : respect des personnes que l'on interroge ou sur qui on enquête et respect du récepteur. L'information journalistique est une actualisation du respect de l'autre. La télévision met en image ces rencontres. Elle est susceptible de faire office de modèle de relation.

Revenons encore sur les avis du CSA que nous avons développés précédemment. Le CSA encourage les chaînes de télévision à donner la parole aux jeunes car « c'est aussi une possibilité pour eux d'apprendre à se conduire de manière responsable et à s'investir dans la vie collective⁵⁹ ». Mais si cette parole est maltraitée, si l'image (télévisuelle) des jeunes des quartiers populaires est dégradée, quelles sont les possibilités d'être et de se sentir responsable que l'on soit devant la caméra du journaliste ou devant l'écran du journal télévisé ?

Rappelons que, pour O. Galland, « la jeunesse n'a pas pour seule fonction de préparer l'accès aux statuts d'adultes. Elle doit aussi contribuer à construire des individus qui se considèrent comme des membres à part entière de la société⁶⁰ ».

La télévision, l'information télévisée sont des éléments importants de l'espace public. Ce sont des moyens de construction des problèmes publics. Ainsi, la construction des thématiques jeunesse ne s'envisage que sous l'angle problématique : *la jeunesse* comme un problème et les jeunes comme un gros problème. Tout cela nous indique que nous ne sommes pas sortis de la vision d'une partie de la jeunesse comme une classe dangereuse. Ce problème n'est pas à négliger à notre avis. En effet, la jeunesse de manière générale a une parole maltraitée. À cela s'ajoute le fait qu'une partie de la jeunesse connaît, elle, une stigmatisation télévisuelle plus intense. Comment peut-on se satisfaire d'une socialisation avec une parole reléguée et une image (télévisuelle) à plusieurs vitesses ?

Le 21 avril, les éditorialistes nous disaient rencontrer une nouvelle jeunesse. Quelques mois plus tard, les mêmes nous expliquent que le soufflé est retombé. Et si, au lieu de laisser couler cette soi-disant nouvelle jeunesse, la société lui avait donné une autre place ? Cela aurait déjà pu commencer par la télévision et l'information télévisée. Mais cet électrochoc n'a finalement pas fait avancer la manière de comprendre les jeunes, ni fait avancer la manière de les entendre, de les écouter et de s'adresser à eux. On espère que les quelques remarques que nous avons soulevées pourront permettre un début de dialogue plus que nécessaire, non seulement pour les jeunes mais également pour les journalistes.

59. Sophie JEHEL, « Protection de l'enfance et de l'adolescence à la télévision », *Les Brochures du CSA*, 1999.

60. Olivier GALLAND, « Portrait sociologique de la jeunesse française », *Les Jeunes de 1950 à 2000*, INJEP, 2001.

Actions et propositions *de la commission*

Les membres du CNJ ont revendiqué à plusieurs reprises (*Assises nationales de la citoyenneté du 18 mars 2001, rencontre avec le gouvernement du 12 mai 2000, séance plénière du Conseil de la jeunesse à Poitiers les 8 et 9 septembre 2000...*) l'engagement d'un dialogue avec les différents médias. Ce dialogue est apparu nécessaire du fait de l'incompréhension et de la méconnaissance manifestes dont font preuve tant les médias en ce qui concerne les questions liées à la jeunesse que les jeunes en ce qui concerne le fonctionnement des médias et leurs droits dans ce domaine.

Le but est d'explorer notamment les raisons pour lesquelles la représentation des jeunes dans les médias est généralement négative et liée à des événements violents.

- Pourquoi les médias ne parlent-ils des jeunes en général qu'en termes négatifs, et caricaturaux ?
- Pourquoi trop peu de journalistes sont-ils « compétents » sur les questions de jeunesse ?

- Pourquoi existe-t-il si peu d'espaces d'expression pour et par les jeunes au sein des « grands médias » ?
- Quelle est la situation des médias jeunes et celle de l'éducation aux médias ? Comment l'améliorer ?

Le fil conducteur de la démarche est le **dialogue** entre les jeunes et les professionnels concernés.

La commission a donc rencontré : des représentants du CSA, des chercheurs, des journalistes, ou réalisateurs d'émissions, des responsables et la médiatrice des programmes de France Télévisions, le médiateur de l'information de France 2, des représentants du CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information, qui dépend de l'Éducation nationale), des représentants du monde associatif – une représentante du GRREM (Groupe de recherches sur la relation enfance médias), le directeur de l'ÉPRA (Échanges de productions radiophoniques), le président de la Confédération nationale des radios libres (CNRL), etc.

À diverses occasions, des jeunes ont été invités pour témoigner de leurs expériences notamment dans des radios associatives jeunes ou dans des équipes de l'opération *Télécity*, ou lors de colloques comme celui intitulé « Jeunes, éducation et violence à la télévision », organisé par Démocratie Médias à la fondation Singer-Polignac, le 29 avril 2003.

Ce sont ces rencontres et ces échanges qui ont permis d'affiner, de confronter, de construire les propositions que la commission présente aujourd'hui.



Des rencontres *pour comprendre et sensibiliser*

■ Audition de deux membres du Conseil national de la jeunesse au Conseil économique et social

Pour la première fois, des membres du Conseil national de la jeunesse ont été auditionnés par le Conseil économique et social le 12 septembre 2001 dans le cadre d'un rapport sur « L'accès aux vacances des 18-25 ans ». Il s'est agi d'un moment important pour le CNJ, au point de vue de la reconnaissance symbolique et au point de vue de l'intérêt suscité chez les représentants du CES.

Le gouvernement a saisi le Conseil économique et social (CES) sur les questions relatives à l'accès aux vacances des jeunes adultes (de 18 à 25 ans). Dans ce cadre, la section du cadre de vie du CES a souhaité auditionner deux membres du Conseil de

la jeunesse, porteurs des constats et propositions de ce Conseil.

L'université d'été du Conseil de la jeunesse, organisée à Ramatuelle du 5 au 9 septembre, a permis d'organiser un atelier de travail sur cette question pour débattre des questions d'accès aux vacances, des attentes des jeunes, des offres existantes, des éventuels décalages...

Les jeunes du Conseil sont intervenus et ont été entendus sur des questions spécifiques à l'accès aux vacances, mais le travail de la commission jeunes et médias a également été pris en compte comme en témoigne l'extrait suivant du rapport rédigé par le Conseil économique et social.

L'accès aux vacances des jeunes adultes de 18 à 25 ans

Rapport de Monique Mitrani (Conseil économique et social, 2001) – Extraits

B - Vacances de jeunes, médias, publicité... problème d'image

1. Des images brouillées

La commission jeunes et médias du Conseil national de la jeunesse (CNJ) a réalisé, l'été 2001, deux études en collaboration avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et



l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Ces études portaient sur la vision des jeunes transmise par les médias. Trois archétypes forts se sont dégagés : les jeunes comme une menace, les jeunes comme une valeur pour demain, les jeunes comme victimes.

Cependant, par le choix des personnes comme par la tonalité et les commentaires, l'archétype « les jeunes comme une valeur » fait apparaître des jeunes hors du commun, tandis que les deux autres - menace... victimes - ont pour résultat d'évoquer la jeunesse en général.

Comme le note la commission du CNJ : « Certains reportages ne présentent les banlieues qu'à travers le prisme policier et selon un schéma de face-à-face, d'affrontement. La présence éducative, quelle qu'elle soit, est très souvent absente. » De plus, on donne aux jeunes peu d'occasions de parler par eux-mêmes. Ils sont généralement l'objet d'analyses menées par des maires, des juges, des médecins ou sociologues... Et si on leur accorde la parole, c'est pour exiger des réponses immédiates, définitives et sans nuance. Dans ces études, on peut lire : « On fait très peu appel à eux [les jeunes] pour ce qui concerne l'analyse d'un phénomène. Ils sont le phénomène. »

Pourtant, dans les émissions où ils ont pu s'exprimer, ils ont montré qu'ils étaient capables de prendre du recul, de construire une réflexion. Mais de telles occasions sont rares, d'où une image stéréotypée des jeunes qui se retrouve quand il s'agit de vacances.

1.1. Les jeunes comme une gêne ?

D'une manière générale, la présence des jeunes dans les stations touristiques, dans des locations, dans des campings, est plus subie que souhaitée par les prestataires du tourisme. Leurs rythmes de vie, leurs groupes... apparaissent a priori comme susceptibles de gêner les autres vacanciers. L'image véhiculée par les grands médias stigmatise encore plus une population jeune, originaire de grands ensembles urbains, à forte mixité ethnique. Le clivage générationnel est parfois couplé à un clivage culturel (urbain/rural). Certains acteurs du tourisme redoutent les effets de la présence des groupes de jeunes sur leur clientèle dite « traditionnelle ». Cela se traduit parfois par un refus de vente limitant encore plus l'accès possible pour ce public. Des règles de vie commune doivent être rappelées et acceptées pour permettre une cohabitation harmonieuse entre les générations.



■ Deux rendez-vous au CSA⁶²

Rencontre avec D. Baudis

Étaient présents : Mikaël Garnier-Lavalley, animateur de la commission médias (ANA-CEJ) et Marine Relinger, commission médias (J-Presse), accompagnés par Guillaume Brillant, CEPJ (ministère Jeunesse et Sports) et Ludovic Brun, CEPJ stagiaire (DDJS27).

Le président Baudis avait déjà été sensibilisé sur les travaux de la commission jeunes et médias du CNJ et sur la protestation des jeunes face à l'image que leur renvoyaient les chaînes de télévision, y compris de service public. Il s'était montré intéressé et disposé à recevoir les jeunes pour échanger avec eux et entendre leurs constats et propositions.

Pendant, il a laissé peu d'espoir de voir le CSA « intervenir » ou « sensibiliser » les chaînes de télévision sur la problématique de la représentation des jeunes, de leur stigmatisation et des effets potentiels de ce traitement réservé aux jeunes, dans un contexte de surenchère sécuritaire inquiétant. Le président du CSA souhaite conserver une attitude « non interventionniste » auprès des chaînes, fondée sur la liberté d'expression des journalistes et la liberté éditoriale des responsables, directeurs de l'information ou rédacteurs en chef.

Un point positif : la question du Mouv'

Une autre proposition du CNJ concernait la défense du réseau Le Mouv', surtout dans les zones rurales où cette radio apparaît comme une véritable alternative en termes d'offre culturelle.

Dans le contexte d'attribution d'une fréquence pour Le Mouv' à Paris, les responsables des radios commerciales « jeunes »

ont interpellé le CSA, estimant que Le Mouv' vient faire concurrence à leurs programmes de façon déloyale. La position du CNJ qui considère que Le Mouv' constitue une véritable alternative culturelle (promotion de jeunes talents, de groupes indépendants, traitement de l'information différencié, espaces de débats...) intéresse fortement le président, qui va pouvoir faire valoir ce point de vue dans les discussions avec les responsables de ces radios.

Audition de membres du CNJ par quatre conseillers du CSA sur les radios

Trois membres de la commission jeunes et médias ont donc été reçus par le CSA fortement représenté à cette réunion de travail puisque quatre conseillers étaient présents, ainsi que des représentants des différents services.

L'objet de la réunion était d'échanger sur la question des propos tenus sur certaines radios commerciales « jeunes », et sur les manières « d'intervenir ».

Contexte

Le CSA a mis en demeure la radio Skyrock, six mois auparavant, pour « propos attentatoires à la dignité humaine ». Cette intervention concernait des propos tenus par un des animateurs de la radio sur des participants de *Loft story*. Suite à cette mise en demeure, la radio est montée au créneau et a mobilisé ses auditeurs sur le thème « on veut interdire la radio, les émissions de libre antenne », ou encore « halte à la censure, le CSA ne comprend pas les jeunes »...

62. Le 17 janvier 2002.

Cette « campagne » a curieusement été relayée dans la presse écrite en ces termes un peu manichéens.

De manière plus générale, ce qui préoccupe le CSA, c'est de dénoncer une ligne éditoriale démagogique, qui stigmatise les jeunes, sous couvert de jeunisme et de liberté d'expression, et, plus grave encore, ce sont les propos homophobes, misogynes et machistes qui sont soit tenus par les animateurs, soit tenus par les auditeurs et cautionnés par les animateurs.

Les membres du CNJ ont pu exposer leur position sur ce sujet, position qui est rappelée dans la lettre adressée à Dominique Baudis à l'issue de ces deux rendez-vous.

**Lettre adressée au président du CSA,
à l'issue de ces deux rencontres :**

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu nous recevoir le 17 janvier 2002 pour évoquer les préoccupations des membres du Conseil national de la jeunesse relatives à la représentation des jeunes dans les médias, en particulier dans les magazines d'actualité (et les journaux télévisés) des grandes chaînes de télévision. Nous tenons à vous en remercier.

Nous regrettons cependant la position qui est la vôtre de « non-intervention » auprès des chaînes pour les sensibiliser à la question de la représentation des jeunes, trop souvent assimilés à des délinquants ou à des victimes, représentation qui contribue à stigmatiser une partie de la jeunesse, notamment celle issue des quartiers populaires. Nous nous félicitons en revanche de l'attention que vous avez portée à la position du CNJ quant à la radio de service public 'Le Mouv', considérée par nous comme une véritable offre culturelle alternative, distincte des programmes (musicaux, d'information et de divertissement) de la majorité des radios commerciales.

Par ailleurs, au cours de cette même journée du 17 janvier, nous avons participé au groupe de travail du CSA (en présence de Mmes Fatou, de Guilenschmidt et de M. Vigne) qui réfléchit sur les radios « jeunes », les propos qui peuvent y être tenus lors des émissions de libre antenne (par les auditeurs et les animateurs) et les éventuelles interventions du CSA auprès de ces radios. Les échanges ont été enrichissants pour les deux « parties » et nous souhaitons vous faire part des réflexions de la commission jeunes et médias du CNJ, qui a débattu de ces questions, lors d'une réunion de travail le 19 janvier :

Condamnation sans appel des propos tenus sur certaines radios.

- Le fait d'exprimer publiquement des propos homophobes, sexistes, misogynes... irrespectueux sur la femme doit être dénoncé et mérite sanction (et c'est le rôle du CSA), mais la sanction doit être « expliquée ».
- Nous, membres du Conseil national de la jeunesse, partageons le sentiment que ces radios, de par certaines émissions, contribuent à stigmatiser davantage les jeunes. Il y a une véritable instrumentalisation de la jeunesse, en particulier celle des quartiers populaires (choix éditorial délibéré de cibler un public « banlieue », amateur de rap, pour caricaturer).
- Par conséquent, nous estimons que le CSA, en tant qu'instance régulatrice de l'audiovisuel, doit intervenir et sanctionner lorsque cela est nécessaire. Cependant, il est essentiel en cas de sanction d'accompagner celle-ci d'une explication : lui donner un sens pédagogique, en expliquant aux jeunes que certaines radios les utilisent et les stigmatisent.

Invitation faite aux membres du CSA de s'interroger sur les raisons de cet engouement pour les émissions de libre antenne.



Les raisons du succès des émissions de libre antenne méritent d'être analysées, ainsi que les propos qui y sont tenus : ces propos constituent à la fois des provocations, des transgressions évidentes des règles du « politiquement correct » (or la transgression de la règle n'est-elle pas le propre des jeunes ?). C'est la liberté d'expression des jeunes qui est en jeu

Le peu d'espace dans les médias où les jeunes peuvent s'exprimer librement est une raison du succès des émissions de libre antenne. Cependant, il n'y a pas systématiquement atteinte à la dignité quand il y a liberté d'expression chez les jeunes. La preuve en est donnée dans la presse associative jeune : « Lorsque les jeunes s'expriment (librement) dans les journaux de lycées, de quartiers ou de villes, ils le font dans le res-

pect de la dignité des personnes. »

C'est donc que l'animateur radio (et sa hiérarchie), qui donne le diapason, le ton de l'émission et autorise, voire encourage, les dérapages, a une véritable responsabilité.

En conclusion, le Conseil national de la jeunesse ne peut servir de relais d'appui ou de soutien à une décision quelconque du CSA.

Néanmoins, nous alertons le CSA sur l'égalité de traitement face à la sanction, rappelant que certains propos attentatoires à la dignité humaine (qu'ils soient homophobes, sexistes, ou à connotation raciste) sont impunément tenus sur des grandes radios (pas spécialement jeune), par des « grands » présentateurs, voire même sur des chaînes de télévision nationales.

■ Participation d'une délégation de la commission jeunes et médias à l'université d'été de la communication d'Hourtin

Pour la première fois, des membres du Conseil national de la jeunesse ont participé à l'université d'été de la communication, qui s'est déroulée à Hourtin du 19 au 24 août 2001. Il s'agit d'un moment important pour les professionnels de la communication et des médias, pour les hommes politiques, les responsables associatifs et toutes les personnes intéressées par ces questions.

La présence de nombreux partenaires et l'organisation de nombreux débats imposaient aux membres du CNJ d'y aller avec un objectif précis et avec le souci d'y être acteurs à part entière. Cet objectif consistait en la préparation, l'organisation et l'animation d'un débat intitulé « Télévision : miroir de la jeunesse ? », en plus

du fait d'assister à des débats (en lien avec les travaux de la commission) et de rencontrer différentes personnalités.

L'université d'été a été l'occasion pour les huit membres de la commission jeunes et médias :

- **de rencontrer de nombreuses personnalités des médias** et de les sensibiliser à leurs travaux : J.-M. Charon, sociologue ; M. Dagnaud, chercheuse CNRS ; J.-M. Cavada ; D. Baudis ; Loïc Hervouet, ESJ Lille ; O. Dalage du SNJ ; H. Brusini (directeur de l'information de France 3), des journalistes de RFI, France Inter, *Le Monde*, des responsables associatifs... ;
- **de faire valoir leurs réflexions** et les conclusions des deux études sur « l'image

des jeunes dans les magazines d'actualité depuis 1998 » et sur « le traitement des raves parties dans les journaux télévisés de France 2 en mai-juin 2001 » ;

- de donner une certaine visibilité aux propositions de la commission et de les mettre en débat.

Le dialogue et les rencontres

L'UEC d'Hourtin, de par la concentration en un même lieu et à une même période de personnalités qualifiées sur les questions de médias (responsables éditoriaux, journalistes, chercheurs, médiateurs, directeurs de l'information, réalisateurs d'émissions, président du CSA...), est une occasion unique d'amorcer un dialogue. Or ce n'est pas mentir que de dire qu'en cinq jours les membres de la commission ont rencontré et échangé avec autant de personnalités qu'ils ne l'auraient fait en six mois.

Compte tenu de la diversité des sujets abordés et de leur nombre, les membres de la commission présents ont pu, en fonction des travaux même de cette commission (sur l'image des jeunes dans les médias, l'éducation aux médias, le fonctionnement des médias...) et de leurs centres d'intérêt personnels, assister avec un certain intérêt aux débats et tables rondes.

Préparation, organisation et animation du débat « Télévision : miroir de la jeunesse ? »

Animé par Amos Eyana Yana, représentant le conseil départemental de la jeunesse 92 au CNJ et membre de la commission jeunes et médias. En présence de G. Akle (ORTE), Loïc Hervouet (ESJ Lille), Tewfik Farès (réalisateur de *Télécity*), Sylvain Lequesne (journaliste, France 3) et Sidi el Haimer (chargé de prévention, Mantes-la-Jolie). Avec les interventions de Maxime Drouet membre de la commission jeunes et médias du CNJ (représentant ATTAC) sur la ques-

tion de « la représentation des jeunes dans les magazines d'actualité (TV) depuis 1998 » et de Mikaël Garnier-Lavalley, également membre de cette commission (représentant l'ANACEJ), sur la question du « traitement dans les journaux télévisés de France 2 de l'actualité des raves parties et des jeunes en mai-juin 2001 ».

La participation en 2001 a ouvert des perspectives

- Monique Dagnaud, chercheuse au CNRS, rattachée au Centre d'études des mouvements sociaux et ex-membre du CSA, rencontrée à Hourtin, a participé à l'université d'été du Conseil de la jeunesse (Ramatuelle, 5-9 septembre). Elle a assisté à la rencontre avec le gouvernement du 13 octobre 2001. Elle était également présente le 2 février, lors de la journée anniversaire des conseils de la jeunesse.

- Jean-Marie Charon, sociologue coordinateur des 1^{ers} Entretiens de l'information, a également été vivement intéressé par les travaux de la commission. Il a associé des membres de la commission aux réunions de préparation des Entretiens de l'information (pour l'UEC 2002). En faisant part de leurs constats et propositions, les membres de la commission ont rencontré l'approbation de Jean-Marie Charon quant à l'organisation d'un débat à Hourtin consacré au traitement médiatique des questions de jeunesse - violence - délinquance - sécurité...

- La brève entrevue avec D. Baudis, président du CSA, a confirmé son souhait de rencontrer la commission jeunes et médias, une première réunion informelle ayant eu lieu le 17 janvier 2002.

- Les échanges avec L. Hervouet de l'école supérieure de journalisme de Lille ont permis également d'envisager une intervention des jeunes de la commission auprès des étudiants en journalisme de cette école, dans le cadre d'un module de déontologie.



• Le directeur de l'information de France 3, Hervé Brusini, s'est montré également disposé à rencontrer la commission.

Enfin, concernant les retombées médiatiques, des flashes ont été diffusés (le week-end du 25 août) sur France Info d'interviews de Maxime Drouet et Mikaël Garnier-Lavalley concernant leurs études ; Maxime Drouet a participé à une émission sur RFI ; Séverine Prévédello (membre de la commission, absente à Hourtin) a représenté la commission lors d'une émission sur la chaîne parlementaire le 19 septembre ; et le journal *Le Monde* a publié une quasi-pleine page dans son édition du 11 septembre 2001 sur la commission (suite à une interview téléphonique organisée à Hourtin avec Florence Amalou).

Participation à l'université d'été de la communication en 2002

Pour cette deuxième participation, les membres du CNJ présents ont comme l'année précédente animé des débats, participé à d'autres et pris un grand nombre de contacts, notamment avec des chercheurs qui travaillent sur des questions voisines. Ainsi Julie Sedel, doctorante à l'École des hautes études en sciences sociales, a participé au débat animé par le CNJ sur « Jeunes et médias : comment se construit l'information ? » au cours duquel elle a présenté ses recherches sur « Les relations entre un quartier populaire et les médias ».

Les relations entre un quartier populaire et les médias

Julie Sedel, doctorante EHESS

Depuis le début des années 80, la plupart des organisations et institutions ont mis en place des « spécialistes de la dramatisation⁶³ » chargés de produire une certaine représentation de leurs activités à l'attention des médias. Ces rôles sont institutionnalisés à travers les fonctions de chargés de communication, attachés de presse dans les grandes entreprises, les ministères, par exemple. Mais ils existent également de façon plus informelle, dans les « banlieues ». De sorte que ce que l'on appelle « information » peut être appréhendé comme une construction collective à l'intérieur de laquelle les groupes sociaux n'ont pas tous le même poids pour mettre en scène leur image publique. Certains sont plus objets que sujets d'un discours, c'est le cas de la majeure partie des habitants des « grands ensembles » d'habitat social, assimilés dans de nombreux journaux et reportages à une minorité dont il est donné une image excessive. D'autres, à l'inverse, qui souhaiteraient médiatiser leurs actions, mettent en œuvre des stratégies dans ce sens, sans obtenir de visibilité.

En 1989, le quartier du Luth fit l'objet d'un reportage dont la ville eut, en retour, à gérer les effets. Tourné dans la partie la plus pauvre du quartier, *Banlieue* se présentait comme l'un des premiers reportages réalisés sur un « problème émergent ». Le

63. Nous empruntons cette expression à E. GOFFMAN.



réalisateur entendait démontrer la façon dont les politiques urbaines avaient engendré la formation de ghettos. Le quartier, choisi en partie pour sa forme architecturale – de grandes barres de plus de 400 mètres de long –, sa proximité géographique avec Paris, constituait un décor approprié. Les journalistes offraient une galerie de portraits censés être représentatifs des habitants de la « banlieue » : jeunes toxicomanes, mère seule menacée d'expulsion, couple de personnes âgées communistes dont le fils est en prison, homme alcoolique, femme attendant la visite d'un huissier, jeune sans domicile fixe... Un jeune habitant déscolarisé issu de l'immigration se constitua en informateur privilégié, organisant des « coups » à l'attention des journalistes – chapardage au supermarché, manipulation d'arme – qu'il guida vers une terrasse d'immeuble recouverte de seringues. Il s'agissait d'une vision tout extérieure accentuée par le fait que les journalistes qui voulaient dans leurs intentions de départ jeter un regard compréhensif sur le quartier ne connurent pas d'entraves de la part de la municipalité, ni des associations. Mais le résultat fut loin des attentes de ceux qui avaient prêté concours aux journalistes. « Si je les avais rencontrés, je leur aurais parlé politiquement », faisait remarquer une élue municipale, habitante du quartier. Elle expliquait qu'il fallait avoir un regard intérieur sur le quartier et non pas extérieur. Diffusé en clair sur la chaîne Canal Plus, le reportage reçut néanmoins l'éloge de l'ensemble de la presse écrite généraliste sous des titres accrocheurs. « Dans l'univers caché des banlieues populeuses. Au Luth, drogue, chômage, misère et béton » (*Le Parisien*), « Voyage aux frontières de l'enfer » (*Le Figaro TV*), « La cité sans voiles » (*Le Figaro*), « Banlieue : les secrets d'un reportage inquiétant » (*Télé Loisirs*), « Attention danger » (*Le Monde* des 4-5 juin 1989), « Cité barbare » (*Le Nouvel Observateur*), « Blême le HLM » (*Le Quotidien*). Les journalistes s'étendirent longuement, dans les colonnes des journaux, sur les conditions de tournage « difficiles » qu'ils reliaient de manière explicite à l'utilisation de caméras d'une part, au trafic de drogue d'autre part. Après moins d'un mois de « repérage », expliquaient-ils, l'équipe avait été « gagnée par la paranoïa ambiante ». La presse écrite relatait leurs témoignages dans une logique de surenchère propre à accentuer le caractère dramatique du reportage, ce qui ne fut pas sans effets sur le quartier. Outre le départ accéléré d'habitants, les jeunes avec et sans diplômes eurent plus de mal à trouver un emploi, les familles retirèrent en nombre croissant leurs enfants des écoles, les personnes travaillant dans le quartier semblaient se réfugier dans des structures fermées, les journalistes, pleins d'appréhension, se reportaient sur des sources officielles.

Dix ans plus tard, l'information sur la ville et ses quartiers était centralisée par le service communication de la municipalité. Tout un dispositif de production symbolique était mis en place, depuis la publication d'un journal municipal, jusqu'à la désignation de porte-parole « présentables ». Tout journaliste désireux de réaliser un reportage ou de rédiger un article passait directement ou indirectement par cette structure relayée par les associations locales paramunicipales, l'antenne de développement sociale de quartier. Tel jeune journaliste de *L'Humanité* souhaitant enquêter sur la drogue était aiguillé vers l'antenne de quartier qui lui suggérait d'y renoncer. Tel agent de développement veillait à sélectionner qui parmi les jeunes était autorisé à parler aux médias : « *Moi ce que je redoute, il est très facile de prendre un jeune des cités,*





qui vit dans un univers et de lui faire dire ce que tu veux entendre. – Et qu'est-ce qu'ils veulent entendre ? – Ouais, c'est la merde, on vend de la dope, on tire à coups de fusil ici. On est des kamikazes, on est des Golgoths, on emmerde la France, je b... Chirac et j'emmerde Jospin, le maire c'est un trou du c..., ce qu'on appelle ici du ouaouaouest. » Un conseiller en insertion de la mission locale « briefait » les jeunes lors de la visite d'hommes politiques dans la ville : « Alors, raconte un peu ce que tu as fait, tu te présentes comme ça. »

Les journalistes des médias généralistes donnent à voir au plus grand nombre un certain angle de la réalité. Ils opposent une légitimité universelle à une légitimité sectorielle (le point de vue interne) qui, pour être entendu publiquement, doit rentrer dans un « cadre » médiatique. Or ce sont souvent les catégories journalistiques qui s'imposent à ces dispositifs, qui agissent le plus souvent comme des caisses de résonance.

■ Rencontre entre le CNJ et des étudiants de l'école supérieure de journalisme de Lille

Cinq membres de la commission jeunes et médias du Conseil national de la jeunesse ont rencontré une soixantaine d'étudiants en journalisme de l'école supérieure de journalisme de Lille (ESJ), le 29 janvier 2003. Une rencontre qui faisait suite à des contacts entre le directeur de cet établissement et les membres de la commission à l'université d'été de la communication d'Hourtin (en 2001 et 2002).

Il convient à ce stade de saluer l'initiative du directeur de l'établissement, Loïc Hervouet, qui a accepté, permis et soutenu cette rencontre.

De l'avis des participants du CNJ, du directeur de l'ESJ Lille et des étudiants, le bilan est globalement positif pour une première. Le mérite principal est de soumettre des interrogations aux étudiants sur la représentation des jeunes, leur parole et leur image dans les médias et le traitement journalistique des questions de jeunesse. Interrogations qu'ils auront dans leurs pratiques de journalistes, et plus tard peut-être dans leurs pratiques de rédacteurs en chef ou autres...

À ce titre, il semble que l'intervention du CNJ ait déjà suscité des réactions différentes parmi les étudiants et du débat entre eux :

- certains ont pris une posture défensive, expliquant les contraintes du métier de journaliste (contraintes économiques, hiérarchiques, légales...) et se positionnant déjà en « journalistes » en activité ;
- d'autres ont mieux compris la démarche, qui consistait à s'interroger sur des pratiques, à voir comment ne pas en reproduire certaines. Se positionnant en étudiants (donc encore en formation), ils ont exprimé le souhait de ne pas renier certains idéaux, de croire à des améliorations.

Le débat s'est poursuivi au-delà des trois heures consacrées à cette question...

Perspectives

Des discussions suivant la rencontre a émergé l'éventualité de poursuivre ce travail sous un format différent, mais avec un objectif semblable... celui de réfléchir aux

pratiques journalistiques, et aux moyens de les faire évoluer, de les améliorer. Le CNJ y est naturellement favorable.

Il s'agirait de réfléchir au sein d'un groupe restreint composé de volontaires, membres

du CNJ, étudiants, enseignants et professionnels aux pratiques journalistiques (en lien avec le traitement de la jeunesse), et d'envisager la réalisation de documents à diffuser auprès de journalistes et d'étudiants.

■ Rencontres avec des professionnels

Rendez-vous avec Tewfik Farès⁶⁴, producteur d'*Opération Télécité*

Tewfik Farès a produit et présenté pendant de nombreuses années l'émission *Mosaïques* de 1977 à 1987 (FR3) ; il a réalisé l'émission *Les nuits du Ramadan* présentée par Frédéric Mitterrand.

Cinéaste à l'origine, Tewfik Farès est un homme de conviction, persuadé que c'est notamment en facilitant l'accès des jeunes aux médias que l'on pourra faire évoluer leur représentation sur le petit écran et leur « lecture de l'image ». C'est la raison qui l'a poussé à proposer à la rédaction de France 3 le concept de l'émission *Opération Télécité*, proposition acceptée par la direction de la chaîne, sans toutefois quelques difficultés (déplacement sur la grille des programmes, incertitude sur la reconduction de l'émission d'une année à l'autre, aucun moyen financier, faiblesse des moyens techniques et humains...).

• Pourquoi cette rencontre ?

Les membres de la commission jeunes et médias qui connaissaient l'émission ont souligné à plusieurs reprises la qualité de celle-ci, insistant sur la démarche qui consiste à ce que des jeunes soient vraiment « acteurs » des reportages (ils définissent le sujet, filment, interrogent d'autres jeunes ou moins jeunes...). Un des membres de la commission est par ailleurs membre de l'équipe *Télécité de Vendôme*

(41) et nous avons rencontré des membres de l'équipe *Télécité de Cergy* (95) à l'occasion d'une réunion de la commission.

Enfin, au plan local, une émission a été labellisée « festival de la citoyenneté » en 2000 (Vendôme) et une vidéo sur le festival dans le département du Pas-de-Calais a été réalisée avec l'équipe de jeunes de *Télécité de Marek*.

Compte tenu de ces éléments, compte tenu des prises de position publiques de Tewfik Farès sur l'image des jeunes dans les médias, il nous semblait essentiel d'organiser une rencontre.

• Le concept et les objectifs de l'émission

Proposée par Tewfik Farès et coproduite par Alizé productions et les stations de France 3 Paris-Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais/Picardie, la série documentaire de 26 minutes est diffusée tous les dimanches à 13 h 30 sur France 3 Paris-Île-de-France/Centre et à 11 h 30 sur France 3 Nord-Pas-de-Calais/Picardie. Elle repose sur trois principes :

- prendre en charge des groupes de jeunes pour leur apprendre à se servir des outils de la communication audiovisuelle ;
- les préparer au tournage des sujets dont ils proposent eux-mêmes les thèmes et les contenus, validés ensuite par la production ;

64. Le 12 juin 2001.



- les suivre pendant le tournage avec une équipe de professionnels dans le but de leur faire prendre conscience qu'ils ne sont pas différents des gens qu'ils filment.

Cette pédagogie qui tend à satisfaire la demande de prise de parole des jeunes ne s'interdit pas, au contraire, de contribuer à ouvrir des perspectives de formation et d'emploi.

• Quels enseignements ?

La rencontre avec Tewfik Farès a eu le mérite principal de replacer le discours sur « l'image des jeunes dans les médias et l'accès aux médias » dans une perspective plus générale, plus politique : il n'existe pas à l'heure actuelle de démocratie télévisuelle en France, il existe une seule télévision qui refuse et résiste au pluralisme.

Cette nécessité d'élaborer un discours plus général avait déjà été signalée par Mme Guichenev, médiatrice des programmes sur France Télévisions, lorsque des membres de la commission l'avaient rencontrée.

Outre l'histoire de la télévision (sous tutelle du ministère de l'Information en France pendant quarante ans) qui explique cette absence de pluralisme, ce sont des facteurs économiques, notamment la collusion entre des grands groupes industriels et les médias eux-mêmes, et la constitution des médias en grands groupes de presse ou en grandes machines économiques. Du même coup, ils sont soumis à l'audimat et leur financement est assuré par les recettes publicitaires.

Ce qui est davantage intéressant, c'est la possibilité dans le contexte actuel d'utiliser l'argument économique : les jeunes (de 15 à 25 ans) sont les plus grands consommateurs de télévision. Un public potentiel énorme, de l'audimat...

Le succès de *Loft story* rappelle cette réalité. Il ne signifie pas pour autant que les

jeunes sont des consommateurs irrécupérables de sous-produits télévisuels... Peu d'éléments en réalité nous permettent de connaître les raisons de leur engouement pour cette émission, le degré auquel ils la regardent... Vraisemblablement, parce qu'ils y trouvent une certaine représentation de leur génération, ils retrouvent un langage qui leur est familier... Ce qui ne signifie pas qu'ils la regardent sans avoir conscience des mécanismes qui y président, sans regard critique sur le concept lui-même (cf. le succès d'audience auprès des 15-24 ans de l'émission *Arrêt sur images* consacrée à *Loft story*), voire sans moquerie ni raillerie envers les participants.

D'ailleurs, les bons résultats d'audience de l'émission *Télé Cité*, notamment à Lille, où elle recueille depuis sa diffusion une moyenne de 21 % d'audience, ce qui en fait la première émission regardée à cette heure de diffusion, témoignent de l'intérêt des jeunes pour des émissions différentes, de qualité, où des jeunes s'expriment (caméra à la main) sur des sujets qui les préoccupent.

De manière générale, cette émission bénéficie du soutien du Fonds d'action sociale et d'une aide technique et humaine des directions régionales de France 3 concernées (mise à disposition de matériel et de techniciens pendant les trois jours de tournage).

Il est évident que produire une émission hebdomadaire dans ces conditions est difficile et implique une forte exigence vis-à-vis des jeunes des différentes équipes qui, à tour de rôle, définissent un sujet, le préparent et participent au tournage.

Rencontre avec Bernard Loche, producteur de l'émission *Saga-cités*

Le premier numéro de l'émission *Saga-cités* date de 1991, moment où le « phénomène banlieue » explose (on crée un ministère de la Ville).

L'originalité de l'émission réside dans son long travail en amont. Bernard Loche insiste sur la mise en avant du temps. Ce besoin de temps correspond pour lui à la nécessité de bon travail du journaliste et arme pour affronter la complexité à laquelle tout journaliste doit faire face.

La question qui sous-tend l'émission est : Comment vivre ensemble dans la ville et les quartiers populaires ?

Et cette interrogation va trouver une déclinaison multiple. Ainsi la rédaction attend au minimum un mois avant de tourner une image ; un long travail a priori est accompli. D'autre part, un travail a posteriori est aussi effectué. Une projection est proposée sur chaque lieu de reportage (si possible avant la diffusion). Les journalistes sont présents et répondent aux questions du public. L'idée n'est pas de remonter le reportage mais d'expliquer aux gens comment le reportage s'est déroulé...

Dans ces rencontres, un vrai travail de compréhension, d'analyse est réalisé. Ainsi les journalistes ne désertent pas le terrain après le reportage. Cela répond à l'idée que Bernard Loche se fait de la télévision : **contribuer à créer du lien social** et non pas le défaire. C'est ainsi que le travail est exécuté grâce à un réseau construit d'associations, d'institutions...

Bernard Loche nous montre qu'il existe des marges de manœuvre pour une autre télévision qui cherche à rendre compte de la complexité de la réalité. Cette autre télévision prend son temps et tisse un lien social fort dans une perspective volontariste.

• Le point de vue de Bernard Loche sur la télévision

Pour Bernard Loche, une émission comme *Ma société est violente*⁶⁵ est symptomatique de l'état général du paysage télévisuel. Alors que la rédaction de France 3 partait avec la volonté de changer de regard, elle a finalement abouti à une impasse intellectuelle. Bernard Loche ne nous a pas caché que les débats au sein même de la rédaction étaient mitigés.

L'émission comme beaucoup d'autres nous montre finalement les failles de la télévision : aversion pour le complexe et la contradiction, méconnaissance de la réalité sociale française.

Il insiste sur le paradoxe télévisuel : déclarer que la réalité est de plus en plus complexe tout en traitant l'information toujours plus rapidement.

Toutes les émissions « spécial banlieues » butent sur les mêmes écueils : stigmatisation ou angélisme à outrance. Ces deux traitements de l'information montrent l'incompréhension des journalistes. Finalement, plus le thème sera large plus tout le monde ira dans le même sens face à cette complexité.

Pour Bernard Loche, les responsables de chaîne ont abdicqué face à leurs responsabilités. Le mode de production de la télévision aboutit presque nécessairement à ce que l'émission soit un produit de consommation.

Une autre caractéristique du milieu journalistique est son rapport avec les sphères de pouvoir. En effet, les relations avec le milieu politique ne peuvent faciliter l'évolution des mentalités.

Bernard Loche a insisté sur l'inertie dont pouvait faire preuve le corps des journalistes quant aux questions de déontologie.

Depuis juin 2002, *Saga-cités* a disparu des programmes de télévision...

65. Émission sur une cité de Mantes-la-Jolie, proposée par FR 3 le 2 avril 2001 et qui a suscité beaucoup de réactions négatives de la part de ses habitants.



Rencontre avec Claude-Jean Bertrand⁶⁶

Claude-Jean Bertrand est l'auteur d'un certain nombre d'ouvrages sur les médias dont *L'Arsenal de la démocratie. Médias, déontologie et MARS*, paru aux Éditions Économica, en 1999.

Dans ce livre, C.-J. Bertrand part d'une interrogation : Comment améliorer la « déontologie » des médias afin de favoriser une plus grande « qualité » dans l'information diffusée aux publics ? Spécialiste des questions d'éthique journalistique et de l'étude des médias aux États-Unis, il tente d'y répondre en s'intéressant à ce qu'il appelle les MARS (moyens d'assurer la responsabilité sociale). Si le projet politico-moral peut paraître parfois utopiste, le travail d'enquête a pour mérite d'apporter des informations et des analyses parfois inédites sur les différents moyens mis en place pour « améliorer démocratiquement les médias d'information » en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Ainsi, l'auteur, qui a rassemblé de multiples contributions d'enseignants, de chercheurs et de journalistes, détaille différentes tentatives de régulation : législations sur la presse, codes de déontologie, conseils de presse, revues critiques, formations au journalisme, recherches critiques, médiateurs, etc.

La question centrale dans les travaux de C.-J. Bertrand est : Comment faire respecter les codes et les règles qui régissent le fonctionnement des médias ?

Avec les MARS (moyens d'assurer la responsabilité sociale), il propose soixante moyens qui incitent les journalistes à faire leur travail, en insistant sur la responsabilité du public en tant que force de pression. Or le public est fait de minorités, dont les jeunes.

Pour que l'image des jeunes à la télévision soit plus conforme à la réalité, il y a différents moyens :

- **Éducation aux médias** : C.-J. Bertrand affirme que le décryptage des images, d'une part, et la démonstration par l'exemple, d'autre part, sont des moyens de combattre les a priori et de contribuer à une véritable prise de conscience « citoyenne ».

- **Fonction et rôle du journaliste** : il s'agit de rappeler que les médias ont un rôle civique, et que les journalistes ne devraient pas se contenter de rendre compte des choses évidentes, mais d'aller sous la surface des événements, par exemple « avertir des épidémies plutôt que de rendre compte des enterrements ». Lutter contre cette obsession des journalistes pour le négatif. Cela dit, dans la presse : « Ce qui est le pire, c'est de ne pas dire », d'après C.-J. Bertrand. Il y a plus d'autonomie qu'on ne le pense chez les journalistes.

- **Méthodes de travail** : la question de la mobilité des journalistes, de leur capacité à se rendre sur le terrain... est particulièrement pertinente quand il s'agit de traiter des banlieues ou des jeunes, sans même y être allé ou en avoir rencontrés !

- **Prendre en compte les lecteurs** : C.-J. Bertrand a écrit un article : « How to listen to ? » (« Comment écouter... les lecteurs ... ? ») qui explique l'intérêt pour les journaux et leurs lecteurs de davantage prendre en compte la parole du lecteur.

Il propose un certain nombre de mesures déjà expérimentées dans d'autres pays, qui font une place aux lecteurs dans le journal plus importante qu'en France, notamment le conseil de presse.

66. Le 21 juin 2001.

Les propositions

1 • Formation des journalistes

- **Ouvrir une 3^e voie d'accès pour les concours des écoles de journalisme**

Il s'agit de permettre aux jeunes ayant une expérience dans une radio associative, une télévision associative, ou un journal associatif, d'avoir accès aux concours des écoles sans avoir nécessairement le diplôme universitaire requis (au minimum la licence). Cette proposition, qui concerne les écoles de journalisme, s'inscrit dans le cadre de la valorisation du bénévolat.

- **Introduire des problématiques « jeunesse » dans les enseignements dispensés dans les écoles de journalisme**

L'expérience de la rencontre avec les étudiants de l'ESJ Lille (29 janvier 2003) a confirmé l'intérêt d'introduire dans leur cursus des (in)formations sur les questions de jeunesse, les politiques jeunesse, la vie associative..., en insistant sur deux points :

La question des sources : pour des

journalistes, comment trouver des jeunes à interroger ailleurs que dans les établissements scolaires, ou dans la rue en bas des immeubles ? Par l'intermédiaire des associations, des conseils de jeunes...

La question de l'interview d'un jeune : quelle pédagogie ? quelles précautions ? afin d'éviter les « micro trottoirs » où les jeunes disent ce que le journaliste attend d'eux, afin d'éviter les interviews groupées (dix jeunes), afin de donner une véritable valeur à la parole des jeunes et un meilleur accès aux médias.

2 • Éducation aux médias

En dehors du cadre scolaire

- **Mieux informer les jeunes sur leurs droits, encourager les initiatives**

Poursuivre en collaboration avec le CIDJ la réalisation de fiches sur l'information et les droits des jeunes par rapport aux médias. Sont en cours la création de fiches à mettre en ligne sur le site www.cidj.com,

ou la création d'une fiche Actuel-CIDJ spécifique sur ce sujet.

- **Soutenir les médias d'initiative jeune**

Le CNJ est très attaché à ce type de médias (radios associatives, journaux lycéens, journaux de quartiers...), qui constituent une forme d'expression libre et contribuent à l'exercice de la citoyenneté et à l'éducation pratique aux médias.

- **Le CNJ a proposé à plusieurs reprises de développer le soutien, notamment des pouvoirs publics, à ces médias et regrette fortement la disparition de l'association J-Pressé qui soutenait la presse d'initiative jeune.**

- Concernant les activités de J-Pressé, la commission souhaite que soient pérennisés l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne et le Comité de pilotage des journaux de quartiers et de villes. Ces groupements de fait, animés par J-Pressé, mais indépendants de l'association, réunissaient des représentants associatifs, syndicaux et institutionnels. Ils permettaient de travailler à la mise en œuvre de certaines propositions (par exemple : un fonds de soutien à la presse d'initiative jeune) et d'organiser certaines manifestations. Comment ne pas perdre cette richesse ?

- Concernant le recours aux médias associatifs (en complément des médias traditionnels) pour les campagnes d'information en direction des jeunes (sur la santé, la sécurité routière, l'engagement...), le CNJ renouvelle sa proposition d'associer davantage les radios associatives et les journaux lycéens et associatifs, ce qui constitue aussi une forme de soutien à leur action.

- Concernant la diffusion des médias étudiants au sein des universités, une proposition argumentée de décrets a été soumise au cabinet. Elle est en cours d'expertise.

Dans le cadre scolaire

- **Développer l'éducation aux médias**, notamment en formalisant dans les programmes des heures de cours d'éducation aux médias, ce qui relève encore souvent de la seule initiative de l'enseignant. Les outils pédagogiques, visant à accompagner les enseignants dans ce travail, existent déjà : notamment sur le site Côté Profs de France 5.

- **Mieux relayer l'information sur le travail de France 5 et du CNDP en termes d'éducation aux médias, via les sites Côté Profs et Décrypt'ACTU (sur www.france5.fr).**

- **Associer le CNJ à la préparation de la Semaine de la presse à l'école** : des documents sur l'information des jeunes par rapport aux médias (par exemple sur leurs droits...), sur les possibilités de création de médias associatifs et sur la représentation des jeunes dans l'information télévisée, pourraient être coélaborés par le CNJ et diffusés dans les établissements scolaires.

3 • Le rôle des associations : vers une agence de presse associative ?

C'est une initiative que le CNJ souhaite encourager : monter une structure du type Agence française de presse (inter-associative) qui produirait une information complémentaire concernant les initiatives citoyennes, notamment de jeunes.

À noter l'existence du site www.place-publique.fr, qui a un objectif semblable.

À noter également l'existence de nombreuses réflexions menées par la « société civile » sur le fonctionnement actuel des grands médias, qui produisent une information complémentaire... et qui pourraient alimenter cette agence de presse associative.

4 • Le CSA et la direction des chaînes

Les chaînes de télévision sont soumises à un cahier des charges, le CSA étant chargé de veiller au respect de ce cahier des charges. Concernant les chaînes publiques, le gouvernement a la possibilité d'introduire de nouvelles préconisations ou règles dans ce cahier des charges.

C'est une piste un peu « délaissée » en 2002-2003 par le CNJ, suite notamment à la position du président du CSA, Dominique Baudis, lors de la dernière rencontre (janvier 2002). Celui-ci a estimé que le CSA ne devait pas intervenir sur le contenu et les choix éditoriaux des chaînes.

Pour 2003-2004, il pourrait être intéressant de relancer un travail auprès du CSA et des chaînes, d'autant que France Télévisions, via ses médiateurs notamment (J.-C. Allanic, et G. Guicheney), y est favorable, autour des propositions suivantes :

La fonction de médiation

- **Créer des fonctions de médiateur sur les chaînes qui n'en n'ont pas.**



- **Renforcer le rôle du médiateur de l'information au sein des chaînes** : obligation d'une émission publique, durée raisonnable de cette émission (plus de 10 mn), obligation de rendre public le rapport du médiateur.

La question du statut du médiateur au sein de la chaîne mérite aussi d'être débattue avec les chaînes et leur autorité de tutelle (le gouvernement pour les chaînes publiques) : comment assurer l'indépendance du médiateur et une meilleure reconnaissance ?

Le droit de réponse

- Au minimum, exiger l'application de la loi, en particulier le décret 87-246 « relatif à l'exercice du droit de réponse dans les services de communication audiovisuelle », en vigueur depuis le 9 avril 1987 : « La demande d'exercice du droit de réponse est adressée au directeur de la publication-rédaction par lettre recommandée avec demande d'avis de réception [dans les huit jours]. Le texte de la réponse ne peut être supérieur à trente lignes dactylographiées. La durée totale du message ne peut excéder deux minutes. »

- **Aller plus loin dans la mise en œuvre du droit de réponse** : envi-

sager qu'à la fin de certains journaux télévisés un temps d'au moins trois minutes soit réservé pour un droit de réponse. La fonction du médiateur, essentiellement pédagogique, défensive, ne suffit pas.

Protection de l'identité et floutage

- **Obligation pour les chaînes de rappeler les raisons juridiques du floutage** (protection de l'identité du mineur ou du présumé innocent), tout comme certaines chaînes ont décidé d'elles-mêmes de préciser systématiquement quand elles ont recours à des images d'archives pour illustrer l'actualité (par une incrustation : « images d'archives, INA »).

Annexes

- **Structures ressources pour la lecture critique de l'information et / ou l'éducation aux médias**

- **Les raves de France 2**

- **Les conseils de la jeunesse**

Structures ressources pour la lecture critique de l'information et / ou l'éducation aux médias

Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (CLEMI)

Depuis 1983, au sein du ministère de l'Éducation, le CLEMI est chargé de concevoir et de développer des programmes d'éducation aux médias.

Chaque année, au printemps, les enseignants de tous niveaux et de toutes disciplines sont invités à participer à la Semaine de la presse dans l'école. Activité d'éducation civique, cette Semaine a pour but d'aider les élèves, de la maternelle aux classes préparatoires, à comprendre le système des médias, à former leur jugement critique, à développer leur goût pour l'actualité et à forger leur identité de citoyen.

Par ailleurs, le CLEMI met en place des formations pour les personnels de l'Éducation nationale et publie des ou-

vrages sur la connaissance des médias, des guides pratiques, des outils d'analyse et de réflexion. Son centre de documentation à Paris possède la plus importante collection de journaux scolaires et lycéens.

Le CLEMI participe également au programme Éducaunet d'éducation critique aux risques liés à l'usage d'Internet. Son objectif est d'apprendre aux enfants et aux adolescents à naviguer en toute responsabilité sur Internet (programme mené en partenariat avec MediaAnimation et le soutien de la Commission européenne) : www.educaunet.org/

CLEMI : ministère de l'Éducation nationale,
Centre associé au CNDP
391 bis, rue de Vaugirard
75015 Paris
Tél. : 01 53 68 71 00
Fax : 01 42 50 16 82
Site Internet : www.clemi.org

À la demande du ministre délégué à l'Enseignement scolaire, le CLEMI a réalisé début 2004 une brochure pour développer l'éducation à l'image : *La Télévision mode d'emploi*.

Le CLEMI a également participé à la production d'un dévédérom en partenariat avec l'INA et les CEMÉA :

Apprendre la télé. Observer – Démonteur – Analyser – Comprendre le JT (Coédition CEMÉA et Jériko).

Destiné à accompagner le travail des enseignants,

éducateurs, animateurs ou formateurs dans le cadre de l'éducation aux médias, à la citoyenneté ou d'une formation à la maîtrise des langages, le dévédérom permet à l'utilisateur de :

- prendre conscience des choix éditoriaux des médias et du pluralisme de l'information à travers l'observation et l'apprentissage méthodique de la construction des journaux télévisés ;
- former son jugement et conforter son sens critique par l'analyse de la mise en

scène de l'information télévisée ;

- développer une maîtrise des langages audiovisuels, lecture de l'image et modes narratifs.

Les contenus sont organisés en deux grands ensembles : la « médiathèque » donne accès aux sources audiovisuelles et documentaires ; les « parcours pédagogiques » aident à comprendre les notions clés et proposent des activités.

Le dévédérom a obtenu le prix Möbius international de l'Éducation 2003.

▶ Service culture, éditions, ressources pour l'Éducation nationale (SCÉREN)

Réseau national regroupant le CNDP (Centre national de documentation pédagogique), les CRDP (centres régionaux) et les CDDP (centres départementaux) destiné à l'édition d'outils pédagogiques.

Sur le site du SCÉREN, à la rubrique « Audiovisuel, éducation aux médias », des bibliographies, des documents d'analyse de l'image et des vidéos libres de droit pour la classe, ainsi qu'une sélection hebdomadaire d'émissions de télévision (Télédoc).

Site Internet : www.sceren.fr/

▶ Centre de recherche sur l'éducation aux médias (CREDAM)

Articulant une logique de recherche universitaire et une logique d'action, le CREDAM se donne pour mission d'identifier, de suivre, de promouvoir et de mettre en commun des travaux de recherche sur l'éducation aux médias.

Rattaché à l'université de Paris III, le CREDAM est l'un des quatre centres du laboratoire « Communication, Information, Médias » validé par le ministère de la Recherche. Il entretient notamment des rapports privilégiés avec le Centre d'études sur les images et les sons médiatiques (CEISME), le Centre d'histoire et des récits de l'information et des médias-réseaux en Europe (CHRIME), et le Groupe de recherche sur la psychologie de la communication (GRPC). Il génère de nombreux travaux de recherche (mémoires et thèses) sur des thématiques liées à l'éducation aux médias (expression des jeunes, citoyenneté et politique, rapport au savoir...). Par

ailleurs, le CREDAM croise étroitement ses axes de recherche avec le travail du CLEMI.

Le CREDAM propose trois journées par an pour faciliter les rencontres et favoriser les échanges entre des conférenciers et de jeunes chercheurs, autour de discussions concernant l'éducation aux médias. Ces échanges sont reproduits en partie, une fois par an, dans *Les Cahiers du Credam*.

CREDAM/CLEMI
391 bis, rue de Vaugirard
75015 Paris
Tél. : 01 53 68 71 00
Fax : 01 42 50 16 82
Site Internet :
www.clemi.org/credam/index.html

▶ Décrypt'ACTU : site de France 5

Destiné à la communauté éducative, Décrypt'ACTU est dédié au décryptage des médias et de l'actualité.

En partenariat avec Radio France, *Le Monde*, Hatier, le SCÉREN, le CLEMI, Le Café pédagogique, et avec le soutien du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Décrypt'ACTU poursuit un double objectif : fournir aux enseignants, documentalistes et élèves des ressources multimédias brutes et permettre aux enseignants et documentalistes d'appréhender avec les élèves la manière dont les médias traitent un sujet d'actualité.

Site Internet :
www.france5.fr/education/actu/

▶ Le site imageduc

Le site imageduc s'inscrit dans le programme d'e-learning européen d'éducation aux images et aux médias. Imageduc comporte trois grandes parties : un Baromètre européen des

médias, une partie « regards croisés », une partie « formation-jeux ».

Le Baromètre européen des médias, lancé en mars 2003, concerne simultanément cinq pays européens (France, Allemagne, Royaume-Uni, Espagne et Italie) et deux pays extra-européens (Algérie et États-Unis). Il compare les journaux télévisés et la tranche publicitaire à l'heure de plus forte audience de ces pays ainsi que la une des quotidiens. Chaque correspondant et chaque pays dégage mensuellement de grandes tendances ; leur compilation et la sélection de ce qui semble le plus pertinent forment le Baromètre européen des médias. Ensuite, ces mesures-phares sont placées en archives, consultables par tous gratuitement. Mais il est possible, à partir du travail déjà réalisé, de développer des recherches spécifiques. Sur demande des médias, des entreprises, des chercheurs, Imageduc peut fournir des enquêtes spécifiques.

Association Groupe l'image
Musée d'Histoire contemporaine
Hôtel national des Invalides
129, rue de Grenelle, 75007 Paris
Tél. : 01 44 42 31 18
fax : 01 44 18 93 84
Site Internet : www.imageduc.net/

▶ Institut national de l'audiovisuel (INA)

L'INA, établissement public à caractère industriel et commercial, conserve et exploite les archives de la télévision et de la radio françaises et assure la collecte et la mise à disposition des documents radiodiffusés ou télédiffusés relevant des obligations du dépôt légal. L'INA contribue également à l'innovation et à la recherche dans le domaine de la production et de la communication audiovisuelles ainsi qu'à la formation continue et initiale et à toutes les

formes d'enseignement supérieur dans les métiers de la communication audiovisuelle.

Institut national de l'audiovisuel
4, avenue de l'Europe
94366 Bry-sur-Marne Cedex
Tél. : 01 49 83 20 00
Site Internet : www.ina.fr

▶ Action-CRitique-MÉDias (ACRIMED)

Créée en 1996, ACRIMED est une association de critique des médias qui se propose de se constituer en Observatoire des médias et d'intervenir publiquement, pour mettre en question la marchandisation de l'information, de la culture et du divertissement, ainsi que les dérives du journalisme quand il est assujéti aux pouvoirs politiques et financiers et quand il véhicule le prêt-à-penser de la société de marché.

ACRIMED se veut un carrefour de confrontation entre les journalistes, les chercheurs et les acteurs du mouvement social.

Depuis 1996, ACRIMED organise des débats mensuels qui ont pris la forme des Jeudis d'Acrimed. Le *Bulletin d'Acrimed* a permis de rendre compte de certains de ces débats, retranscrits également sur le site Internet de l'association.

ACRIMED
17, avenue des Sycomores
93310 Le Pré Saint-Gervais
Site Internet : acrimed.samizdat.net/

▶ L'association APTE

APTE est née en 1986 à l'initiative d'enseignants ayant suivi une formation longue dans le domaine de l'audiovisuel. Depuis cette date, l'association s'est ouverte à tous les secteurs de

l'éducation et de la formation. Elle a pour but de faire reconnaître la nécessité, pour tous, d'une éducation de qualité à l'image et aux médias, et de mettre en œuvre toute activité à caractère pédagogique contribuant au développement du regard critique sur les images, les sons, les écrans, les médias, des usages citoyens, éducatifs et culturels des médias, et des outils utilisant les images et les sons.

L'association travaille principalement avec des publics appartenant aux secteurs de l'éducation, de la formation, de l'animation, de la culture : les enseignants (de l'école au lycée), les animateurs de centres de vacances et de loisirs, les bibliothécaires, les formateurs intervenant dans les dispositifs d'insertion ou de réinsertion, les bénévoles et les professionnels du secteur socioculturel, les bénévoles et les professionnels de la lutte contre l'illettrisme...

APTE
BP 518 – 86012 Poitiers Cedex
Tél. : 05 49 44 99 00
Site Internet : www.apte.asso.fr/

- faire émerger une expression commune de la société civile ;
- promouvoir une confrontation « exempte de tout manichéisme, mais aussi de tout consensualisme mou » ;
- contribuer à l'émergence d'une politique de multirégulation des systèmes médiatiques par l'application du droit, mais aussi par l'éducation aux médias dès l'enfance.

À partir d'un manifeste et d'une première liste de mesures destinés à enclencher le dialogue avec les pouvoirs publics et les acteurs médiatiques, le CIEM a auditionné des acteurs du système médiatique.

L'ensemble de ce travail a donné lieu à la publication en mai 2002 d'un rapport sur le thème « L'environnement médiatique des jeunes de 0 à 18 ans : que transmettons-nous à nos enfants ? », établi par Sophie Jehel et Divina Frau-Meigst.

CIEM
5, rue Laferrière, 75009 Paris
Tél. : 01 42 82 12 25
ou 01 49 95 36 46
Fax : 01 42 82 97 66

▶ Collectif inter-associatif enfance et médias (CIEM)

Créé le 21 juin 2001 à l'initiative de l'UNAF et de la Ligue de l'enseignement, le CIEM regroupe plus de 25 associations dont l'objectif est de constituer « un réseau de vigilance » sur les formes de violence dans les médias.

À l'heure où les supports médiatiques se multiplient, le CIEM s'est fixé pour objectifs de :

- réfléchir à la socialisation de l'enfant ;
- faire comprendre les logiques des systèmes médiatiques contemporains à la jeunesse comme aux adultes ;

▶ Groupe de recherche sur la relation enfants-médias (GRREM)

Le GRREM est une association loi 1901, née en 1993 de la nécessité de promouvoir et de diffuser la recherche fondamentale sur les sujets concernant les enfants et les médias.

Au cœur d'un réseau international, le GRREM est un lieu d'échanges et de débats entre chercheurs, professionnels des médias, enseignants et acteurs du champ social, éducatif et culturel de l'enfance et de la jeunesse.

Le GRREM initie ou participe à des études et recherches françaises et

européennes et travaille en lien avec de nombreux centres de recherches. Il a notamment publié : *Les Jeunes et les Médias, perspectives de la recherche dans le monde*, sous la direction de G. Jacquinet, Éd. L'Harmattan, 2002, collection Débats Jeunes.

GRREM
28, place Saint-Georges
75009 Paris
Tél : 01 53 32 75 08
Site Internet : www.grrem.org/

► J-Press, Association nationale de la presse d'initiative jeune

L'association J-Press a été créée en 1981 pour faire reconnaître et défendre la presse réalisée par des jeunes (11-30 ans) dans les lycées, les collèges et les universités, mais aussi dans les quartiers et les villes. À ce titre, elle a été un membre actif de la commission jeunes et médias du Conseil national de la jeunesse.

Face à des difficultés financières récentes, l'association a été mise en liquidation judiciaire le 5 juin 2003. L'association comptait deux cents adhérents et un réseau d'une cinquantaine de correspondant(e)s.

www.jpresse.org

► Place publique

Créée en 1995 et animée par une équipe de journalistes indépendants, l'association Place publique a pour objet de :

- favoriser la diffusion d'une information non marchande sur l'économie solidaire, la culture vivante, la démocratie participative, le développement durable ;

- enrichir la réflexion et le débat public sur les enjeux de société, du local à l'international ;

- faciliter les échanges d'expériences entre citoyens, ainsi que la mise en commun des projets et des savoir-faire associatifs ;

- développer une « coproduction de l'information » avec les acteurs sociaux, en tirant parti des possibilités d'interactivité offertes, en particulier par Internet.

Outre l'animation du site Internet Place publique, l'association organise des débats sur les médias et la citoyenneté - en posant notamment la question de la responsabilité sociale des médias - et multiplie les expériences de coproduction de l'information avec divers partenaires : associations, réseaux d'habitants, supports de presse écrite ou audiovisuelle, sites Internet...

Par ailleurs, en tant qu'agence d'information citoyenne, elle développe une offre de services qui s'adresse plus particulièrement au monde associatif et aux collectivités publiques.

Association Place publique
4, place de Valois, 75001 Paris
Tél. : 01 45 77 04 35
Fax : 01 42 96 86 55
Site Internet :
www.place-publique.fr

► Institut européen des téléspectateurs (INSTET)

Association loi 1901, l'Instet-Formation bénéficie du soutien de la Fondation de France, des académies de Paris et Versailles, de la préfecture de Paris, et de la fondation Médiamétrie.

Créé en 1996 par des professionnels de

l'audiovisuel et des sociologues, l'INSTET s'est donné pour but de promouvoir en France et au niveau européen une éducation à l'image, critique et citoyenne, qui permette à chacun de mieux maîtriser le langage audiovisuel et de ne plus en subir passivement les effets.

Son activité, principalement orientée en direction des enfants de l'école primaire, se déploie également dans d'autres lieux, vers d'autres publics : collèges, lycées, stages de formation d'enseignants, hôpitaux, centres sociaux, etc. Particulièrement adaptés aux enfants des quartiers difficiles appartenant aux réseaux d'éducation prioritaires (REP), ses programmes « Je lis, j'écris avec la télévision » (CP et CE1) et « Esprit civique et télévision » (CM, collèges et lycées), sont réalisés en collaboration avec les personnels de l'Éducation nationale.

Site Internet : <http://spectateurs.org/>

▶ Médiamétrie

Société indépendante, Médiamétrie assure la mesure scientifique d'audience des principaux médias audiovisuels.

La fondation d'entreprise Médiamétrie, créée en 1995, s'est donné pour mission d'aider les jeunes à acquérir une meilleure connaissance des médias audiovisuels et d'être un lieu de convergence et de réflexion prospective. Pour remplir cette mission, la fondation organise des rencontres entre des personnalités de l'audiovisuel et des jeunes, réalise des enquêtes, organise des colloques, est partenaire d'actions d'éducation aux médias. Elle soutient ainsi depuis sa création, le programme « Je lis, j'écris

avec la télévision » de l'Institut européen des téléspectateurs (INSTET).

Médiamétrie
55-63, rue Anatole-France
92532 Levallois-Perret Cedex
Tél : 01.47.58.97.58
Fax : 01.47.58.09.26
Site Internet : www.mediаметrie.fr/

▶ Les Pieds dans le PAF, Association nationale des téléspectateurs et auditeurs

Par des actions d'éducation aux médias, par la défense des consommateurs de télévision, par des interventions auprès de pouvoirs publics ou des décideurs de l'audiovisuel, l'association agit pour apporter le maximum d'information sur le fonctionnement des médias aux enfants comme aux adultes et pour faire entendre la voix des citoyens-téléspectateurs.

De sa propre initiative ou à la demande, l'association intervient dans des établissements scolaires et dans le cadre de formations d'animateurs ou d'enseignants ; développe des coopérations internationales en matière d'éducation aux médias ; organise des animations et des débats ; met en place des actions revendicatives ; relaie des plaintes de téléspectateurs.

L'association est partie prenante dans des coordinations comme le TSA (Tiers secteur audiovisuel) et le CIEM (Collectif inter-associatif enfance et médias).

Les Pieds dans le PAF
43, rue Aristide-Briand
44550 Saint-Malo-de-Guersac
Tél. : 02 40 91 15 71
Fax : 02 40 91 12 78
Site Internet : www.piedsdanslepaf.com/

► TOCSIN

L'équipe de TOCSIN - composée de professionnels de l'information et de la création - propose son approche du monde de l'information et apporte son savoir-faire dans les domaines de la création éditoriale (accompagnement de la création de médias, suivi et mise en place des ateliers - jeux de rôles pour mieux comprendre la presse, donner les clés médiatiques au milieu associatif...), de l'accompagnement d'événements et de la production (conception de nouveaux outils pédagogiques pour l'éducation aux médias, publication d'ouvrages de références sur la circulation de l'information, production de dossiers thématiques et multimédias...).

Pour mieux comprendre les systèmes d'information, TOCSIN édite une publication périodique : *Sociétés de l'information* (1^{er} numéro : nov.-déc. 2003).

TOCSIN
82, boulevard de Ménilmontant
75020 Paris
Tél. : 01 43 66 77 07
Fax : 01 43 66 74 33
Site Internet : www.tocsin.net/

Les raves de France 2

Les journaux de France 2 et la question des raves

Mikaël Garnier-Lavalley

« En cas d'une manifestation non autorisée de grande envergure sur un territoire privé ou public pouvant représenter un danger pour la tranquillité des riverains, l'agent de police judiciaire peut ordonner la saisie du matériel de sonorisation. »

Amendement au projet de loi sur la sécurité intérieure,
déposé par le député T. Mariani,
adopté en 1^{re} lecture par l'Assemblée nationale.

La période fin avril-fin juin 2001 a été marquée par un débat important autour de la question des raves parties. Entamé par le technival de Marigny, qui aurait rassemblé 25 000 jeunes sur quatre jours, le débat s'est poursuivi ensuite sur le terrain parlementaire par le dépôt d'un amendement au projet de loi sur la sécurité intérieure par le député Thierry Mariani. L'occasion pour un certain nombre d'observateurs, d'hommes et de femmes politiques et de journalistes, de s'intéresser à une pratique déjà ancienne.

Dans le cadre des travaux de la commission jeunes et médias, il nous a semblé intéressant d'essayer de voir comment les

journaux d'information avaient suivi ce débat. Nous aurions pu en suivre d'autres (tels que l'insécurité, les affrontements entre les bandes ou plus récemment le débat sur les couvre-feux), mais celui-ci, par sa thématique, les sujets qu'il englobait et sa période limitée (fin avril-fin juin 2001), nous apportait un aperçu utile.

Notre mini-étude a donc consisté en l'examen, à l'aide d'une grille de visionnage construite pour l'occasion, des extraits des journaux de 13 h et de 20 h de France 2 sur la période donnée, douze extraits compris entre le journal de 20 h du 29 avril et le journal de 13 h du 28 juin 2001.

Les 12 extraits

n°	Date	Journal	Horaire	Présentateur	Durée de l'extrait
1	29/04/2001	20 h	20:19:16	Béatrice Schönberg	115 s.
2	01/05/2001	13 h	13:27:47	Gérard Holtz	120 s.
3	02/05/2001	13 h	13:20:28	Gérard Holtz	105 s.
4	25/05/2001	13 h	13:02:50	Gérard Holtz	80 s.
5	30/05/2001	20 h	20:15:37	Claude Sérillon	133 s.
6	03/06/2001	13 h	13:12:18	Béatrice Schönberg	158 s.
7	03/06/2001	20 h	20:16:48	Béatrice Schönberg	140 s.
8	06/06/2001	20 h	20:28:36	Benoît Duquesne	12 s.
9	16/06/2001	20 h	20:26:56	Béatrice Schönberg	123 s.
10	21/06/2001	20 h	20:35:06	Claude Sérillon	130 s.
11	26/06/2001	13 h	13:07:20	Antoine Cormery	23 s.
12	28/06/2001	13 h	13:16:07	Antoine Cormery	13 s.

Compte tenu du temps nécessaire pour visionner et « décortiquer » les extraits afin d'en exprimer des données exploitables, nous avons préféré nous concentrer sur une seule chaîne. Le choix de France 2 s'est imposé par le fait qu'elle était une chaîne généraliste grand public de service public.

Ce qui suit est une synthèse des différents résultats obtenus.

Les horaires de diffusion des extraits : une actualité importante mais secondaire

En moyenne autour de dix-huit minutes après le début du journal, les extraits sont situés, pour la plupart, en seconde, voire troisième partie de journal : le sujet n'est donc pas considéré comme une actualité prioritaire. Une seule fois (extrait n° 4), il est situé en début de journal, une seconde fois (extrait n° 11), ce n'est que pour une « brève » à propos du débat parlementaire.

Cependant, avec douze extraits en deux mois, le sujet a été traité régulièrement, ce

qui montre l'importance qu'on lui accorde.

On notera que les deux raves traitées (technival de Marigny du 1^{er} mai et la rave aux environs de Dreux du 3 juin 2001) ont bénéficié pour la première de trois reportages différents sur quatre jours et pour la seconde de deux reportages (à 13 h et à 20 h) sur une même journée.

Les équipes de reportages : une absence de suivi

Sur les douze extraits, neuf font l'objet d'un reportage. Deux équipes ont réalisé deux reportages, mais une seule a tourné deux reportages sous deux angles distincts (extraits n°s 2 et 3 sur le technival de Marigny), la seconde (extraits n°s 6 et 7 sur la rave aux environs de Dreux) n'ayant que remonté partiellement le même reportage.

Pour l'ensemble des autres reportages, ce sont toujours des équipes différentes qui ont traité la question.

Selon les points de vue, on peut penser que cette diversité des regards apporte une

vision différente et utile pour le pluralisme, on peut également y voir une absence de réel suivi du débat.

La très grande prédominance des images de jour

Sur les neuf reportages, la part des images de jour est très importante : en moyenne, elle est de 86,42 % de la durée du reportage. Pour quatre d'entre eux, la totalité des images est constituée d'images de jour (extraits n^{os} 3, 4, 5 et 9), la plus faible part est de 33,33 % (extrait n^o 8). Les images de nuit sont donc rares, 13,58 % de la durée en moyenne avec un maximum de 66,67 % (extrait n^o 8) et aucune image pour les extraits n^{os} 3, 4, 5 et 9.

Cette donnée est importante, car l'impact dans le traitement est bien distinct. Les images de nuit, régulièrement colorées par les jeux de lumière, montrent une réalité plutôt festive et magique tandis que les images de jour marquent davantage les nuisances, les dégâts, etc.

Le fait que la très grande majorité des images de ces extraits soient des images de jour n'est pas neutre et a une influence sur le traitement du sujet...

Les personnes interviewées : une absence de diversité

Trente et une personnes ont été interrogées pour les neuf reportages, soit une moyenne de 3,4 personnes par reportage avec un maximum de cinq personnes (extrait n^o 6) et un minimum d'une personne (extrait n^o 4).

Seuls 13 % sont des femmes. 54,8 % ont entre 15-30 ans (17 personnes, dont 16 sont des raveurs et 1 observateur, directeur de Radio FG), 6,5 % ont entre 30 et 40 ans (2 personnes, dont 1 observateur [barman], et 1 personne d'une association de prévention soins), 25,8 % ont entre 40 et 50 ans (8 personnes, soit 1 élu local, 1 représentant des forces de l'ordre, 1 député, 2 personnes d'une association de prévention soins). Enfin, 12,9 % ont plus de 50 ans (4 personnes riveraines et ministres).

Les moins de 30 ans interviewés ne sont que des jeunes raveurs, aucun autre jeune n'est interviewé (ni dans les politiques ni dans les riverains, par exemple). Par ailleurs, sans rentrer dans des stéréotypes, ils sont presque systématiquement « percés », en train de fumer ou de boire. Il semble que les journalistes aient privilégié volontairement ou non l'interview de jeunes plutôt « en marge ».

Toutes les personnes censées représenter les riverains ont plus de 50 ans et celles représentant l'autorité plus de 40 ans...

Seul un interviewé provient du secteur musical ou culturel (le DG de Radio FG), aucun chercheur n'a été sollicité, ni de représentants de la sphère éducative ou de jeunesse (enseignants, éducateurs, responsables associatifs...).

Leurs discours : une variété des propos

À propos des raves, la sensibilité des personnes interviewées est plutôt positive à 58 % (18 personnes, soit : tous les jeunes raveurs + 1 responsable associatif + 1 observateur [DG Radio FG] + un ministre).

Cependant, si seulement 25,8 % des personnes interviewées ont une sensibilité plutôt négative (8 personnes, soit : les riverains, élus locaux, forces de l'ordre, gardien, ministre et député), tous ont plus de 40 ans, voire plus de 50 ans, et représentent l'autorité.

Enfin, 9,7 % ont un discours de prévention soins (provenant des associations de prévention) et 6,5 % n'ont pas de discours particulier.

La statistique nous montre qu'il y a davantage d'interviewés qui ont une sensibilité positive, la réalité des discours est cependant plus délicate à appréhender, compte tenu notamment des thèmes des questions posées (tournant régulièrement sur les aspects les moins positifs : drogues, illégalités, nuisances), cela atténue donc l'éventuel côté positif de leur intervention. Dans le même temps, les discours des personnes dont la sensibilité est plutôt négative sont plus clairs et expriment très nettement leur sensibilité négative, leur parole semblant être moins encadrée.

Le corollaire entre le discours, l'âge et la situation au moment de l'interview est intéressant : sauf exception, les moins de 30 ans sont des ravers et ont plutôt une image positive des raves, les plus de 40 ans sont victimes des nuisances soit par leur situation géographique (riverains), soit par leur fonction (ils représentent l'autorité) et ont une image plutôt négative de ces rassemblements.

Les sujets abordés lors des interviews : drogues et nuisances en tête

Les drogues sont le sujet le plus évoqué (11 citations), suivi des nuisances (7 citations), des dégâts écologiques, de la musique (4 citations) et de la fête (4 citations). Viennent ensuite l'alternative aux soirées commerciales (3 citations), le dialogue (3), les élections (3) les discours de prévention des risques (2 citations), la question de la liberté (2), l'art et le mouvement (2) et la charte (1).

Les thèmes évoqués dans une interview viennent tant de ce que la personne interviewée souhaite dire que de la question du journaliste. Ainsi, à partir de certaines réponses, il est facile d'en déduire la question posée. Dès lors, que la question des drogues ou des nuisances soit la première posée est aussi à mettre en corrélation avec les thèmes abordés par l'ensemble des reportages.

Il est plus étonnant que la question de la musique, du dialogue ou de la charte soit si peu abordée étant donnée l'importance des jeunes ravers dans le nombre de personnes interviewées.

On peut considérer que les drogues ne sont pas chez eux un sujet tabou, ils en parlent spontanément ou par orientation. De même pour la question des nuisances ou des dégâts sur l'environnement. Par contre, ils seraient moins spontanés et/ou moins orientés sur la question du mouvement artistique, du dialogue ou de la charte...

Les thèmes des extraits

Les thématiques les plus abordées pendant les douze extraits sont celles du débat parlementaire pour 66,7 %, la question de la sécurité 58,3 % et de la liberté 50 %. Les dégâts sur les terrains ainsi que les questions liées aux drogues sont traités dans 41,7 % des cas. La fête, la musique et les nuisances dans 33,3 %. Puis viennent l'alternative aux soirées commerciales, les élections et le dialogue avec les pouvoirs publics pour 25 %. Les questions de l'illégalité, de l'occupation et de pratiques culturelles ne sont présentes que dans 16,7 % des extraits. Enfin, les affrontements et la question de la charte apparaissent dans 8,3 %.

On retrouve dans les thèmes abordés au cours des reportages les principaux angles du débat qui a eu lieu (l'opposition liberté/sécurité, la question des drogues). Difficile de savoir ce qui a précédé : est-ce le débat en lui-même qui a induit ces thèmes ou l'inverse ? On notera que les aspects culturels ou le dialogue entre les organisateurs et les pouvoirs publics ont bénéficié d'un faible traitement ainsi que l'absence de comparaison avec d'autres événements de même nature (festivals musicaux, par exemple).

Vision générale des extraits : plutôt équilibrée

Si l'on croise les différents critères objectifs et subjectifs, on peut déterminer une tendance des extraits. Sur les douze, un seul a une tendance plutôt positive (8,3 %), quatre ont une tendance plutôt négative (33,3 %), et sept une tendance plutôt équilibrée du débat (58,3 %).

La majorité des extraits donnerait donc une vision plutôt équilibrée du débat, seul un tiers une vision négative.

Champ lexical : une évolution liée au débat parlementaire

Dans l'étude du champ lexical des différents extraits, on peut distinguer deux périodes : avant et après le lancement du débat parlementaire.

Dans un premier temps, les termes utilisés sont sans concession, régulièrement violents tant sur l'occupation du terrain (« débarquement », « envahi », « prendre possession », « marée humaine », « rassemblement sauvage »...), la présence de stupéfiants (« supermarché de la drogue », « déchets médicaux », « seringues », « shooté »...) ou les dégâts causés (« tonnes de souvenirs », « saccage », « ruiné »...) que sur le phénomène (le « son », le « bruit » et les termes connexes sont préférés à la « musique », « l'affrontement » au « dialogue »).

À cet égard, la phrase de lancement utilisée par Béatrice Schönberg dans le premier extrait est particulièrement explicite : « Stupeur des habitants de Marigny qui ont vu débarquer près de 15 000 personnes pour une rave party à coups de décibelles sur une musique techno ; cette fête totalement interdite devrait durer deux jours encore avec les problèmes de sécurité qu'engendre un tel rassemblement où les produits dopants circulent librement. »

Dans un second temps, le débat parlementaire apporte du sérieux au débat et les termes suivent, c'est à ce moment que l'on parle réellement de « musique » par exemple, même si certaines expressions

montrent une ironie tombant dans la caricature (« les rois de l'enceinte », « les mélomanes de la mégabass »). À en croire presque que, lorsqu'ils sont sérieux, ces jeunes sont suspects. On note ainsi une hésitation pourtant sensible entre un traitement qui pourrait être rapidement caricatural (extraits n^{os} 1 et 3 et tous les termes autour du « débarquement », « saccage », des « détritrus », du « dégoût ») et une volonté de ne pas tomber dans ce travers.

En fait, s'il y a une tendance générale, on note des différences importantes dans les extraits tant dans l'angle que dans les termes utilisés.

Quelques erreurs grossières

En croisant quelques sources (presse écrite, reportages sur d'autres chaînes) ainsi qu'en visualisant plusieurs fois les extraits, il n'est pas difficile de trouver des erreurs, volontaires ou non, qui nuisent à la vision développée par les journalistes. Trois nous semblent particulièrement importantes.

La première concerne le technival de Marigny (source des trois premiers extraits) et la vision du terrain occupé par les raveurs. L'extrait n^o 3 nous le présente comme étant une sorte de sanctuaire écologique sur lequel se trouveraient des

espèces protégées. En réalité, il s'agit d'un ancien aérodrome militaire abandonné depuis sept ans, mais dont on doute qu'il ne soit pas un minimum pollué. À aucun moment cette information n'a été mentionnée.

La seconde concerne la rave de Dreux (extraits n^{os} 6 et 7). Effectué par la même équipe qui n'a fait que remonter le même reportage pour les journaux de 13 h et de 20 h, on comprend mal pourquoi le premier reportage insiste fortement (durant une vingtaine de secondes) sur l'absence particulièrement étonnante des forces de l'ordre qui auraient reçu des « consignes », alors que le second évoque rapidement leur présence.

Enfin dans un reportage qui est plus de l'ordre de l'analyse du débat (extrait n^o 10), pendant quelques secondes, des images d'illustration montrent des jeunes qui dansent... dans une discothèque censés représenter des jeunes raveurs...

À titre anecdotique, on notera aussi, dans l'extrait n^o 9, pendant quelques secondes, la musique du générique de la série télévisée *Dallas* en fond sonore. Ce même extrait est marqué par des commentaires ironiques et contradictoires, notamment concernant l'anonymat revendiqué des responsables de raves, ce qui est démenti par le début de cette même séquence et par la plupart des autres documents visionnés.

▶ Conclusion

Il serait sans doute faux de croire que l'ensemble des extraits étudiés nous montre une réalité déformée et partielle de la situation des raves.

Compte tenu des conditions dans lesquelles les journalistes travaillent (conditions matérielles, horaires, etc.), leur traitement de ce débat, s'il n'est pas parfait, n'est pas non plus caricatural.

Bien évidemment, pris un par un, certains reportages dévient un peu tant dans les images que dans le commentaire. Certaines expressions, certains rapprochements sont discutables, mais l'ensemble apporte une vision que l'on pourrait qualifier de réelle ou d'équilibrée de la situation des raves. On pourrait regretter la prééminence de certains aspects, notamment celui des drogues mais c'est un des points importants du débat. Plus que le sujet, c'est sans doute la manière employée parfois caricaturale qui est discutable. Le travail de journaliste n'est pas de donner la vérité au téléspectateur, mais de choisir l'angle par lequel traiter un sujet à un moment donné. Dans ce sens et sur l'ensemble des extraits, la réalité ne semble pas avoir été foncièrement trahie ; du moins ni plus ni moins que pour d'autres séquences.

Certaines orientations ou l'absence de traitement de certains aspects sont pourtant un peu plus inquiétantes. Il en est ainsi du choix des personnes interviewées et des typologies qui en découlent. Par ailleurs, l'absence de comparaison avec des événements rassemblant autant de personnes (qu'ils soient officiels ou non, publics ou privés, musicaux ou non), tant sur les conséquences sanitaires (malaises, évacuation...) que sur les produits circulant dans

des manifestations dont la tranche d'âge est jeune (18-25 ans) est gênante. Alors que la période du printemps puis de l'été est propice aux rassemblements de masse dans le cadre de festivals (grand développement en France sur les 5-10 dernières années), aucune comparaison n'est faite sur le fonctionnement, les produits (alcool, tabac, drogues) et les effets sur l'environnement.

Le clivage est sans doute trop rapidement fait entre des rassemblements autorisés, pour lesquels tout irait bien (conditions sanitaires et de sécurité, absence de toxiques et pas d'impact sur les lieux et les personnes), et des rassemblements non autorisés, où tout irait plutôt mal (danger sanitaire et social, présence de toxiques et impacts tant sur les lieux que sur les personnes actives ou passives [riverains]).

Aucun discours (ni dans les commentaires ou les personnes interviewées) n'apporte une réelle analyse du mouvement, notamment dans le temps (les raves ne sont pas un phénomène nouveau), ni dans le pourquoi de l'émergence à ce moment donné de ce débat. Dans le même ordre d'idée, l'absence d'interlocuteurs autres que les acteurs du phénomène (raveurs, autorités, associations de prévention soins) et notamment d'éducateurs, d'enseignants, de sociologues ou de responsables d'organisations de jeunesse est éloquente.

Enfin, l'existence d'une émission du médiateur traitant des reportages concernant le technival de Marigny (les trois premiers extraits) aurait pu nous rassurer. Ce n'est pas le cas, au contraire, ni le contenu et discours du journaliste, ni les angles et lettres choisis par le médiateur n'apaisent,

ni n'expliquent une situation, mais réimpriment un climat suspicieux sur ces rassemblements.

S'il est parfois difficile au visionnage simple d'un journal télévisé de ressentir la violence des propos, l'analyse du vocabulaire montre bien pourtant combien il est souvent violent et porte un réel jugement sur les comportements. Distillé goutte à goutte, il est récurrent et rappelle à chaque fois un jugement de valeur. C'est sans doute quelque chose de difficilement quantifiable mais qui joue sur la perception de ce type de problème dans l'esprit des téléspectateurs.

Les conseils de la jeunesse

Le Conseil national de la jeunesse (CNJ) et les conseils départementaux de la jeunesse (CDJ)

Les conseils de la jeunesse (le Conseil national et les conseils départementaux de la jeunesse) sont des lieux d'échanges et de réflexion des jeunes de 16 à 26 ans. Ils délivrent des avis et sont force de proposition, auprès des différentes instances de décision politique ou administrative, sur tout sujet concernant directement ou indirectement la jeunesse. Les membres des conseils sont nommés pour une période de deux ans renouvelable une fois.

Le Conseil national de la jeunesse

Présidé par le ministre chargé de la jeunesse, le Conseil national de la jeunesse (CNJ) est composé d'environ deux cents membres issus, pour partie, des conseils départementaux de la jeunesse, et, pour l'autre partie, de structures associatives, politiques ou syndicales nationales.

Il est saisi par le ministre de questions touchant aux politiques à mener en faveur de la jeunesse. Il s'auto-saisit de toute question qu'il désire étudier et pour laquelle il veut être force de proposition.

Pour ce faire, il travaille en séance plénière ou en commission.

En 2003, le CNJ comptait cinq commissions :

- engagement, participation et citoyenneté ;

- relations internationales ;
- œuvrer pour l'égalité des chances ;
- cadre de vie et territoire ;
- jeunes et médias ;

et trois groupes de travail :

- volontariat ;
- rénovation du BAFA et du BAFD ;
- réorganisation interne du CNJ

Le Conseil national de la jeunesse tient ses réunions à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (à Marly-le-Roi, dans les Yvelines) ou dans les chefs-lieux de département, à l'invitation des préfets et des conseils départementaux de la jeunesse.

Les Conseils départementaux de la jeunesse

Dans chaque département est institué un conseil départemental de la jeunesse (CDJ) placé auprès du préfet, et sous sa présidence.

Les CDJ sont composés de membres issus des conseils locaux de jeunes ou d'associations locales ou départementales, nommés pour deux ans par le préfet sur proposition des conseils locaux et associations concernés. Un représentant du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) siège au CDJ.

L'animation et le secrétariat des CDJ sont assurés par les directions départementales de la jeunesse et des sports (DDJS) et les directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports (DRDJS).

Les CDJ comportent des commissions de réflexion, qu'ils déterminent eux-mêmes après leur séance plénière de rentrée, avec l'accord du préfet ou de son représentant.

- Ils émettent des avis et sont force de proposition sur tout sujet qui intéresse les

jeunes de leur département. Ils se prononcent également sur les questions que leur soumettent les préfets. Ils contribuent ainsi, de fait, à l'élaboration du projet territorial de l'État dans chaque département.

- Ils rencontrent, pour mener à bien leurs missions, des acteurs institutionnels (le plus souvent des responsables des services déconcentrés : services de police, services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, services des affaires sanitaires et sociales, services de la protection judiciaire de la jeunesse, mission sécurité routière, délégation aux droits des femmes, mission ville...

Un représentant de chaque conseil départemental siège au Conseil national de la jeunesse.

Pour plus d'informations, consulter les sites Internet :
www.conseilsdelajeunesse.org
www.education.gouv.fr

Comité de rédaction :
Maxime Drouet, François-Xavier Menou (CNJ)
et les membres de la commission jeunes et médias
de septembre 2000 à juin 2003

Directeur de la publication : Hervé Mecheri

Directeur éditorial : Daniel Brandy

Responsable éditoriale : Marianne Autain

Mise en page et impression : ACT

Réalisation :
Service des publications de
l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP),
établissement public du ministère de la Jeunesse,
des Sports et de la Vie associative.
INJEP – 11, rue Paul Leplat, 78160 Marly-le-Roi
Tél. : 01 39 17 27 27 – www.injep.fr

Document établi avec le soutien de la Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative.
Ont particulièrement apporté leur contribution à cet ouvrage :
François Fourreau, Guillaume Brillant, Richard Oswald,
Florence Manotte, Martine Lependu.

